

Essai de bilan historiographique de la mémoire

par Philippe Raxhon, professeur à l'Université de Liège.

Le mot qui ne flanchait pas

Le temps passe. Alors que la problématique de la mémoire incluait l'historiographie dans ses objets, en particulier les historiographies nationales et leur implication dans les constructions identitaires, voilà maintenant que l'heure est au bilan historiographique des productions traitant de la problématique de la mémoire. Tel est pris qui croyait prendre. Un chemin a été parcouru, et il faut en donner les jalons, en tenant compte du caractère provisoire, et surtout non exhaustif, de ce bilan. En effet, le thème de la mémoire est loin aujourd'hui de subir un ressac, il a le vent en poupe, ses productions enflent tous azimuts, au point que l'on pourrait parler d'inflation, mais il est vrai que le mot « *mémoire* » a quelque chose de séduisant, de profond, il confère une certaine prestance intellectuelle, une contenance -à défaut parfois de contenu- à celui qui en fait usage. C'est un mot qui pose son homme, alors qu'il continue pourtant à poser question. Mais ce mot a connu une fortune médiatique qui lui ouvre toutes les portes, au point que l'usage de l'expression « *lieu de mémoire* » dans un article de journal ou dans une émission ne nécessite plus, à tort, de commentaires explicatifs pour le commun des mortels, comme si elle était entrée dans le langage courant, dans le paysage culturel. Bref, la mémoire a perdu sa virginité, c'est à la fois le prix de sa maturité, et sans doute aussi la source de ces dérives.

Les éditeurs ne se trompent pas. Dans un titre de publication, le mot *mémoire* ajoute une plus-value à l'invitation à la lecture et à la gourmandise intellectuelle, il peut remplacer par exemple « anthologie »¹ trop vieillot, « guide archivistique »² trop rugueux ou « guide nature »³ trop ringard. Même la pelote basque a sa mémoire⁴, ou la tempête qui ravagea la région parisienne en 1990⁵, mais l'eau avait bien eu la sienne en son temps. Même un

¹ *La mémoire des femmes*, Cestas, Elytis Ed., 2002. Il s'agit d'une anthologie de textes réunis par Paulette Bascou-Bance.

² Patrice GUERIN, *La mémoire en poche. Guide des archives départementales des Yvelines*, Paris-Versailles, Archives départementales des Yvelines, 2003.

³ Annick FEDENSIEU, *Mémoire et paysages du Verdon : le dit de l'arbre*, Tours, Imprimerie Mame, 2002.

⁴ Jack CASAUBON et Pierre SABALO, *Euskal pilotaren gogoa*, Bayonne, Elkarlanean, 2003.

⁵ Philippe ERANIAN, *Mémoire de tempête : le bois de Boulogne*, Paris, Le Cherche midi, 2000.

entretien avec le pape se place sous les auspices de la mémoire¹. Aujourd'hui la mémoire peut-être *engloutie*², *éparpillée*³, *nomade*⁴, *chiffonnée*⁵, *confite*⁶, *ébréchée*⁷, *salée*⁸, ...Il est intéressant de noter que des titres originaux de livres peuvent prendre le terme *mémoire* dans leur édition traduite en français. Par exemple, un roman *The unforgettable husband*, devient *La mémoire enfouie*⁹ ; ou le livre de l'enquêtrice sur différents charniers contemporains, Clea Koff, s'intitulant *La mémoire des os*, qui avait un titre original plus long sans allusion à cette dernière¹⁰.

Etre à l'écoute des concepts en usage, c'est aussi être à l'affût du vent qui souffle du côté de l'historiographie.

Une valse à trois temps

A ce propos, depuis un quart de siècle, un chemin a été parcouru, qui permet selon nous de dégager trois pulsations, selon une valse à trois temps qui va animer notre contribution : Le temps de la complicité avec la mémoire perçue pour comprendre le passé depuis le présent. Il s'agit d'une descente du présent vers le passé, lorsque la mémoire est un objet d'étude historique. Le temps du basculement avec la mémoire perçue pour comprendre le présent depuis le passé. Il s'agit alors d'une remontée du passé vers le présent, lorsque la mémoire est un sujet de polémique politique. Enfin, le temps du déchirement, lorsque histoire et mémoire sont en crise, avec ce point d'apoplexie que sont les lois dites *mémorielles*.

Le concept de mémoire a donc fortement évolué en quelques années, en terme d'objet, de statut et de perspective. Un des signes majeurs de cette évolution est aussi le fait que ce concept a tout simplement échappé aux historiens, pour tomber dans le pot commun des sciences humaines.

Ces trois temps, qui peuvent se chevaucher dans leur chronologie respective, sont à envisager, pour être rendus intelligibles, en fonction de ce que nous appelons des *foyers mémoriels*, qui

¹ JEAN-PAUL II, *Mémoire et identité : conversations au passage entre deux millénaires*, Paris, Flammarion, 2005.

² François COGNERAS, *La mémoire engloutie*, Clermont-Ferrand, de Borée, 2002.

³ Yves MONNIER, *La mémoire éparpillée*, Paris, Séguier, 2002.

⁴ Philippe LEFRANC, *La mémoire nomade*, Paris, Librairie-galerie Racine, 2002.

⁵ Christiane MARCIANO-JACOB, *La mémoire chiffonnée*, s.l., Ed. du Lys, 2002.

⁶ Marie-Christine NAVARRO, *Mémoire confite*, Paris, Fayard, 2003. Evoque notamment la cuisine méditerranéenne.

⁷ Chantal CLAVEL, *Mémoire ébréchée*, Dijon, Dicolor livres, 2001.

⁸ Brice SAINT CRICQ, *Mémoire salée*, Paris, Société des Ecrivains, 2004.

⁹ Michelle REID, Paris, Harlequin, 2002. Dans la même collection, le roman de Emma Richmond, *Deliberate provocation*, est devenu *La mémoire envolée*.

¹⁰ Paris, H. d' Ormesson, 2005. Titre original : *The bone woman : a forensic anthropologist's search for truth in the mass graves of Rwanda, Bosnia, Croatia, and Kosovo*, Londres, Atlantic Books, 2004.

se développent parfois simultanément, mais dont l'examen permet néanmoins d'appréhender une évolution dans le phénomène de distorsion entre histoire et mémoire. Il faut entendre « foyer » dans les deux sens du terme, à la fois brûlot qui dégage chaleur, lumière mais aussi fumée, et lieu de connivence et de disputes sous un même toit. La Shoah, les guerres mondiales, la chute du communisme, la problématique des identités nationales, la question des colonisations/décolonisations, l'esclavage constituent des exemples de foyers mémoriels, particulièrement propices à la production historiographique.

Nous souhaitons que cette contribution soit utile, c'est-à-dire qu'elle expose des pistes historiographiques accessibles à tous ceux qui s'orientent dans la problématique de la mémoire et qui sont confrontés au fouillis des publications, en cherchant à disposer de quelques outils de base, et en pensant cette problématique avec ce recul que permet maintenant plus d'un quart de siècle de production historiographique sur le sujet. Pour être lisible, nous serons donc loin d'être complet. En outre, un bilan historiographique n'est pas une bibliographie¹.

Un autre préalable : avant que d'en faire une couple infernale, resituons avec concision l'histoire et la mémoire dans leur différence fondamentale².

Le rapport qu'entretient l'historien avec la problématique de la mémoire est en réalité une histoire extrêmement vieille. Il y a vingt-cinq siècles, Hérodote, le père de l'histoire qui mit sur pieds les prémices de l'enquête historique, avait déjà attribué à l'historien une fonction de sauvetage d'un souvenir et une fonction de maintien d'une mémoire. Il y a 2.500 ans, cette mission était déjà, aux yeux d'Hérodote, attribuable à l'historien. Aujourd'hui, les choses sont évidemment un peu plus complexes. En effet, il y a une différence entre l'histoire et la mémoire. Pour désigner ici l' « *histoire* », car le vocabulaire français est plutôt pauvre sur ce point, on parlera d' « *histoire-connaissance* », c'est-à-dire ce que nous connaissons du passé, connaissance qui prend la forme d'une production historique, d'un récit, à distinguer de

¹ Des bilans historiographiques concernant cette problématique ont déjà été établis en leur temps, et conservent un intérêt certain. Voir Jean BOUTIER et Dominique JULIA (dir.), *Passés recomposés. Champs et chantiers de l'Histoire*, Paris, Editions Autrement, coll. « mutations », n°150-151, janvier 1995 ; François BEDARIDA (dir.), *L'histoire et le métier d'historien en France 1945-1995*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1995 ; François DOSSE, *L'Empire du sens. L'histoire et le métier d'historien en France 1945-1995*, Paris, La Découverte, 1995 ; Christian DELACROIX, François DOSSE et Patrick GARCIA, *Les courants historiques en France (XIXe-XXe siècles)*, Paris, A. COLIN, 1999 ; Jean-Claude RUANO-BOBALAN (coord. par) *L'histoire aujourd'hui*, Paris, Editions Sciences Humaines, 1999. Plus récemment, qui fait le point sur les chantiers historiographiques, intégrant les problématiques mémorielles, on peut citer l'ouvrage de synthèse clair de François CADIOU, Clarisse COULOMB, Anne LEMONDE et Yves SANTAMARIA, *Comment se fait l'histoire. Pratiques et enjeux*, Paris, La Découverte, 2005. Le chapitre consacré à « Histoire et mémoire » occupent les pages 156 à 171.

² Voir notamment le beau texte d'adieu à ses étudiants de Antoine PROST, *Comment l'histoire fait-elle l'historien ?*, dans *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, janvier-mars 2000, 65, p. 3-12.

l' « *histoire-réalité* », en l'occurrence la totalité des faits du passé qui ont effectivement eu lieu, une totalité impossible à restituer dans le cadre de l' « *histoire-connaissance* ». Cette dernière est donc un discours, un produit de l'historien qui l'énonce et la formule, et c'est une connaissance qui peut avoir une existence en soi, qui se suffit à elle-même ; le principe de la connaissance étant d'exister en soi. On peut étudier le prix des farines au moyen-âge sans chercher une liaison justificatrice avec autre chose, on produit une connaissance pour elle-même, qui ne cherche aucune autre légitimité qu'elle-même. Dans cette perspective, il n'y a pas à baliser la recherche historique dans une direction ou dans une autre. La direction de la recherche historique est celle qui est décidée par les historiens eux-mêmes par rapport au sujet d'études qu'ils choisissent de traiter. La société n'a pas à intervenir dans cette production de connaissance historique, c'est incontestable.

A côté de l' « *histoire-connaissance* », il y a la problématique de la mémoire. La mémoire est aussi une forme de connaissance du passé, qui procède d'un acte d'investigation du passé, mais elle est avant tout une reconstruction d'une portion du passé, une portion choisie arbitrairement. Et l'objectif de la reconstruction de cette portion du passé, de ce choix arbitraire, n'est pas la connaissance historique pour elle-même, car la mémoire participe explicitement au renforcement ou à la construction d'une identité collective, de l'identité d'une collectivité qui peut être une nation, une génération, une ethnie, un groupe humain. Par conséquent, les opérations de sélection de la mémoire visent effectivement à une efficacité dans le présent, mais aussi dans l'avenir, et sont légitimées par la quête identitaire au sein d'une collectivité, bien au-delà, ou en-deçà, de la production d'une connaissance du passé qui se suffirait à elle-même. Ce qui signifie que, dans des sociétés comme la nôtre, où la notion d'identité nationale s'est affaiblie, nous avons effectivement une pléthore de mémoires, une concurrence de mémoires, attisée, entretenue – parce qu'elle est spectaculaire – par les médias.

Dans le passage en revue d'éléments qui nous semblent importants, il y a un ultime préalable que nous voulons exposer maintenant et qui est la différence entre le raisonnement analogique et le raisonnement rationnel. Cette différence réside d'abord, *a priori*, dans la victoire du second sur le premier ; c'est le triomphe du cartésianisme. Pendant des siècles, l'un des principes de base de la connaissance, du moyen-âge jusqu'à la Renaissance, reposait essentiellement sur l'analogie. Le raisonnement analogique stipule, par exemple et pour faire bref, que le tournesol s'appelle un « tournesol » parce qu'il ressemble au soleil, et donc qu'il doit avoir des vertus solaires ; ou qu'une sorcière a forcément un nez crochu avec un gros bouton et que, par conséquent, une femme qui a un nez crochu avec un gros bouton est une

sorcière, et que l'on peut éventuellement la brûler. Le raisonnement cartésien est venu démonter cette pensée analogique en précisant que, d'abord et avant tout, le tournesol était une plante, un végétal, et que le soleil était un astre, et que le gros bouton en question avait peut-être pour origine une indigestion passagère. Et pourtant on assiste aujourd'hui, dans ce contexte qui met en scène la problématique de la mémoire, dans cette espèce de caisse de résonance médiatique où les mémoires sont en concurrence, à un retour en force de la pensée analogique. Par exemple, on est frappé par la mise en comparaison de tragédies du passé qui deviennent toutes des génocides. Il s'agit d'une mise en comparaison suggérant, simplement par l'association des représentations que ces tragédies véhiculent, une sorte de mise en abyme de ces situations, comme étant au fond une facette intemporelle de choses qui se ressemblent, s'assemblent et se confondent : l'éternelle violence extrême exercée par les dominants sur les dominés. Cet *esprit de ressemblance*, cet esprit d'amalgame, qui abonde effectivement dans le combat mémoriel, parfois sous la forme de simple allusion, est selon nous une des sources les plus inquiétantes de la dérive de la mémoire. Et là, l'historien se doit de rappeler une chose essentielle qui est que tous les événements sont singuliers. Il y a d'abord une singularité des événements historiques, rendant l'exercice analogique très aléatoire, et que le propre d'une véritable pédagogie de l'histoire est d'abord et avant tout de spécifier la singularité des événements et de les appréhender comme tels, de poser les événements, de comprendre leur contexte et ce que ces événements disaient aux hommes d'autrefois. Cette première tâche établie, on peut alors dégager un véritable socle de connaissance pour asseoir une pédagogie de l'histoire mais qui passe d'abord par la mise en relief de la singularité des événements du passé, plutôt que la recherche des analogies entre eux. Ici réside peut-être l'enjeu majeur de l'historiographie de la mémoire et de sa pédagogie.

La mémoire, du présent au passé : vers une opération historique ?

Parler d'historiographie c'est parler de filiations, de générations. Sans brasser l'ensemble de la production antérieure aux années 1980, il faut néanmoins rappeler ici le rôle précurseur du sociologue français Maurice Halbwachs, l'ancêtre commun en somme, et ses travaux sur la mémoire collective, où s'enracine la mémoire personnelle. Dès les années '20, Halbwachs avait dit l'essentiel concernant la mémoire collective, *reconstruction* des représentations du passé par les sociétés à partir des nécessités du présent. S'il y a une histoire des mémoires collectives, elle repose sur l'histoire des utilisations du passé par les contemporains. Actualité oblige, ce père fondateur sera réactivé, et les principaux ouvrages d'Halbwachs ont été réédités récemment et surtout commentés par leur exégète savant, Gérard Namer, professeur

de sociologie à l'Université de Paris VII¹. Halbwachs mourra le 16 avril 1945 à Buchenwald, dans l'un de ces lieux maudits du XXe siècles, piliers de la mémoire de notre époque.

Dès les années '60-70, au croisement de l'histoire des mentalités et de l'histoire orale avec la thématique des exclus de l'histoire et des passés occultés face à l'histoire nationale, des historiens précurseurs, firent, comme *Monsieur Jourdain*, de l'histoire de la mémoire sans le savoir, par exemple Philippe Joutard², professeur à l'Université de Provence et à l'École des Hautes Etudes en Sciences sociales. Mais nous ne pouvons insister ici sur ces prémices, pour partir à la rencontre d'une œuvre fondatrice.

On a presque oublier aujourd'hui que la mémoire fut un objet d'histoire, au même titre que l'évolution du prix de la farine dans l'ancien régime. Nous étions alors au début des années '80, à l'heure de l'œuvre pilote et encyclopédique de Pierre Nora³, directeur d'études à l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales à Paris dès 1977, et de sa centaine de collaborateurs : *Les Lieux de mémoire*, série d'ouvrages dont la publication des quelques cinq mille pages s'étalent entre 1984 et 1992⁴, et que le directeur de cette entreprise majeure définissait ainsi dans son introduction : « *Les lieux de mémoire naissent et vivent du sentiment qu'il n'y a pas de mémoire spontanée, qu'il faut créer des archives, qu'il faut maintenir des anniversaires, organiser des célébrations, prononcer des éloges funèbres, noter des actes, parce que ces opérations ne sont pas naturelles* »⁵. En réalité tout était dit. Pierre Nora engageait la notion de *patrimoine, d'héritage*, fondamentale dans son œuvre, en évoluant dans la frémissante forêt de références que constitue à ce titre la République française. Et il ne s'agissait pas chez Nora d'une dénonciation, mais d'une constatation historique. Ce point est fondamental. Nora

¹ Maurice HALBWACHS, *La mémoire collective*, Paris, PUF, 1950 fut rééditée en 1997, et *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Librairie Alcan, 1925, en 2000, tous les deux chez Albin Michel, avec des commentaires critiques de Gérard NAMER, par ailleurs auteur notamment d'un essai sur Halbwachs intitulé *Mémoire et société*, Paris, Editions Méridiens Klincksieck, 1987. Cet ouvrage a fait l'objet d'un décryptage par Stéphane JONAS (Université Marc Bloch-Strasbourg), *Société et mémoire: Regard de Gérard Namer sur l'oeuvre de Maurice Halbwachs*, dans *Revue des sciences sociales*, 2003, n° 31, p. 68-72. Voir aussi Jean-Christophe MARCEL et Laurent MUCCHIELLI, *Un fondement du lien social : la mémoire collective selon Maurice Halbwachs*, dans *Technologies. Idéologies. Pratiques. Revue d'anthropologie des connaissances*, 1999, vol. 13, n°2, p. 63-88. S'inscrit dans l'héritage d'Halbwachs, Michael POLLAK, *Mémoire, silence et oubli. L'identité blessée*, Paris, Métailié, 1993.

² Philippe JOUTARD, *La légende des camisards, une sensibilité au passé*, Paris, Gallimard, 1977. Voir aussi, du même auteur, *Ces voix qui nous viennent du passé*, Paris, Hachette, 1983.

³ En 1980, Pierre Nora lançait la revue *Le débat*, axée sur l'histoire, la politique et la société, qu'il dirigea avec le philosophe Marcel Gauchet. Elle est l'une de ces grandes revues françaises qui alimenteront longtemps la réflexion. Marcel Gauchet est notamment l'auteur de *La condition historique*, Paris, Storck, 2003.

⁴ Parus à Paris chez Gallimard en trois tomes et sept volumes. C'est pendant cette période que Jacques LE GOFF publie *Mémoire et histoire*, Paris, Gallimard, 1988. Voir aussi Maurice CRUBELLIER, *La Mémoire des Français. Recherches d'histoire culturelle*, Paris, Kronos, Henri Veyrier, 1991, qui publie une bibliographie sur la question. Notons que « lieu de mémoire » est repris par *Le Grand Robert de la langue française* dans son édition de 1993.

⁵ Pierre NORA (sous la dir.), *Lieux de mémoire. T.I, La République*, Paris, 1984, p. XIX.

ne cherchait pas à démanteler les *archives*, les *anniversaires*, les *célébrations*, les *éloges funèbres*, les *actes officiels* pour en dénoncer un caractère *mythique* ou une fonction manipulatrice¹, mais il s'efforçait de les décrypter pour savoir ce qu'ils disaient aux hommes d'autrefois, aux Français de cette Nation en construction. La « découverte » de l'omniprésence de l'Etat, en l'occurrence républicain, et des pouvoirs publics dans l'élaboration et l'entretien de ces lieux de mémoire ne consistait donc pas à révéler un degré de pénibilité de ce jeu d'ombres et de lumières entre l'histoire et la mémoire officielle, mais bien de disséquer, sans la rejeter ou l'adopter, cette mémoire officielle dans la sérénité propre à une opération de connaissance.

Nora voulait donc recenser les lieux porteurs de la mémoire nationale française, c'est-à-dire le *patrimoine mémoriel* d'une *communauté*. Il faisait intervenir ce qu'il appelle une histoire « *au seconde degré* », c'est-à-dire une histoire des usages des événements plutôt qu'une histoire des événements eux-mêmes. Mais cette histoire de l'histoire, incluant celle de la mémoire, qui est une prise de distance de l'historien face à son objet d'étude pour mieux l'analyser, a créé *de facto* un vide entre l'historien et cet objet. Or la culture a horreur du vide, de telle manière que précisément ici, il fut comblé par la mémoire qui cesserait d'être un objet d'étude, qui allait s'émanciper de l'histoire. Disons-le d'emblée, mais c'est déjà empiéter sur notre conclusion, la seule manière pour les historiens de se réapproprier un rôle serait alors de produire une histoire de la mémoire, celle-ci étant restaurée en tant qu'objet d'étude de l'histoire, comme -ainsi que nous l'avons dit plus haut- le prix de la farine au XVIII^e siècle.

En réalité, les choses deviennent plus claires si l'on se rappelle que toute œuvre s'inscrit dans une époque et si l'on se rend compte que Nora se situe à une intersection. Il a analysé les conditions d'émergence d'une mémoire républicaine dans le passé, au moment même où celle-ci était battu en brèche. Compte tenu de la sérénité scientifique qui se dégage de cette œuvre majeure que sont les *Lieux de mémoire*, elle autorisait une sorte de fascination face à cette puissance de l'identité française en construction, et sous cet angle, Nora est sans doute l'un des derniers historiens *républicains* ; mais en même temps, il a offert sur un plateau d'argent les instruments pour dégonfler cette puissance, pour la mettre à nu, au moment même où, pour des raisons sur lesquelles nous reviendrons dans notre examen des foyers mémoriels, l'identité française était en crise. Le boulevard était ouvert, l'histoire de la mémoire pouvait laisser la place à l'histoire face à la mémoire.

¹ Cfr Jacques HEERS, *L'histoire assassinée : les pièges de la mémoire*, Paris, Les Editions de Paris, 2006.

Il faut ajouter ici une dimension importante. Non seulement l'œuvre de Nora et de ses collaborateurs s'inscrit dans une conjoncture de crise d'identité nationale, et pas seulement en France, mais aussi dans une crise de temporalité, au profit d'une surpuissance du présent dans notre modèle de société. François Hartog, professeur à l'École des Hautes Études en Sciences sociales (Paris) a bien décrit ce phénomène : Le présent concentre sur lui les effets de la temporalité, l'avenir est incertain, et le passé confus. Comme l'évoqua Reinhart Koselleck -qui fut notamment professeur à l'Université d'Heidelberg- en identifiant un « *horizon d'attente* » face à l'avenir et un « *champ d'expérience* » qui implique la présence du passé dans le présent, il faudrait même parler de « *présentisme* »¹ pour illustrer cette sur-représentation du présent. Puisque les idéologies pré-formatrices du futur semblent sécher comme feuilles mortes sous le soleil de l'histoire qui file en avant depuis la chute du Mur et la chute des Tours, et surtout puisque le présent aspire le passé, les temps deviennent mûrs pour que la démocratie laisse une place à la *mémocratie*, avec son arithmétique électorale à la clé, qui comptabilise aussi ces voix qui viennent du passé.

Pour avoir à l'esprit tous les éléments de compréhension, il faut également coupler les effets de cette crise d'identité nationale avec l'évolution de l'historiographie en général. En effet, cette crise semble rendre impossible la relance d'une histoire nationale positiviste classique, compte tenu des acquis de la Nouvelle Histoire, et de leur traduction dans l'enseignement. Or la tentative de Nora visait au fond à un transfert d'une histoire nationale vers une histoire patrimoniale, mieux à même de constituer un passé partagé par la communauté². Ouvrons une parenthèse qui n'en est pas une : cette notion de patrimoine est fondamentale, et elle est pourtant délaissée dans les productions historiographiques sur la mémoire aujourd'hui, or il y a là une clé du débat encore sous le paillason. En effet, la notion de patrimoine ne réduit pas, comme c'est trop souvent le cas, la question de la mémoire à la victimisation comme éléments majeurs d'une construction identitaire. Bref, pour revenir à la tentative de Nora, le passé perçu autrefois comme la matrice d'un sentiment national le serait désormais comme un héritage partagé à vivre au présent par la collectivité. Mais c'est précisément ici que va se produire un effet déviant, et c'est peut-être le point d'articulation le plus important de notre exposé. Alors que l'histoire *nationale* –on devrait dire pour le cas français, *républicaine*- possédait une vertu centrifuge, la notion d'héritage va déployer une vertu centripète. Et la clé de ce phénomène

¹ François HARTOG, *Temps et Histoire. Comment écrire l'histoire de France ?*, dans *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 1995, n°6, p. 1219-1236. Voir surtout François HARTOG, *Régimes d'historicité. Présentisme et expérience du temps*, Paris, Seuil, 2003, qui est l'aboutissement de ses réflexions.

² Christian DELACROIX et Patrick GARCIA, *L'inflexion patrimoniale : l'enseignement de l'histoire au risque de l'identité*, dans *Espaces Temps*, 1998, n°66-67, p. 111-136.

réside dans la Nation collective qui s'efface devant la notion de collectivités forcément au pluriel et non plus au singulier, comme l'invite inévitablement toute crise d'identité nationale, avec la mise en lumière d'une *nation plurielle*, tandis que personne ne relevait ce que ce concept avait de paradoxal. Pour les pays à l'identité controversée, la problématique de la mémoire pousse comme un champignon après la pluie. A ce titre, le cas belge est très révélateur. Nous ne pouvons l'approfondir ici¹. L'évolution du statut unitaire de l'Etat belge vers un Etat fédéral à partir de la fin des années '60, la production d'une historiographie régionaliste flamande et wallonne, dans un contexte de querelles linguistiques, ont évidemment eu des conséquences sur la question de la mémoire en Belgique², où notamment les deux guerres mondiales ont suscité et continuent de le faire, des débats mémoriels articulés sur les questions de sacrifices, de collaborations avec l'occupant, de répression après les libérations, des uns et des autres dans les espaces francophones et flamands.

Mais revenons au fil conducteur de notre récit. La question cruciale est donc de savoir quand et comment le déchirement entre histoire et mémoire s'est-il produit ? Nous avons déjà relevé l'importance de la crise de la notion d'identité nationale dans un monde individualiste où l'utopie collective ne constituait plus une idéologie pré-formatrice du futur³, de l'évolution de l'historiographie en général de l'histoire des mentalités à l'histoire culturelle, du triomphe du *présentisme* qui est au fond dans l'ordre de la temporalité un avatar de l'individualisme. La problématique de la mémoire était au départ l'un des objets de l'histoire culturelle qui émergeait après la crise de l'histoire des *Annales*, dans le contexte d'un renouveau de l'histoire politique⁴. Et cette problématique, nous ne l'avons pas encore assez souligné, n'était pas seulement franco-française, le monde anglo-saxon s'ouvrait à des perspectives analogues⁵,

¹ Pour avoir une idée de l'importante production historiographique en Belgique, il faut recourir à la *Revue Belge de Philologie et d'Histoire* qui publie une bibliographie courante annuelle inégale. Citons aussi Jean-Pierre NANDRIN (textes réunis par), *Bilans critiques et historiographiques en histoire contemporaine*, Bruxelles, cahiers 23-24 du Centre de Recherches en histoire du droit et des institutions-Facultés universitaires Saint-Louis, 2005, dont l'avant-propos renvoie à des pistes bibliographiques suggestives.

² Par exemple Luc COURTOIS et Jean PIROTTE, *Entre toponymie et utopie. Les lieux de la mémoire wallonne*, Louvain-la-Neuve, Publications de la Fondation wallonne P.-M. et J.-F. Humblet, 1999.

³ Des publications vont traiter de ce thème. Voir notamment Joël CANDAU, *Mémoire et identité*, Paris, PUF, 1998. Il avait déjà publié *Anthropologie de la mémoire*, Paris, PUF, 1996.

⁴ René REMOND (dir.), *Pour une histoire politique*, Paris, Seuil, 1988. Voir aussi Gérard NOIRIEL, *Sur la « crise » de l'histoire*, Paris, Belin, 1996. Il est également l'auteur dans un ouvrage qui réserve une place à la mémoire, *Qu'est-ce que l'histoire contemporaine ?*, Paris, Carré-Histoire, Hachette, 1998.

⁵ Sur la question de l'identité américaine au prise avec la problématique de la mémoire, voir le tome 18 des *Annales de l'Université de Savoie*, paru en 1995 (avant-propos et direction scientifique de Jean KEMPF et Mark MEIGS). Quelques mois plus tôt, *Le Débat*, janvier 1994, avait édité un dossier sur les mémoires comparées. On trouvait déjà sur ce terrain un Pierre Nora précoce avec sa contribution : *Le Fardeau de l'histoire aux Etats-Unis*, dans *Mélanges Pierre Renouvin : études d'histoire des relations internationales*, Paris, PUF, 1966, p. 51-74.

dans des directions variées¹, et la question de la mémoire suscitait l'intérêt dans d'autres pays². Elle continue d'ailleurs de le faire, c'est-à-dire qu'une interrogation sur les « lieux de mémoire » se poursuit dans l'esprit de l'œuvre de Nora et reste féconde³. Au demeurant, une approche comme la nôtre devrait aborder les cas nationaux et internationaux dans cette perspective⁴.

Pourquoi cette sérénité originelle a-t-elle disparue dans l'historiographie de la mémoire ? Pour poursuivre notre quête de réponse, il nous faut d'emblée convoquer deux autres auteurs de premier plan. Ils s'inscrivent chronologiquement dans le sillage de l'entreprise de Nora, mais sont déjà contemporains et analystes du basculement dont nous faisons le nœud de notre contribution.

Il s'agit du philosophe Paul Ricoeur et du théoricien de la littérature et historien Tzvetan Todorov. Ricoeur, dans son monumental ouvrage paru en 2000, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, s'efforçait de rappeler avec nuances que l'histoire et la mémoire était irréductiblement liées : « nous n'avons pas d'autres ressources, concernant la référence au passé, que la mémoire elle-même »⁵. Avec Ricoeur, nous sommes encore dans l'ordre d'une approche sereine de la problématique de la mémoire, que nourrit l'évidence sus-dite, mais son effort intellectuel témoigne d'une inquiétude face à une distorsion qui s'est opérée sous ses yeux. Car la distinction entre histoire et mémoire est alors devenue effectivement distorsion. Et Paul Ricoeur comprit le lien entre les distorsions de la mémoire et les identités menacées, ou senties comme telles.

Il nous semble important d'apporter la précision suivante. Lorsque paraissait son livre en plusieurs tomes *Temps et récit*, en 1983-1985, Ricoeur venait s'inscrire dans la remise en question de l'école historique des *Annales*, en analysant la *Méditerranée* de Braudel, pour souligner une parenté de structure entre récit de fiction et histoire connaissance, en replaçant

¹ Par exemple Thomas BUTLER (éd.), *Memory: History, Culture, and the Mind*, Oxford, Basil Blackwell, 1989; Michael KAMMEN, *Mystic Chords of Memory*, New York, Knopf, 1991.

² Fruit de notre thèse de doctorat entamée en 1989, nous avons publié *La mémoire de la Révolution française en Belgique*, Bruxelles, Labor, Archives du Futur, 1996.

³ Par exemple deux cas récents, hollandais et belge, ont fait l'objet d'études collectives : Jan BANK et Marita MATHIJSEN (dir.), *Plaatsen van Herinnering. Nederland in de negentiende eeuw*, Amsterdam, Bert Bakker, 2006; Jo TOLLEBEEK, Geert BUELENS, Gita DENECKERE, Chantal KESTELOOT et Sophie DE SCHAEFDRIJVER (dir.), *België, een parcours van herinnering*, Amsterdam, Bert Bakker, 2008.

⁴ Elle est impossible à réaliser ici, tant est abondante la bibliographie sur le sujet, par pays, par continent. Cfr par exemple pour l'Europe, Pim den BOER, *Lieux de mémoire et identité de l'Europe*, dans Pim den BOER et Willem FRIJHOFF (dir.), *Lieux de mémoire et identités nationales. La France et les Pays-Bas*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 1993 ; ou encore Gérard BOSSUAT, *Des lieux de mémoire pour l'Europe unie*, dans *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, janvier-mars 1999, n° 61, p. 56-69. Par ailleurs, il existe un site internet qui propose une bibliographie sélective sur les études par pays traitant de l'histoire et de la mémoire : http://falcon.arts.cornell.edu/jhw4/Collective_Memory.htm.

⁵ Paul RICOEUR, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Le Seuil, 2000, p. 26.

la problématique de l'écriture historique au centre du débat, mais en se désolidarisant de ceux -les impétrants du *Linguistic Turn*- qui voulaient la confondre avec l'écriture fictionnelle pour lui retirer toute légitimité scientifique. Pour se distinguer du courant relativiste et préciser sa pensée, il finira par aborder les relations difficiles entre histoire et mémoire dans *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*¹, où il rappelle qu'un impératif de vérité guide l'historien, par rapport à l'impératif de fidélité qui est le propre de la mémoire. Ainsi, ce livre est mal interprété quand on prétend qu'il dresse une opposition entre histoire et mémoire. L'historicité de ce livre, son objet, est d'abord en liaison avec les positions prises précédemment par Ricoeur dans le débat sur la crise de l'histoire-récit, et le rappel des *visées véridiques* du discours historiens. C'est peut-être même moins l'enjeu histoire-mémoire que l'enjeu récit historique-récit fictionnel qui est sous-jacent à cet *opus*.

Ricoeur a éclairci la question des rapports entre l'histoire et la mémoire, comme un premier bilan savant sur la question, en entamant une histoire de la mémoire depuis l'antiquité, et en posant cette question sous l'angle de la fidélité (mémoire) et de la vérité (histoire). C'est lui qui suggère de distinguer, sans en jeter un des deux aux orties, devoir de mémoire et travail de mémoire, qui autorise le deuil mais aussi l'*oubli*, salutaire pour l'apaisement face au passé.

Sur la distinction entre histoire et mémoire, Ricoeur ne se montrait pas sectaire. Cette distinction n'était pas absolue, au point que l'insistance sans nuance de certains auteurs sur les méfaits de la mémoire risquerait de les métamorphoser en statue du Commandeur.

Faisons un bond dans le temps. En 2006 paraissait un ouvrage important sous la direction de Laurence van Ypersele, professeur à l'Université catholique de Louvain, intitulé *Questions d'histoire contemporaine. Conflits, mémoires et identités*² Dans la perspective qui est la nôtre ici, ce livre est précieux car il propose une approche interdisciplinaire qui prend la forme d'un bilan historiographique des principaux concepts qui entrent en jeu dans la problématique de la mémoire par des spécialistes de la question, il est une vraie réponse scientifique à la difficulté de comprendre les relations difficiles entre le passé et le présent aujourd'hui.

Laurence van Ypersele précisait avec clarté : « *Une des finalités de la mémoire, cette conquête de la distance temporelle, est de lutter contre l'oubli, alors qu'une des finalités de l'histoire est de comprendre le passé* »³. Dans cette réflexion de 2006, nous sommes dans une perspective de distinction et non de distorsion. Nous restons encore ici dans un espace de

¹ Réédité au Seuil en 2003. Les travaux sur Ricoeur sont innombrables. Citons l'une des publications collectives les plus récentes, *Paul Ricoeur. Intéprétation et reconnaissance*, dans *Cités*, n°33, mars 2008, avec les contributions de François Dosse, *L'histoire à l'épreuve de la guerre des mémoires*, et Marc De Launay, *les temps de l'histoire*. Voir François DOSSE, *Paul Ricoeur. Les sens d'une vie*, Paris, La Découverte, 1991.

² Paris, PUF, 2006.

³ Laurence VAN YPERSELE, *Les mémoires collectives*, dans *Op. cit.*, p. 192.

nuances, sinon de collaborations, et non de déchirements entre histoire et mémoire, phénomène alors bien enclenché à cette époque.

Pour tendre vers la compréhension du moment originel de la distorsion, il nous faut rencontrer, après cette incursion dans l'actualité historiographique, le deuxième auteur cité, Todorov et ses réflexions sur le concept d'identité. Contemporains de ceux de Ricoeur, ces propos qui datent de 2001 sont éclairants sur le sujet : « *Le rappel du passé est nécessaire pour affirmer son identité, tant celle de l'individu que celle du groupe. L'un et l'autre se définissent aussi, bien entendu, par leur volonté dans le présent et leurs projets d'avenir ; mais ils ne peuvent se dispenser de ce premier rappel* »¹. L'identité est inséparable de l'homme et la mémoire est inséparable de l'identité. Cette notion d'identité interviendra de manière décisive dans le processus de distorsion que nous étudierons plus loin. Elle recoupe toute la réflexion autour de Pierre Nora évoquée plus haut.

Bref, entre une approche historique de la mémoire palpable chez Nora et les siens dans les années '80, et l'inquiétude en filigrane de l'œuvre de Ricoeur et de Todorov dans leur questionnement philosophique sur l'histoire, la mémoire, l'identité au début des années 2000, il s'est bien passé quelque chose. Et ces auteurs nous permettent de comprendre que l'épreuve de force entre la mémoire et l'histoire avait commencé.

La mémoire, du passé au présent : vers une opération politique ?

Dès 1978, Pierre Nora détectait un phénomène : « *Toute l'évolution du monde contemporain –son éclatement, sa mondialisation, sa précipitation, sa démocratisation- tend à fabriquer davantage de mémoires collectives, à multiplier les groupes sociaux qui s'autonomisent par la préservation ou la récupération de leur propre passé, à compenser le déracinement historique du social et l'angoisse de l'avenir par la valorisation d'un passé qui n'était pas jusque-là vécu comme tel. L'histoire s'écrit désormais sous la pression des mémoires collectives* »²

C'est l'acte commémoratif, et surtout sa perception, qui va nous ouvrir la voie pour comprendre ce phénomène. A la fin des années '80, vint le temps des grandes commémorations, celles qui renvoyaient à des événements fondateurs de notre société, et qui pouvaient nous relier à une mémoire encore vive, alors même que la notion de mythe national

¹ Tzvetan TODOROV, *La mémoire fragmentée. La vocation de la mémoire*, dans *Cahiers français*, juillet-août 2001, n° 303, p. 4. Todorov est l'auteur de l'ouvrage désormais classique : *Les abus de la mémoire*, Paris, Arléa, 2004.

² Pierre NORA, *Mémoire collective*, dans Jacques LE GOFF, Roger CHARTIER et Jacques REVEL (dir.), *La Nouvelle Histoire*, Paris, Retz-CEPL, 1978, p. 400.

était mise à mal¹. L'approche en vogue n'était pas une interrogation sur ce que les mythes nationaux pouvaient dire aux contemporains qui les avaient forgés², mais en quoi ces mythes étaient trompeurs pour ces contemporains eux-mêmes. Il ne s'agissait pas de savoir ce qu'ils ressentaient, mais pourquoi ils se trompaient, ou trompaient les autres, ce qui revient à ériger une suspicion anachronique au rang de la lucidité.

Le Bicentenaire de la Révolution de 1789 a ouvert le bal³, et les commémorations liées à la deuxième guerre mondiale l'ont animé, couplées à une relance de l'historiographie de la première guerre mondiale. Après toutes ces commémorations, il était logique que les historiens s'interrogent sur ce phénomène en tant que tel, comme le fit Patrick Garcia⁴. Mais leurs interrogations ont été instrumentalisées par ceux -en particulier des groupes en quête de reconnaissance politique et médiatique- qui voulaient la pérennisation de la mémoire à laquelle ils adhéraient. Or la mémoire groupusculaire est crépusculaire, c'est-à-dire qu'elle éteint la possibilité de faire émerger dans la sérénité un socle de connaissances historiques communément partagées. C'est précisément le noeud de la crise entre histoire et mémoire aujourd'hui. Cette succession de commémorations, parasitée par des revendications commémoratives groupusculaires, est apparue aux yeux de certains historiens comme susceptible de conduire à un phénomène de saturation. L'historien français Jean-Pierre Rioux, Inspecteur général de l'Education nationale, parla même de « *ruminantion de mémoire nationale* »⁵. Mais ces historiens dénonciateurs ne se sont-ils pas tirés une balle dans le pied ? En dénonçant les commémorations nationales et leur sous-bassement *mythique*, ne risquaient-ils pas de se placer en dehors du champ commémoratif pour y laisser évoluer des acteurs dont l'histoire n'était pas le métier ? Ce questionnement sur la place de l'historien par rapport aux commémorations contemporaines est apparue comme l'une des facettes de la problématique de la mémoire.

¹ Suzanne CITRON, *Le mythe national. L'histoire de France en question*, Paris, Les Editions ouvrières, 1989, nouvelle édition en 2008 par les éditions de Atelier . Cfr Anne MORELLI (dir.), *Les grands mythes de l'histoire de Belgique, de Flandre et de Wallonie*, Bruxelles, Editions Vie ouvrière, 1995.

² Comme c'est le cas dans l'ouvrage tiré de sa thèse de doctorat de Laurence VAN YPERSELE, *Le Roi Albert, histoire d'un mythe*, Ottignies-Louvain-la-Neuve, 1995 ; réédité chez Labor en 2006.

³ Pour un bilan historiographique pratiquement sur le vif et les débats dans les médias, voir le travail de l'historien américain Steven L. KAPLAN, *Adieu 89*, Paris, Fayard, 1993. Dans cette commémoration, selon lui, la frontière entre histoire et politique s'est affaïssée. Voir aussi Patrick GARCIA, *Le Bicentenaire de la Révolution française. Pratiques sociales d'une commémoration*, Paris, CNRS Editions, 2000. Dès 1983, aux Editions Papyrus, Gérard NAMER avait publié *Bataille pour la mémoire. Commémorations en France de 1945 à nos jours*.

⁴ Patrick GARCIA, *Les politiques de la mémoire. Exercices de mémoire ? Les pratiques commémoratives dans la France contemporaine*, dans *Cahiers français*, juillet-août 2001, n° 303, p. 33 : « *Les commémorations sont (...) des marqueurs de l'historicité, de la perception sociale du temps, tout autant qu'elles servent de fabrique identitaire* ».

⁵ Jean.-Pierre RIOUX, dans *L'Histoire*, avril 1993, n° 165, p. 81.

L'historien, observateur et acteur, est précisément situé à la charnière entre participation et prise de distance, d'une part lorsqu'il contribue à une commémoration ou à l'entretien d'une mémoire, et d'autre part lorsqu'il dissèque les procédures mises en route pour l'émergence, la diffusion et la conservation de cette mémoire¹. En outre, l'historien sait qu'il fait l'histoire-connaissance, et que lui aussi a de la mémoire, une identité propre, un destin personnel, des liens sociaux, professionnels et familiaux, un parcours, une sensibilité à assumer, contraintes qui rejaillissent dans son souci de défendre l'enseignement d'un passé, et dans son implication à apprécier les effets de la mémoire sur le présent. L'historien est donc d'abord en conflit avec lui-même, face à l'enjeu commémoratif, puisqu'il connaît l'envers du décor, l'enfer du *décorum*, il détecte les dérives inévitables des mémoires en compétition, mais il souscrit ou pas à des valeurs qui trouvent inévitablement un écho dans le passé puisqu'elles en sont toutes issues. Il est donc en situation de *conflit d'intérêt*, bien avant que de l'être avec ses contemporains qui s'emparent du passé pour de bonnes ou de mauvaises raisons. Antoine Prost, professeur à l'Université de Paris-I parlera d'une « *fonction sociale ambiguë de l'historien* »² plongé au cœur des enjeux commémoratifs. Certains ne s'en remettent pas, et comme Olivier Dumoulin, maître de conférences à l'Université de Rouen, s'aigrissent : « *Pour soulager sa mauvaise conscience, l'historien se jette alors sur ces oasis de chaleur que deviennent les colloques, ces rituels commémoratifs qui font du vif avec du mort (...). L'historien est évidemment écartelé entre le sentiment de tromperie inhérent aux fastes commémoratifs et sa capacité même à restituer quoi que ce soit au passé, mais il s'y accroche pour préserver son sentiment d'utilité* »³. Christophe Charle, professeur à l'Université de Paris-I, évoque une « *nouvelle fonction sociale* »⁴ de l'histoire qui cesse d'être une discipline purement scientifique quand ses disciples font leur métier de bougies d'anniversaires qui éclairent leurs contemporains. Purement scientifique ? L'a-t-elle simplement jamais été ? Faut-il jouer à la vierge effarouchée ?

Pierre Nora est certes un observateur très bien placé pour apprécier les enjeux de la mémoire et ses dérives, et donc d'historiciser la mémoire, opération vécue comme une aventure

¹ Du coup, cette charnière produit des effets historiographiques, comme par exemple la parution, dans le sillage immédiat de la commémoration de la Belgique, des actes d'un colloque sur le sujet : *Les 175 ans de la Belgique. Histoire d'une commémoration et commémoration d'une histoire : regards critiques*, études réunies par Eric BOUSMAR, Sébastien DUBOIS et Nathalie TOUSSIGNANT, Bruxelles, Facultés universitaire Saint-Louis, Centre de recherches en histoire du droit et des institutions-Cahier n° 27, 2007.

² Antoine PROST, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Le Seuil, 1996, p. 305-306.

³ Olivier DUMOULIN, *Le rôle social de l'historien. De la chaire au prétoire*, Paris, Albin Michel, 2003, p. 328.

⁴ Christophe CHARLE, *Etre historien en France : une nouvelle profession ?*, dans François BEDARIDA (dir.), *L'histoire et le métier d'historien en France 1945-1995*, Paris, Ed. de la Maison des sciences de l'homme, 1995, p. 24-25. Et du même auteur, *Le statut de l'historien en France*, dans *La historiografía francesa del siglo XX y su agogida en España*, dans *Collection de la casa de Velázquez*, 2002, n° 80, p. 425-432.

historienne : « *La commémoration a envahi le travail de l'historien jusqu'à l'asservir tout entier. Elle inspire sa curiosité, elle lui dicte souvent son calendrier de travail (...) elle a engendré une idéologie du « tout mémoire » et de la conservation intégrale* ». Et Nora d'ajouter : « *Ce qui est nouveau et qui vient de l'insondable malheur du siècle, de l'allongement de la durée de vie, du recours possible aux témoignages des survivants, de l'officialisation aussi des groupes et des communautés attachées à leur identité, leur mémoire, leur histoire, c'est la prétention de la mémoire collective à une vérité plus « vraie » que la véracité de l'histoire, la vérité du vécu et du souvenir (...) quelle que soit, au demeurant, la part de reconstruction et de reconduction artificielle de ce souvenir* »¹.

Cela dit, si historiciser les processus mémoriels, en particulier dans le cadre commémoratif, et déceler légitimement les impuissances ou les dérives de la mémoire, correspond à une démarche qui s'apparente à une salutaire opération de démontage, elle ne doit néanmoins pas être désespérante, c'est-à-dire conduire à retirer aux hommes toute production de sens que leur procure leur regard sur le passé. Dénier les hommes ne consiste pas à leur révéler l'autosatisfaction d'une prise de distance froide, mais à leur donner les outils pour constater justement que leurs illusions sont aussi constitutives de leur personnalité, de leur identité. Si la démarche scientifique historienne offrait uniquement la possibilité de ne plus être dupe, elle trancherait aussi la capacité d'action qui émerge du besoin de reconstruire le passé, d'en tirer leçon pour tracer l'avenir. Elle figerait le présent d'où découlerait la solitude. C'est dans cette perspective que s'inscrit la confiance de l'historien italien Nicola Gallerano, président de l'Irsifar² : « *J'estime insuffisante et erronée l'attitude, largement répandue chez les historiens de métier, qui consiste à suivre fébrilement les pratiques actuelles de réécriture du passé, pour les démasquer et en désamorcer les effets* »³. Qu'on le veuille ou non, et mieux vaut en faire une force, la « *fonction de l'historien dans la société est liée à une dialectique passé/présent* »⁴. L'historien français François Bédarida, secrétaire général du Comité international des sciences historiques, résume : « *L'historien s'assigne deux missions contradictoires : d'une part face à l'organisation de la mémoire collective, face à ces représentations mentales (...), il doit largement « démythiser », démystifier, opposer un discours documenté, rationnel et critique (...), d'autre part, il participe lui-même à cette*

¹ Pierre NORA, *Pour une histoire au second degré*, dans *Débat. Mémoires du XXe siècle*, novembre-décembre 2002, n° 122, p. 29-30.

² Istituto Romano per la storia d'Italia dal fascismo alla resistenza.

³ Nicola GALLERANO, *Histoire et usage public de l'histoire*, dans *Diogène*, 1994, n° 168, p. 92. Ce numéro est entièrement consacré à la question de la responsabilité sociale de l'historien.

⁴ François BEDARIDA, *L'histoire entre science et mémoire*, dans Jean-Claude RUANO-BORBALAN (coordonné par), *L'histoire aujourd'hui*, Auxerre, Ed. Sciences humaines, 1999, p. 336.

construction, sinon de mythes fondateurs, tout au moins d'un savoir qui sert de cadre et de référence, qui donc forme la conscience historique et la mémoire de ses contemporains »¹.

L'historien ne peut être qu'à la fois acteur social et chercheur, il devient donc aussi un médiateur dans les conflits mémoriels -d'autant plus visibles dans les moments commémoratifs- qui engagent des historiographiques et des visions du passé contradictoires : guerres et paix dans les Balkans, génocide arménien, souvenirs des atrocités japonaises, transitions démocratiques en Amérique latine, conflits israélo-palestiniens...².

Ainsi, dans la foulée du Bicentenaire de la Révolution de 1789, les commémorations liées au 50^e anniversaire de la Seconde Guerre mondiale se sont succédées à partir de 1990 -année de la réunification de l'Allemagne- et en suivant évidemment la rythmique des événements de cette guerre, avec une apothéose commémorative en 1994 -année du génocide des Tutsi au Rwanda- et évidemment en 1995. Or cette séquence croise d'une part la crise de croissance européenne dont la traduction tragique fut la guerre de Yougoslavie, après la chute de l'Union soviétique en 1991³, dont l'effondrement était aussi celui d'un imaginaire identitaire révolutionnaire ; et d'autre part une transition générationnelle avec la disparition en voie d'accélération des derniers témoins, et acteurs -bourreaux ou victimes- de la Seconde Guerre mondiale.

C'est exactement ici que se noue l'un des enjeux majeurs de l'historiographie de la mémoire.

Dans la foulée des grandes commémorations, c'est-à-dire dans les années 1995 et suivantes, il y a eu un télescopage entre les réflexions historiennes sur le statut de l'histoire et des historiens⁴, et une accentuation du poids de ce qu'on a qualifié de « demande sociale » pesant sur ces derniers, en liaison avec une recrudescence des conflits mémoriels, accentués par une crise d'identité en Europe, qui suivait la crise socio-économique des années 1970 doublée de la crise idéologique des années 1980, et des bouleversements des années 1990. Ce sont des phénomènes qui entrent en jeu dans cette fébrilité mémorielle palpable à partir de là. Et la

¹ *Id.*, p. 337.

² Voir Valérie ROSOUX, *Les usages de la mémoire dans les relations internationales*, Bruxelles, Bruylant, 2001. Cet ouvrage de référence est inspiré de sa thèse de doctorat défendue en 2000 à l'UCL. Sur le travail de mémoire et la question des normalisations des conflits, la bibliographie est maintenant très abondante. Citons A. Alexandra BARAHONA DE BRITO (dir.), *The Politics of Memory. Transitional Justice in Democratizing Societies*, Oxford, Oxford University Press, 2001; Eamonn CALLAN, *Réconciliation et éthique de la mémoire publique* dans *Philosophie*, automne 2002, vol. 29, n° 2, p. 311-326.

³ C'est aussi à partir de 1991 que le *World Wide Web* se développe aux USA et bientôt dans le monde entier. L'influence de la *Toile* sur les conflits mémoriels est devenue fondamentale. Elle permet d'activer et de répandre des conflits de cette nature à peu de frais.

⁴ Voir notamment François DOSSE, *L'Empire du sens. L'histoire et le métier d'historien en France 1945-1995*, Paris, La Découverte, 1995 ; ou encore, déjà cité, François BEDARIDA (dir.), *L'histoire et le métier d'historien en France 1945-1995*, Paris, Edition de la Maison des sciences de l'homme, 1995. Voir aussi R. CHARTIER, *Le statut de l'histoire*, dans *Esprit*, octobre 1996, n° 10, p. 133-143.

mémoire fut sans doute comme délivrée, larguée, par la perspective erronée d'une fin de l'histoire chère à Francis Fukuyama¹, professeur d'économie politique à l'Université Johns-Hopkins(Washington). Or la *fin* de l'histoire a plutôt suscité une *faim* d'histoire. Mais la messe n'était pas encore dite, et cette fébrilité allait se transformer en fièvre, ce serait l'œuvre des années 2000² avec l'arrivée, sur le grand marché de la mémoire, des lois dites *mémorielles*.

Ainsi, après avoir été un artisan de la connaissance de la mémoire, Pierre Nora a assisté à l'explosion du concept, à ses usages, à ses déclinaisons, mais aussi à cette forme de déclin, d'essoufflement, quand un concept se boursoufle³. Et aujourd'hui encore Pierre Nora s'élève contre l'obsession de la mémoire, la *tyrannie de la mémoire*, une expression que Pierre Nora médite en fait depuis un certain temps déjà⁴. Bref, selon lui, l'étude de l'histoire risque de continuer d'être minée par des mémoires de groupes, sinon de groupuscules, impliqués dans une course haletante de reconnaissance médiatique et juridique.

Pour comprendre ce phénomène, une exploration des *foyers mémoriels* les plus visibles s'imposent, en commençant par la mémoire de la Shoah.

La Shoah : mémoire questionnée ou mémoire harcelée ?

On a oublié que le samedi 11 avril 1987⁵, Primo Levi, 68 ans, se jetait par la fenêtre de son immeuble. Il était sorti d'Auschwitz 42 ans plus tôt, parmi le nombre infime des rescapés, dont il était l'une des figures emblématiques, pour avoir publié son témoignage parmi les premiers d'entre eux, *Si c'est un homme*, paru en 1947, mais qui ne fut traduit en français qu'au début des années '80. Qu'un rescapé d'Auschwitz se suicide 42 ans plus tard pourrait avoir quelque chose d'aberrant. Mais coïncidence chronologique ou intuition philosophique,

¹ Auteur de *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Paris, Flammarion, 1992.

² La session du baccalauréat de juin 2000 en France avait pour thème en philosophie : « *La mémoire suffit-elle à l'historien* ». Les publications et les débats vont se multiplier : voir Philippe POIRRIER, *Aborder l'histoire*, Paris, Le Seuil, 2000 ; le 31 mars 2001 au Centre universitaire de Chateauroux se tint un colloque « *Quelle histoire pour quelle mémoire ?* » ; un numéro spécial de *La documentation française. Cahiers français*, juillet-août 2001, n° 303, sera consacré au thème « *La mémoire, entre histoire et politique* ». La vanne était ouverte.

³ Voir aussi Marie-Claire LAVABRE, *Peut-on agir sur la mémoire ?*, dans *La documentation française. Cahiers français*, n° 303, juillet-août 2001, p. 8-13. Cfr aussi Régine ROBIN, *La mémoire saturée*, Paris, Stock, 2003.

⁴ Pierre NORA, *Pour une histoire au second degré*, dans *Op. cit.*, nov.-déc. 2002, n°122, p.29. Voir Philippe JOUTARD, *La tyrannie de la mémoire*, dans *L'Histoire*, mai 1998, n° 221.

⁵ L'année même où paraissait Pierre VIDAL-NAQUET, *Les assassins de la mémoire*, Paris, La Découverte, 1987. Il fut réédité en 1997. Antiquiste bien armé pour la critique historique, Vidal-Naquet montre comment les révisionnistes s'emploient par le mensonge et la manipulation des sources à détruire la mémoire des crimes nazis contre les Juifs et par la même, détruire la mémoire de la Shoah. Un livre à relire qui démantèle le projet négationniste, selon une qualification plus juste que celle de révisionniste. Mais Vidal-Naquet, dès septembre 1980 dans la revue *Esprit*, publiait l'une des pièces du livre cité plus haut, *Un Eichemann de papier. Anatomie d'un mensonge*. Le 3 octobre suivant avait lieu l'attentat à la bombe contre la synagogue de la rue Copernic à Paris, qui fit 4 morts et 30 blessés et suscita la consternation.

sa disparition volontaire semble un prélude aux assauts contre la mémoire de la Shoah, ou dans le meilleur des cas, aux interrogations sur elle. Ces 42 années de fragilité qui éclatent dans la lourdeur d'un écrasement sur un trottoir confère à son espoir un surcroît d'inquiétude : « *Puisse l'histoire des camps d'extermination retentir pour tous comme un sinistre signal d'alarme* ». Dix ans plus tard, en 1997, la journaliste Anne Sizaire publia un essai sur *Primo Levi. L'humanité après Auschwitz*¹ qui retrace le parcours du chimiste italien et résistant juif. C'est à sa relecture qu'invite Anne Sizaire, si l'envie venait à certains de dénigrer, mais alors en conscience, le devoir de mémoire. Aux abords de l'an 2000, la crise historiographique sur la mémoire de la Shoah allait connaître de nouveaux rebondissements, et elle s'installait durablement dans le débat public. Comment comprendre l'extrême vitalité de ce foyer mémoriel et les polémiques qu'il suscite? Mais surtout, la Shoah source de conflits, voilà bien, au fond, une perspective inattendue pour tout qui constate simplement la dimension à ce point insupportable que représente cet événement hors norme.

La mémoire de la Shoah est soumise à un mouvement dialectique d'une très grande force, avec d'une part une montée en puissance de cette mémoire à partir des années '70, et d'autre part une réaction sous la forme d'une relativisation croissante, aux motivations très diverses, du contenu de cette mémoire. Cette force est très grande car les enjeux sont énormes et contradictoires, mais la nature du dépassement de cette contradiction, qui n'a pas encore eu lieu, aura elle aussi des conséquences considérables.

1987 est décidément une année étrange, elle voit le suicide du témoin, les progrès du négationnisme qui pousse un historien comme Pierre Vidal-Naquet, directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales, à mouiller sa chemise, et l'ouverture le 11 mai du procès Barbie, le premier en France pour « *crime contre l'humanité* ». Et c'est aussi l'année de parution de deux ouvrages maintenant classiques, celui de Ernst Nolte qui relativise le statut historique d'Auschwitz, et celui de Henry Rousso sur le syndrome de Vichy -dans lequel le terme « *négationnisme* » voit le jour- livres que nous allons évoquer, et qui annoncent aussi la dénonciation du devoir de mémoire. La mémoire de la Shoah sera bientôt collée au mur.

Le débat sur le nazisme entre historiens *intentionnalistes* et *fonctionnalistes* occupait la scène historiographique. C'était un débat historien, et d'autres thématiques allaient y faire leur entrée. Ernst Nolte, professeur à la Freie Universität de Berlin, publia donc en 1987 son livre²

¹ Anne SIZAIRE, *Primo Levi. L'humanité après Auschwitz*, Paris, Editions Desclée de Brouwer, 1997.

² Ernst NOLTE, *Der europäische Bürgerkrieg 1917–1945. Nationalsozialismus und Bolschewismus*, réédité en 2000 à Munich, chez Herbig Verlag.

présentant les goulags comme matrice d'Auschwitz, et les crimes nazis comme une réponse aux crimes bolcheviques et à la menace communiste, manière de déculpabiliser les consciences en Allemagne. Cet ouvrage est à l'origine de la *querelle des historiens allemands (Historikerstreit)*¹, et de la riposte du philosophe Jürgen Habermas, professeur à l'Université de Francfort, ou de l'historien Eberhard Jäckel², professeur à l'Université de Stuttgart. Le grand spécialiste du nazisme, l'historien britannique Ian Kershaw, professeur à l'Université de Sheffield, réagira aussi à cette perspective initiée par Nolte : « *I. Kershaw insiste sur un point, pour lui essentiel : la singularité du nazisme dans son incarnation du mal absolu* »³. En réalité, le débat avait été lancé dès les travaux d'Hannah Arendt sur le communisme et le nazisme comme deux dimensions du totalitarisme contemporain⁴.

Par contre, Nolte séduira François Furet⁵, président de l'École des Hautes Études en Sciences sociales entre 1977 et 1985, et son livre sera traduit en français treize ans après sa publication en Allemagne, à l'initiative de Stéphane Courtois⁶, directeur de recherche au CNRS, qui justement publiait son *Livre noir du communisme*, que nous abordons ci-après. Il est vrai que dès les années '80, la Shoah fut présentée comme un objet autrefois tabou qui devait devenir maintenant un sujet de débat, comme les autres, au nom en somme d'une hygiène mentale que procure un examen historique serein. Deux sociologues américains de l'Université de Columbia, Jeffrey K. Olick et Daniel Levy, examinèrent ce processus dans son cadre allemand dans un article paru en 1997⁷. Leur approche inclut une lecture de ce débat entre Ernst Nolte et Jürgen Habermas, l'un ne voyant pas de singularité à la Shoah et l'autre

¹ Voir l'ouvrage important de Edouard HUSSON, *Comprendre Hitler et la Shoah. Les historiens de la République fédérale d'Allemagne et l'identité allemande depuis 1949*, Paris, PUF, 2000, avec une préface de Ian Kershaw. Voir aussi Dominique VIDAL, *Les Allemands relisent la Shoah*, Bruxelles, Ed. Complexe, 2002.

² Eberhard JACKEL, *Une querelle d'Allemands ? La misérable pratique des sous-entendus*, dans *Documents*, 1987, vol. 2, p. 95-98.

³ Martine FOURNIER, *Les fractures du XXe siècle. Débats historiens*, dans *L'histoire aujourd'hui...*, p. 88. Voir notamment Ian KERSHAW, *Nazisme et stalinisme. Limites d'une comparaison*, dans *Le Débat*, avril-mai 1996, p. 177-190. Plus largement sur l'historiographie du nazisme, son livre incontournable : Ian KERSHAW, *Qu'est-ce que le nazisme ? Problèmes et perspectives d'interprétation*, Paris, Gallimard, 1997 (nouvelle édition augmentée et mise à jour).

⁴ Hannah ARENDT, *Les origines du totalitarisme*, Paris, Le Seuil, 1951.

⁵ François FURET et Ernst NOLTE, *Fascisme et communisme*, Paris, Plon, 1998. Il s'agit de leur correspondance.

⁶ *La Guerre civile européenne (1917-1945) : national-socialisme et bolchevisme*, Paris, Édition des Syrtes, 2000. Vient de paraître *Fascisme & totalitarisme*, textes rassemblés par Stéphane COURTOIS, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2008.

⁷ Jeffrey K. OLICK et Daniel LEVY, *Collective memory and cultural constraint: Holocaust myth and rationality in german politics*, dans *American sociological review*, déc. 1997, vol. 62, p. 921-936. Dans ce contexte, François BEDARIDA publie *La Shoah dans l'histoire*, dans *Esprit*, 1997, n°7, p. 217-228. C'est grâce à Bédarida que fut publié par le CNRS le livre de Jean-Claude PRESSAC, *Les crématoires d'Auschwitz, la machinerie du meurtre de masse*, en 1993.

estimant qu'une telle position était révisionniste, en tout cas de nature à banaliser le génocide juif.

Le président de la RFA Richard von Weizsäcker partagea publiquement le point de vue de Habermas. Savait-il qu'il allumait un pare-feu ? Les participants au colloque international « *Mémoire et Histoire* » des 25 et 26 mars 1998 en avaient quant à eux sans doute pleinement conscience, en tentant de concilier ces sœurs réputées ennemies. Présidé par Elie Wiesel, rescapé et Prix Nobel de la Paix, ce colloque avait été mis sur pied par l'Académie universelle des cultures et tint ses travaux à l'Unesco et à la Sorbonne. Les questions de mémoires individuelles et collectives, de l'oubli et ses nécessités face à la mémoire, de la pluralité des mémoires furent mises sur le tapis, par des historiens, des philosophes, des membres de professions médicales, des juristes, des anthropologues, des sociologues ou des ethnolinguistes. Parmi eux se trouvait Paul Ricoeur, l'une des chevilles-ouvrières de l'événement, membre du comité scientifique du colloque¹, qui rappela ses positions nuancées sur la question en soulignant que la mémoire n'était pas l'histoire, sans pour autant les dresser l'une contre l'autre. C'est peut-être la raison pour laquelle l'une des lignes de force du colloque fut de rappeler que la transmission de la mémoire de la Shoah fut douloureuse et donc lente, conséquence d'une expérience inédite dans l'histoire², en contrepoint d'une historiographie sur le sujet qui s'élabora elle aussi progressivement dans les décennies d'après-guerre. Le silence des rescapés à leur retour des camps fut marqué par la difficulté de transmettre l'expérience, de faire récit en faisant face, comme le rappelait Ricoeur, à « *l'incrédulité devant l'inhumain* ». En contrepoint donc, la multiplication de travaux véritablement historiques sur la deuxième guerre mondiale, en particulier concernant la France, le régime de Vichy et la persécution des Juifs, ne datent que de la fin des années '70. Par conséquent, déplorer un contraste entre, d'une part une mémoire qui aurait été activée longtemps après les faits, en la soupçonnant dès lors d'être instrumentalisée pour des raisons de conjoncture³, et d'autre part un silence sur la question immédiatement après la guerre, ainsi qu'une tiédeur commémorative ou de simples notes de bas page sur la Shoah dans les manuels

¹ Les autres membres étaient Françoise Barret-Ducrocq, Michelle Perrot et le Nigérian Prix Nobel de littérature Wole Soyinka.

² Par exemple, l'American Jewish Committee ne souhaitait pas dans l'immédiat après-guerre la fondation d'un mémorial de l'Holocauste à New York. Traversons l'océan, le mot « juif » ne figurait pas sur le monument érigé à la mémoire des enfants d'Izieu en 1946, et ceci à la demande de la communauté juive. En 1978 fut diffusée la fameuse série télévisée *Holocauste*, et en 1979 seulement, à l'initiative du président Jimmy Carter, la décision fut prise de créer un mémorial de la Shoah. L'United States Holocaust Memorial Museum ne sera inauguré à Washington que le 22 avril 1993 par le président Clinton.

³ Il existe bien une instrumentalisation virulente de la Shoah, lorsque l'étoile de David est croisée avec le sigle SS dans certaines manifestations liées à la cause palestinienne.

scolaires de l'époque ; c'est négliger de tenir compte du processus même de l'élaboration lente de cette mémoire par étape¹, en parallèle avec l'enrichissement, progressif lui aussi, de la production historique. Encore faudrait-il évoquer des forces d'inertie idéologiques hostiles. On a oublié que dans la Pologne communiste, la symbolique d'Auschwitz, pour raison d'Etat, ne concentrait sur elle qu'une mémoire antifasciste. Lors de l'inauguration le 16 avril 1967 à Auschwitz du monument dédié « aux victimes du fascisme », le Premier ministre polonais et les intervenants suivants réussirent l'exploit de prendre la parole pendant trois heures sans prononcer *une seule fois* le mot « juif ». Sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, Auschwitz était inscrit en 1979 comme « camp de *concentration* d'Auschwitz ». Cette référence a été modifiée pour devenir « Auschwitz-Birkenau. Camp allemand nazi de concentration et d'*extermination* »...en juin 2007 ! C'est une illusion rétrospective que de prétendre que la mémoire de la Shoah, parce que tardive, est *de facto* instrumentalisée, alors que son élaboration fut d'abord et avant tout pénible et laborieuse. En France par exemple, le Mémorial de la Shoah a ouvert ses portes le 27 janvier 2005 à Paris, né de la fusion entre le Mémorial du Martyr juif inconnu et du Centre de Documentation juive contemporaine. Il était le résultat d'un long processus qu'il est impossible de détailler ici². C'est seulement depuis 2004 que le Père Patrick Desbois, président de Yahad-In Unum, et son équipe ont entamé leur odyssée en Ukraine et au Belarus pour recueillir des témoignages sur la Shoah par balles orchestrée par les *Einsatzgruppen*, et procéder au repérage systématique et archéologique des sites de tueries (plus de 800 découverts à ce jour) et des fosses communes, en déployant des efforts remarquables, à la fois historiques et mémoriels³.

On doit donc parler, dans les années '80, plutôt d'*éveil* de la mémoire, et non de *réveil* de la mémoire, comme l'a qualifiée Henry Russo, éveil stimulé sans aucun doute aussi par la remontée de l'extrême droite en Europe, couplée à l'antisémitisme et au négationnisme⁴, dont la traduction fut la réalité politique d'une présence parlementaire durable, et significative -

¹ On sait combien le procès Eichmann a joué un rôle désinhibant sur la mémoire de la Shoah. Il a eu lieu en 1961 seulement.

² Il faudrait rappeler que l'Association des filles et fils de déportés juifs fondée par Serge Klarsfeld date de 1978, qui est aussi la date de publication de son livre *Mémorial de la déportation des juifs de France*. Il faudrait souligner que c'est sous le deuxième septennat de François Mitterrand, dans un contexte de polémiques, que fut instaurée le 3 février 1993 la Journée nationale commémorative des persécutions racistes et antisémites commises sous la France de Vichy, que c'est en 1995 que le président Jacques Chirac reconnaîtra que la France a une *dette imprescriptible* à l'égard des disparus d'Auschwitz. Il faudrait évoquer le film *Shoah* de Claude Lanzmann réalisé en 1985, la commission sur la spoliation des biens juifs (commission Pierre Drai), la création de la Fondation pour la mémoire de la Shoah présidée par Simone Veil, ...une série de jalons qui témoignent de ce processus.

³ Père Patrick DESBOIS, *Porteur de mémoires*, Paris, Michel Lafon, 2007.

⁴ Rappelons qu'un journal aussi prestigieux que *Le Monde* publia le 29 décembre 1978 l'article de Robert Faurisson, *Le problème des chambres à gaz ou la rumeur d'Auschwitz*. En 1981 paraissait, chiffres à l'appui, Georges WELLERS, *Les chambres à gaz ont existé*, Paris, Gallimard.

comme par exemple en Belgique¹- des extrémistes de droite dans les assemblées représentatives des pays démocratiques européens.

Pour revenir à ce colloque « *mémoire et histoire* » de 1998, il fut un maillon de plus dans la quête de sérénité recherchée dans les rapports entre histoire et mémoire, mettant en exergue non pas la concurrence des mémoires, en particulier celles de crimes contre l'humanité, mais les interactions constructives entre les mémoires, et les expériences partagées. Ce colloque s'accompagnait d'un cycle de séminaires sur le thème « *1914-1998, le travail de mémoire* » et de trois expositions au Parc de la Villette².

Ce colloque traduisait implicitement l'inquiétude de voir la mémoire de la Shoah intégrée dans une nouvelle lecture providentialiste, selon une dynamique allant d'une mémoire tiède à une mémoire folle, du passé immédiat d'après-guerre au présent immédiat aujourd'hui. Les effets déformants de ce nouveau déterminisme sont éloquentes chez un historien comme Peter Novick, professeur à l'Université de Chicago. Dans son ouvrage³, qualifié de « *livre choc* » et de « *livre bulldozer* » par le journaliste Eric Conan⁴, et paru en français chez Gallimard en 2001, *L'Holocauste dans la vie américaine*, Novick se demandait pourquoi le souvenir de Holocauste occupait une place si importante aux Etats-Unis plus d'un demi-siècle après les faits et séparé par un océan du théâtre de ceux-ci. Alors que seulement 3% de la population est juive, et moins de 1% concernée personnellement par l'Holocauste, on a assisté, selon Novick, au surgissement d'une mémoire silencieuse pendant des années, et qui a envahi les supports culturels américains (musées, cinéma, enseignement...). L'auteur explique que les années '90 constituent un terrain favorable pour le développement d'une mémoire collective de l'Holocauste pour deux raisons selon lui : d'une part la nécessité de trouver un événement fédérateur et solidarissant pour une communauté juive américaine qui est maintenant bien assimilée et qui ne veut pas perdre son identité par rapport à d'autres particularismes, et d'autre part les Juifs veulent participer comme tout le monde au culte de la victime qui est dans l'air du temps et qui stimule la vitalité des minorités en quête de reconnaissance des injustices dont elles ont été, ou sont, frappées. Les Juifs veulent rester dans la course, selon

¹ Aujourd'hui le parti d'extrême droite *Vlaams Belang* est l'une des plus importantes forces politiques de Flandre.

² Les séminaires s'y tinrent d'avril à juin. Voir Pierre BACOT et Christian COQ (dir.), *Travail de mémoire 1914-1998. Une nécessité dans un siècle de violence*, dans *Autrement. Collection Mémoires*, janvier 1999, n° 54. Voir aussi Jean-François FORGES, *1914-1998. Le travail de mémoire*, ESF Editeur, 1998.

³ Peter NOVICK, *The Holocaust in American Life*, Boston, Houghton Mifflin Co, 1999. Pour des raisons de *marketing*, le livre s'intitule *The Holocaust and Collective Memory* pour le marché anglo-saxon non américain. Il subira les critiques nourries du professeur de droit à l'Université d'Harvard Alan Dershowitz, forte personnalité du monde judiciaire américain.

⁴ Compte rendu jubilatoire dans *l'Express*, 15 novembre 2001.

Novick, alors que le fait d'avoir comme ils l'ont fait défendu l'unicité de la Shoah a engendré une hiérarchie, ou une échelle, du malheur historique qui a justement attisé cette compétition, alors que l'histoire enregistre de nouveaux massacres, comme ceux de Bosnie. Enfin, Novick achève d'enfoncer le clou en estimant que l'Etat américain utilise l'Holocauste pour « *entretenir son sentiment de satisfaction* » car le nazisme n'aurait jamais pu émerger du style de vie américain. Pour Novick, ce n'est pas le procès Eichmann qui a libéré la mémoire de l'Holocauste, mais la Guerre des Six jours en 1967 et celle du Kippour en 1973, marquant par cette mémoire attisée le soutien de l'Amérique à Israël. C'est en somme 1967 contre 1961.

La dénonciation de l'Amérique contemporaine, à travers le constat d'une *américanisation de l'Holocauste*, est manifeste dans cet ouvrage, par le canal d'une attaque en règle de la mémoire de la Shoah, que l'auteur ne réduit pas encore à un *business*, mais sans négliger de jeter une passerelle dans cette direction.

Le pas sera très rapidement franchi et la passerelle jetée, avec l'ouvrage de Norman Gary Finkelstein, chargé d'enseignement à l'Université DePaul (Chicago) entre 2001 et 2007, dans son livre *The Holocaust Industry* paru en 2000¹, et édité en français par La Fabrique l'année suivante². Finkelstein s'attaque aux associations juives qu'il accuse de faire du business avec la Shoah, il dénonce une industrie américano-sioniste de l'Holocauste qui sert à ramener de l'argent en tirant le fil de la culpabilité pour ensuite le drainer vers le soutien de la politique oppressive israélienne³, selon un mécanisme bien huilé, avec ses *top managers* comme Elie Wiesel. La polémique, relayée par les fifres et les tambours des médias, va courir dans le monde anglo-saxon puis en Europe, en Allemagne où le livre est traduit, ainsi qu'en France. Le propos de Finkelstein, moins novateur que polémique, lui vaudra un commentaire synthétique de Pierre Vidal-Naquet dans *Libération* : « *Je vous écris au sujet de la polémique autour du livre de Norman Finkelstein. J'estime que c'est un mauvais livre et qu'il aurait mieux valu ne pas le publier et ne pas en parler. Mais si on en parle, il faut en parler avec*

¹ Norman FINKELSTEIN, *The Holocaust Industry. Reflections on the Exploitation of Jewish Suffering*, Londres, Verso Books, 2000, réédité en 2003. Finkelstein est aussi l'auteur, avec Ruth Bettina Bir, d'un ouvrage contre les thèses de Daniel Goldhagen, intitulé *L'Allemagne en procès : la thèse de Goldhagen et la vérité historique*, Paris, Albin Michel, 1999. Daniel Goldhagen, politologue américain de l'Université de Harvard, est l'auteur de *Les bourreaux volontaires de Hitler*, Paris, Seuil 1997. Son livre a fait débat, voir Edouard HUSSON, *Une culpabilité ordinaire ?*, Paris, Ed. François-Xavier de Guibert, 1997.

² Avec une préface de Rony Brauman. Les éditions La Fabrique venaient d'être créées en 1998 par Eric Hazan. Elle se situent dans la gauche radicale du monde éditorial français, selon le désir de leur patron : « *Ces livres, nous les voulons ancrés politiquement, à gauche de la gauche* » (mot de l'éditeur sur le site www.zazie.fr, date de consultation 20 juin 2008). Son catalogue compte beaucoup de publications sur la question israélo-palestinienne.

³ Dans la même veine, l'aboutissement le plus détestable, et proprement négationniste cette fois, avait été atteint par un ouvrages comme celui de Roger GARAUDY, *Mythes fondateurs de la politique israélienne*, Paris, La Vieille Taupe, 1995.

exactitude. Tout mauvais livre n'est pas un livre antisémite. Le tort de Norman Finkelstein est de ne pas avoir mesuré le caractère exceptionnel de la Shoah et ce qu'il dit sur l'Amérique n'est pas très neuf par rapport au livre de Peter Novick. Mais il lui arrive de dire des choses justes. Il est injuste, parfois stupide et brutal, il n'est pas négationniste ».

Une piste était en tout cas ouverte et sera exploitée. En 2005 encore, l'historien italien Enzo Traverso, maître de conférence à l'Université de Picardie, dans un ouvrage édité par La Fabrique, comme celui de Finkelstein, fait le point sur l'évolution des relations entre histoire et mémoire¹, en mettant l'accent sur un « *mauvais usage de la mémoire* » de l'Holocauste, selon lui. Traverso déplore l'insistance sur la singularité de la Shoah, d'autant que la mise en évidence de cette singularité est, toujours selon lui, une opération récente, car dans l'immédiat après-guerre, la Shoah fut discrète dans l'élaboration des premières réflexions historiennes sur la deuxième guerre mondiale, et les rescapés ne cherchaient pas à se singulariser mais à quitter leur enveloppe victimaire pour reprendre la vie avec les autres. Aujourd'hui le basculement s'est opéré, et la Shoah occupe presque de manière boursouflée l'espace public mémoriel, sur un piédestal quasi religieux avec la sanctification de la parole des survivants, les rituels commémoratifs, et les pèlerinages obligés sur les lieux du drame. Traverso et ses amis ont remporté une victoire sur le terrain au début de l'année 2007 en Italie. En effet, le gouvernement Prodi avait l'intention d'introduire dans le Code pénal italien le délit de négation de la Shoah. L'adoption de la mesure était prévue le 27 janvier 2007, journée de la mémoire de l'Holocauste, date de la libération des déportés survivants d'Auschwitz. C'était sans compter sur la mobilisation d'historiens -comme Enzo Traverso, Carlo Ginzburg, professeur à l'Ecole Normale Supérieure de Pise, ou Claudio Pavone, président de la Société italienne pour l'étude de l'histoire contemporaine²- par la voie d'un manifeste hostile signé par quelques 150 historiens, à l'initiative de Marcello Flores, historien du communisme³, professeur à l'Université de Sienne. Le gouvernement italien fit marche arrière et renonça à son projet. La question qui fâche est évidemment de savoir comment les signataires ont fêté leur victoire. Triste coïncidence, lorsque le texte de la pétition circulait dans les boîtes de courriers électroniques des signataires, les participants du colloque international négationniste de Téhéran les 11 et 12 décembre 2006, sous l'égide du président Ahmadinejad, déambulaient

¹ Enzo TRAVERSO, *Le passé, modes d'emploi. Histoire, mémoire, politique*, Paris, La Fabrique, 2005. Il est aussi l'auteur, entre autres, de *Pour une critique de la barbarie moderne. Ecrits sur l'histoire des Juifs et de l'antisémitisme*, Lausanne, Editions Page deux, 1997.

² Società italiana per lo studio della storia contemporanea.

³ On notera que Marcello Flores et Enzo Traverso, avec Simon Levis Sullman et Marina Cattaruzza, ont dirigé la publication de *La Storia della Shoah. La crisi dell'Europa, lo sterminio degli ebrei e la memoria del XX secolo*, aux Editions UTET de Turin, en 2005 (1^{er} vol.), en 2006 (2^e et 3^e vol.).

dans l'auditoire, l'étiquette nominative fièrement épinglée au plastron. Ainsi, l'argument qui consiste à vouloir la suppression de la loi contre le négationnisme pour ne pas conforter les frustrations iraniennes, alors même que l'Iran érige impunément le négationnisme comme vérité d'Etat, est donc un argument idiot. Après ce colloque négationniste de Téhéran, l'ONU adopta par consensus (sans vote) une résolution « *condamnant sans réserve tout déni de l'Holocauste* », un texte parrainé par 103 pays sur 190.

Mais ce qui est révélateur, c'est que cette percée d'hostilité médiatisée et argumentée contre la mémoire de la Shoah s'était faite alors même que l'historiographie sur le sujet s'enrichissait au fil du temps d'importants ouvrages scientifiques et nuancés. Comme par exemple en 1988, l'historien d'origine luxembourgeoise Arno J. Meyer, professeur à l'Université de Princeton, fit paraître *Why Did The Heavens Not Darken ? The "Final Solution in History"*¹, qui n'est néanmoins pas exempt de critiques². Meyer, historien fonctionnaliste, inventa le concept de « *judéocide* » pour circonscrire la référence, avec l'intention d'aider les historiens dans leur analyse du totalitarisme en général. Annette Wieviorka, directrice de recherche au CNRS, publia un ouvrage majeur en 1992, *Déportation et génocide. Entre la mémoire et l'oubli*³ qui rappelle la spécificité de la Shoah, et le processus d'extermination en masse par le gaz. Elle va s'imposer sur le terrain de la problématique de l'histoire et de la mémoire de la Shoah⁴. Certains historiens en ont fait le parcours d'une vie de recherche, comme Raul Hilberg⁵, professeur à l'Université du Vermont (Burlington), ou en Belgique Maxime Steinberg⁶, professeur associé à l'Institut d'études du judaïsme de l'Université libre de Bruxelles. Mais il faudrait évoquer tant d'autres auteurs de grande envergure, comme Christopher Browning, professeur à l'Université de Caroline du Nord (Chapel Hill), Ian Kershaw déjà cité, ou Saul Friedländer⁷, par exemple, car la liste est trop longue pour une contribution comme celle-ci.

¹ New York, Pantheon, 1988. Il sera édité en français sous le titre *La Solution finale dans l'histoire*, Paris, La Découverte, 1990, avec une préface de Pierre Vidal-Naquet.

² Voir Lucy S. DAWIDOWICZ, *Perversions of the Holocaust*, dans *Commentary*, oct. 1989, p. 56-61.

³ Annette WIEVIORKA, *Déportation et génocide. Entre la mémoire et l'oubli*, Paris, Plon, 1992, réédité chez Hachette, Pluriel, en 2003.

⁴ Annette WIEVIORKA, *L'ère du témoin*, Paris, Hachette, Pluriel, 2002. Voir aussi *Auschwitz, 60 ans après*, Paris, Robert Laffont, 2005.

⁵ Qui publiait sa thèse en 1961, à Chicago chez Quadrangle Books, *The destruction of the European Jews*. Sa traduction, enrichie, *La destruction des Juifs d'Europe*, parut à Paris chez Fayard en 1988 seulement. Le livre a été réédité récemment à Paris, Gallimard, 2006. Voir aussi *Holocauste : les sources de l'histoire*, Paris, Gallimard, 2001. Hilberg a illustré son implication et son parcours de vie en relation avec l'historiographie et la mémoire de la Shoah dans un récit autobiographique intitulé en français *La politique de la mémoire*, Paris, Gallimard, 1996. Le sous-titre original, plus conforme au contenu : *Experiences of a Holocaust researcher*, n'apparaît pas dans l'édition française.

⁶ Citons de lui, entre autres, *Les yeux du témoin et le regard du borgne*, Paris, Editions du Cerf, 1990.

⁷ Professeur à l'Université de Californie à Los Angeles (UCLA) et à l'Université de Tel-Aviv, il est notamment l'auteur de *Memory, History, and the Extermination of the Jews of Europe*, Bloomington, Indiana University Press, 1993.

Nous pouvons renvoyer le lecteur à une récente synthèse, signée par Dan Michman¹, professeur à l'Université de Bar-Ilan (Israël), pour corriger nos inévitables lacunes.

Mais c'est bien le thème de la singularité de la Shoah qui suscita sans doute les réflexions les plus nombreuses en matière historiographique. Un thème piégé par l'idéologie politique, en particulier celle hostile à l'Etat hébreu qui peut être la véritable cible de ce débat, mais un thème qui est aussi une vraie question historique, quand elle est honnêtement traitée.

Cette question de singularité, qui relève aussi de la philosophie de l'histoire, fut en particulier sous-tendue par une question de définition, qui relève du vocabulaire. Les termes pour désigner l'événement, *Shoah*, *Holocauste*, *génocide*, ont été maintes fois interprétés. Mais si *Shoah* et *Holocauste* ne pouvait qualifier en fin de compte que le même objet², le terme de *génocide* lui est un concept qui s'est largement libéré de ses origines.

Offrons-nous une parenthèse : se souvient-t-on, dans un autre registre, de l'abbé Grégoire qui, pendant la Révolution française, forgea le mot de *vandalisme* pour qualifier les saccages opérés par les révolutionnaires dans les édifices religieux et contre les signes de l'ancien régime ? Or, lorsqu'il présenta ce mot à ses collègues députés, il précisa qu'il avait *inventé le mot pour dénoncer la chose*. Pour dénoncer et non pour simplement qualifier. Cette intentionnalité de dénonciation au cœur de la formation d'un concept nouveau se retrouve précisément chez le juriste polonais émigré aux Etats-Unis Raphaël Lemkin, lorsqu'il forge celui de *génocide*³, en liaison directe avec l'actualité de l'extermination des juifs à son époque. Or ce qui a fini par primer dans l'historiographie, c'est le débat sur le mot⁴, avec un risque, si le mot est sur-interprété, qui est tout simplement d'occulter la chose, et de le vider de son potentiel de dénonciation originel. Dissserter sur les mots est louable et nécessaire, sauf si cette dissertation est animée d'une intention hypercritique en coulisse dans le cadre de

¹ Edition récente: Dan MICHMAN, *Holocaust historiography. A Jewish perspective. Conceptualizations, terminology, approaches, and fundamental issues*, Londres, Vallentine Mitchell, 2003. Pour une version française: Dan MICHMAN, *Pour une historiographie de la Shoah. Conceptualisations, terminologie, définitions et problèmes fondamentaux*, Paris, Ed. In Press, 2001. Voir aussi le texte d'une récente conférence à l'École des Hautes Etudes en Sciences sociales (Paris) de Saul Friedländer, *Pour une histoire intégrée de la Shoah, Conférences Marc Bloch*, 2008, mis en ligne le 11 juin 2008. URL : <http://cmb.ehess.fr/document302.html>. Consulté le 22 septembre 2008.

² Il suffirait de dire que la version anglaise de la Déclaration d'indépendance d'Israël de 1948 mentionne « *Holocaust* » et la version en hébreu « *Shoah* ».

³ Raphael LEMKIN, *Axis Rule in Occupied Europe*, Washington, Carnegie Endowment for International Peace, 1944. Initiative heureuse, les travaux de Lemkin sur le sujet viennent de faire l'objet d'une nouvelle édition, en français, sous l'impulsion de Stéphane Courtois : Rafaël LEMKIN, *Qu'est-ce qu'un génocide ?*, Paris, Editions du Rocher, coll. Démocratie ou totalitarisme, 2008.

⁴ Pour les différentes pistes historiographiques et juridiques concernant ce débat, nous renvoyons directement le lecteur à Maxime STEINBERG, *Génocide*, dans Paul ARON et José GOTOVITCH (dir.), *Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale en Belgique*, Bruxelles, Ed. André Versaille, 2008, p. 204-210.

l'interprétation, c'est ce que l'on appelle en histoire l'hypercritique dans l'herméneutique. Alors la conclusion sera une impasse pour un mot aplati.

Génocide est cité dans le texte fondateur de la Convention des Nations Unies en 1948 pour désigner « *des actes commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux* ». Le terme est contextualisé, et il doit son existence à Auschwitz. Plus tard, il qualifiera des événements antérieurs qui répondant effectivement à la définition originelle, comme le génocide arménien, ou postérieur, comme le génocide Tutsi¹. Mais le terme, qui n'est pas apprécié de la même manière par les juristes et les historiens, a connu ses dernières années une inflation boursouflée, des « *abus caractérisés* », comme le disait déjà Bédarida², dans de nombreux conflits mémoriels, compte tenu de l'enjeu juridique, emblématique et médiatique qu'il constitue désormais dans la hiérarchisation des malheurs et dans la quête de reconnaissance identitaire de minorités. En 1997, cette concurrence sera le thème d'un livre du sociologue belge Jean-Michel Chaumont³. Mais cette concurrence se voulant attestée par l'auteur qui la perçoit fondamentalement vindicative n'était pas nécessairement vécue comme telle, loin de là, par les premiers concernés, au contraire, le travail de mémoire au sens large a permis des convergences entre les victimes au profit de la connaissance de leurs tragédies, plutôt que des concurrences entre elles qu'aiment bien attiser les médias. C'est par exemple le cas entre Arméniens et Juifs, et un périodique comme la *Revue d'histoire de la Shoah* a abordé ce thème⁴ ; ou entre Tsiganes⁵ et Juifs. On pourrait mentionner de multiples exemples, comme lorsque des rescapés Tutsis sont reçus à Yad Vashem en novembre 2005. Nous le répétons, ce n'est qu'une référence parmi bien d'autres, sous la forme de colloques, de rencontres, de séminaires, impossible à énumérer ici, qui mettent en avant l'idée de partage d'expériences, de partage des mémoires.

¹ Sur la problématique des génocides, des témoignages, des négations, voir Catherine COQUIO (dir.), *L'Histoire trouée. Négation et témoignage*, Nantes, l'Atalante, 2003. Il s'agit des actes d'un colloque qui s'est tenu à la Sorbonne en 2002. Maître de conférences à l'Université de Paris IV, et présidente de l'Association internationale de recherche sur les crimes contre l'humanité et les génocides, Catherine Coquio est aussi l'auteur de *Parler des camps, penser les génocides*, Paris, Albin Michel, 1999.

² François BEDARIDA, *La politique nazie d'extermination*, Paris, Albin Michel, 1989.

³ Jean-Michel CHAUMONT, *La concurrence des victimes. Génocide, identité, reconnaissance*, Paris, La Découverte, 1997. Voir aussi *Connaissance ou reconnaissance ? Les enjeux du débat sur la singularité de la Shoah*, dans *Le Débat*, nov.-déc. 1994, p. 69-89.

⁴ Sophie FERHADJIAN, *Ailleurs, hier, autrement : connaissance et reconnaissance du génocide arménien*, dans *Revue d'histoire de la Shoah*, janvier-août 2003, n° 177-178.

⁵ Emmanuel FILHOL, *La mémoire et l'oubli. L'internement des Tsiganes en France, 1940-1946*. Paris, L'Harmattan, Centre de recherches tsiganes, 2004.

Mais un retour aux sources de ce qu'est l'histoire-connaissance permet d'envisager les choses sous un angle autre que celui de la surenchère. En effet, tous les événements sont singuliers¹, sinon, nous pourrions dégager des lois de l'histoire, et plus un seul historien ne souscrit à cette perspective. La question d'un assaut salutaire contre la singularité de la Shoah en réalité ne se pose pas, à moins qu'il soit mené pour des raisons autres qu'historiennes, pour banaliser la tragédie des juifs et continuer à leur nuire aujourd'hui encore. Bédarida a apporté une intéressante contribution à ces questions²

La mise en relief de la singularité de la Shoah/Holocauste, l'extermination des Juifs par les Nazis simplement parce qu'ils sont nés, une extermination qui n'était pas un *moyen*, mais un *fin* en soi, a fait l'objet de nombreuses réflexions qui ont croisées celles sur le totalitarisme – nous y reviendrons- perspective dans laquelle, nous l'avons dit, Hannah Arendt dans *The origins of totalitarianism* paru dès 1951, fait figure de précurseur.

Contrairement à ce que beaucoup d'auteurs ont cru, ou ont fait mine de croire, que la mise en exergue de cette singularité interdisait malheureusement toute forme de comparaison historique permettant de comprendre la *brutalisation* du XXe siècle, c'est le rappel préalable de la singularité des événements qui peut permettre une approche historique comparative qui ne sera pas piégée par la pensée analogique. Des auteurs ont choisi cette voie comparative enrichissante, comme par exemple l'historien français Yves Ternon³, spécialiste du génocide arménien.

C'est ce que postulait aussi, dans le cadre d'une stimulante formation d'enseignants à Toulouse en novembre 2004⁴, Joël Kotek⁵, professeur à l' Université libre de Bruxelles, dans sa communication à propos des crimes du XXe siècle : « *comparer pour mieux singulariser* », et non pour mieux banaliser, ajoutons-nous. A cette occasion, Edouard Husson, maître de conférence à l'Université de Paris IV Sorbonne, a dressé un bilan historiographique de la

¹ L'un des grands noms de l'historiographie du XIXe siècle, l'historien romantique Augustin Thierry a eu cette jolie formule : « *Le grand précepte qu'il faut donner aux historiens, c'est de distinguer au lieu de confondre ; car, à moins d'être varié, l'on n'est point vrai* » (*Deuxième lettre sur l'histoire de France*, qui parut dans *Le Courrier français*, 30 juillet 1820).

² *La Shoah dans l'histoire : unicité, historicité, causalité*, dans *Histoire, critique et responsabilité*, Bruxelles, 2003, p. 203-218. Ce texte est une version revue d'une communication que Bédarida présenta au colloque « Shoah et silence de Dieu » à l'Université de Tel-Aviv en avril 1995. Le texte est également paru dans la revue *Esprit*, août-septembre 1997, p. 217-228, comme nous l'avons déjà signalé dans une note *supra*.

³ Yves TERNON, *Guerres et génocides au XXe siècle*, Paris, Odile Jacob, 2007. Voir aussi Bernard BRUNETEAU, *Le siècle des génocides*, Paris, A. Colin, 2004. Cfr également le récent ouvrage collectif : Barbara LEFEBVRE et Sophie FERHADJIAN (sous la dir.), *Comprendre les génocides du XXe siècle. Comparer-enseigner*, Rosny sous Bois, Editions Bréal, 2007.

⁴ *Enseigner Auschwitz et les génocides du XXe siècle*, rencontre qui s'est tenue à l'IUFM, au musée de la résistance et de la déportation et au lycée des Arènes.

⁵ On lui doit notamment, avec Pierre RIGOULOT, *Le siècle des camps : détention, concentration, extermination : cent ans de mal radical*, Paris, JC Lattès, 2000.

Shoah, tandis que Patrick Cabanel, professeur à l'Université de Toulouse-le-Mirail, y abordait la construction de la mémoire de la Shoah en Allemagne, aux Etats-Unis et en France. Ces initiatives qui relient chercheurs en histoire et enseignants se sont multipliées ces dernières années autour de la problématique de la mémoire de la Shoah¹.

Par ailleurs, la relativisation de la mémoire de la Shoah qui serait « trop pleine » est contemporaine d'une reprise de croissance de l'antisémitisme, tel que perçu dans le climat du début des années 2000 en France. Cette situation a motivé Michel Wieviorka, directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales, à lancer une recherche sur la relance de l'antisémitisme en France, en menant l'enquête notamment dans les écoles, les prisons, dans diverses villes et régions. Un livre paru en 2005 en fut le fruit, *La Tentation antisémite. Haine des juifs dans la France d'aujourd'hui*². Cet antisémitisme a été réactivé par une certaine perception des problèmes du Proche et du Moyen Orient, mais aussi par des facteurs comme la bonne santé des populismes d'extrême droite traditionnels, ou les dérives gauchistes archaïques où l'anti-impérialisme et l'anti-américanisme sont vrillés à l'anti-sionisme, et par une haine des Juifs au sein de franges intégristes de l'immigration maghrébine en Europe, en mal d'intégration, hostile à l'Etat hébreu perçu comme un abcès d'occidentalisme en terre arabe. Ainsi, l'une des dimensions de l'hostilité à la mémoire de la Shoah est la non-disparition de l'Etat d'Israël, et la réussite de cette démocratie parlementaire qui a considérablement frustré ses ennemis ; cette *diabolisation* d'Israël allant jusqu'au refus de l'existence même de cet Etat. Cette hostilité n'épargne pas les Juifs en général de cette accusation d'instrumentalisation de la Shoah par les Israéliens. Cette polémique est d'autant plus stérile qu'elle fait déjà l'objet d'études sérieuses par les Juifs eux-mêmes, comme en témoigne par exemple la *Revue d'histoire de la Shoah* en 2005, qui analyse l'Etat d'Israël face à la Shoah, et la place de la mémoire de la Shoah dans l'identité d'Israël, dont le tiers des citoyens en 1949, rappelons-le, étaient des rescapés des camps de la mort³. Notons ici que la *Revue d'histoire de la Shoah*, émanation du Mémorial de la Shoah, existe depuis 1946. Unique en son genre, sa collection constitue un bilan historiographique remarquable sur les questions historiques et mémorielles de la destruction des Juifs d'Europe. Elle se penche aussi

¹ Il est impossible de les détailler ici. Donnons juste une référence : Jean-François FORGES, *Eduquer contre Auschwitz : histoire et mémoire*, Paris, ESF, 1997.

² Paris, Robert Laffont.

³ *Revue d'histoire de la Shoah*, janvier-juin 2005, n° 182. Epinglons les contributions de Arielle REIN, *Bel Zion di Nour et la construction d'une mémoire d'Etat de la Shoah*, et de Ada YURMAN, sur La « victimisation » comme élément d'une mémoire collective de la société israélienne. Voir aussi le tout récent numéro spécial *L'historiographie israélienne de la Shoah*, janv.-juin 2008, n° 188. Enfin, citons un autre ouvrage qui vient de paraître, Georges BENSOUSSAN, *Un nom impérissable. Israël, le sionisme et la destruction des Juifs d'Europe (1933-2007)*, Paris, Seuil, 2008.

sur d'autres tragédies du XXe siècle, coupant court à la stigmatisation de la concurrence des victimes, évoquée plus haut, qui serait entretenue par les Juifs : extermination des Tsiganes (1999 et 2000), génocide des Tustis (1996), génocide des Arméniens (2003). Son comité de rédaction et son comité scientifique témoignent de sa crédibilité¹. Des numéros spéciaux donnent des éclairages sur les questions qui nous occupent ici, il est impossible de les énumérer tous, mais citons quand même des dossiers consacrés à la construction de la mémoire², dont un concerne le cas belge, par Daniel Dratwa³, président de l'association européenne des musées juifs et conservateur du Musée juif de Belgique (Bruxelles). A ce propos, il existe depuis peu un instrument bibliographique précieux qui nous dispense de développer davantage ce point ici⁴.

Bref, ce que nous voulons en synthèse souligner dans la question du foyer mémoriel de la Shoah aujourd'hui, c'est l'existence d'une tension *monstrueuse*, au sens premier du terme, entre d'une part une extraordinaire production historique de qualité, des avancées remarquables en matière muséologique⁵ et pédagogique⁶, des efforts institutionnels considérables et de dimension internationale, comme la *Task Force for International Cooperation on Holocaust Education, Remembrance and Research*⁷; et d'autre part, à l'opposé, des dévoiements médiatico-idéologiques, ou des mises en scène anachroniques. Ainsi, le 24 mai 2008, un jeu de rôle intitulé *Nakba* fut organisé sur le marché de Nivelles (Belgique) et sur la voie publique par l'association Paix Juste au Proche Orient, à l'occasion des 60 ans d'Israël. Les militants de cette association, déguisés en soldats israéliens et civils palestiniens mimèrent une rafle grandeur nature. Des représentants politiques prirent la parole,

¹ Autour du rédacteur en chef Georges Bensoussan, on trouve dans le comité de rédaction Ch. Baron, A. Becker, D. Delmaire, M. Hadas-Lebel, K. Hazan, E. Husson, Ph. Joutard, J. Kotek, H. Minczeles, Y. Ternon, R. Thalman, M. Zaoui. Le comité scientifique se compose notamment de Robert Badinter, Yehuda Bauer, Robert O. Paxton, Zeev Sternhell, Elie Wiesel.

² Sept.-déc. 1993, n° 149 ; janv.-avril 1996, n° 156 ; janv.-avril 1998, n° 162. Dans le n° 167 (sept.-déc. 1999), p. 132-160, le psychologue Naomi Barnéa résume sa thèse sur la transmission du souvenir de la Shoah dans les familles en soulignant les efforts faits par la population juive, non pas pour revendiquer la médaille de la plus grande souffrance historique, mais simplement pour combattre l'oubli.

³ *La construction de la mémoire du génocide en Belgique*, janv.-avril 1994, n° 150, p. 85-108.

⁴ Jacques DEOM, Barbara DICKSCHEN, Catherine MASSANGE, Jean-Philippe SCHREIBER, *Les Juifs en Belgique. Guide bibliographique*, publié par La Fondation de la Mémoire contemporaine (Bruxelles-ULB), en 2008. Cette Fondation, à la fois centre de documentation et des recherches, multiplie les productions de qualité. Une autre fondation belge se consacre avec sérieux à l'histoire et la mémoire de la Shoah, la Fondation Auschwitz.

⁵ Citons pour la Belgique par exemple la Caserne Dossin (Malines), mais aussi les Territoires de la Mémoire (Liège) et le Mémorial de Breendonk, qui abordent également la question de la déportation des prisonniers politiques.

⁶ Avec des initiatives étonnantes, comme le service autrichien, fondé par le politologue Andreas Maislinger, en mémoire de l'Holocauste, qui fut créé en 1991-92 comme formule de remplacement du service militaire. Ceux qui y souscrivent sont envoyés dans le monde entier, dans des institutions qui veillent à la mémoire de la Shoah.

⁷ Créée en 1998 à l'initiative du Premier Ministre suédois Göran Persson, elle regroupe des Etats-membres qui s'engagent à respecter la déclaration du Forum international de Stockholm adoptée en 2000.

dont le conseiller communal socialiste André Flahaut, qui fut pendant plus de douze ans ministre belge de la Défense. Il rappela les engagements notables du gouvernement belge lorsqu'il était ministre en faveur de la mémoire de la Shoah et son engagement personnel en faveur des libertés démocratiques en général et de ceux qui souffrent aujourd'hui. Et de conclure : « *Je suis déterminé à lutter contre tous les extrémismes, tous les nazismes [souligné par nous], tous les fascismes, où qu'ils se trouvent et au moment où ils se présentent* ». Les réactions furent nombreuses, dont celle du Comité de coordination des organisations juives de Belgique (CCOJB)¹. On pourrait aussi évoquer des banalisations burlesques d'un goût douteux avec le sujet d'un roman d'Amélie Nothomb dans lequel une émission de télé-réalité met en scène un camp de concentration² ; ou encore, dans un registre beaucoup plus inquiétant, des dérives terrifiantes : le 28 octobre 2005, la télévision iranienne Sahar diffusait un film intitulé « Holo causte » (sic), en français, en anglais et en arabe. Le scénario traitait de négationnistes persécutés, dont un Français assassiné dans sa maison par des agents secrets israéliens. Les *Protocoles des Sages de Sion* continueront sans aucun doute à enrichir des éditeurs dans certaines régions du monde.

Au cœur de cette distorsion formidable se noue purement et simplement un enjeu de civilisation.

Il reste un point à aborder ici, celui du devoir de mémoire³. En 1999, dans un petit livre stimulant, François Dosse, professeur à Paris 12 (Créteil), rappelait avec des mots simples et justes : « *Dans les années quatre-vingts, les remontées des propos des anciens collaborateurs et de leurs jeunes émules négationnistes rappellent l'historien à son devoir de mémoire, au contrat de vérité qui le lie à sa discipline* »⁴. Et puis avec le temps, on a beaucoup ergoté sur le devoir de mémoire, en faisant parfois mine de ne plus le comprendre. Une série d'historiens se sont cabrés : le devoir de mémoire serait un « *rituel infantile* »⁵ au sein de la manie commémorative. On parle même de « *la maladie de l'entretien de la flamme du souvenir* », selon Olivier Dumoulin⁶, professeur à l'Institut d'études politiques de Lille. La grogne a gagné les milieux enseignants et universitaires. Le devoir de mémoire serait une excroissance

¹ On retrouve sur son site internet l'intégralité du discours d'André Flahaut et d'autres pièces de cet épisode.

² Amélie NOTHOMB, *Acide sulfurique*, Paris, Albin Michel, 2005.

³ Une fois n'est pas coutume, pour toutes les références que nous allons omettre, nous renvoyons le lecteur à un site internet vraiment remarquable, géré par Jean-Pierre Husson : *Enseigner la mémoire ? Problématiques des rapports entre Histoire et Mémoire(s). Enjeux et débats autour de la construction de la mémoire*. Il offre notamment une bibliographie extrêmement variée, mais aussi de nombreuses autres entrées sur le thème traité ici. Adresse : <http://www.crdp-reims.fr/memoire/enseigner/default.htm>.

⁴ François DOSSE, *L'histoire ou le temps réfléchi*, Paris, Hatier, 1999, p. 66.

⁵ Eric CONAN et Henry ROUSSO, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Paris, Fayard, 1994, 4^e de couverture.

⁶ Olivier DUMOULIN, *Le rôle social de l'historien. De la chaire au prétoire*, Paris, Albin Michel, 2003, p. 328.

de la mainmise étatique sur le passé, ou un entretien à visée politique de la souffrance de groupes de victimes. En outre, le devoir de mémoire a télescopé la question des lois mémorielles. Comme pour échapper à un malaise, il fut question de remplacer *devoir* de mémoire par *travail* de mémoire. Un enseignant d'un lycée de Soissons, Dominique Natanson, témoigne de son expérience sur le terrain : « *Personne ne peut, ex cathedra, imposer un « devoir de mémoire » aux jeunes générations. La parole de l'adulte qui sait, du professeur qui affirme péremptoirement, qui dit où est le Mal, où est le Bien, ne peut être suffisante pour déclencher la prise de conscience, par les élèves, de la particularité de la Shoah. C'est l'élève lui-même, à travers ses tâtonnements, qui doit « se construire une mémoire », une conscience, basées sur une connaissance rigoureuse des faits* »¹. Ainsi, la distinction entre travail de mémoire et devoir de mémoire a renforcé un *hiatus*, confortant la perception du devoir de mémoire comme une injonction morale d'une génération sur une autre, comme l'imposition d'une parole qui dit ce qu'il faut retenir du passé ; alors que le travail de mémoire renforcerait la complicité intellectuelle entre l'enseignant et l'apprenant, au profit de la sauvegarde de la connaissance historique². On cite souvent Ricoeur qui soulignait en 2000 dans *La mémoire, l'histoire, l'oubli* que cette injonction à se souvenir de quelque chose risquait de « *court-circuiter* »³ le travail de l'histoire, et Antoine Prost, professeur à Paris-I, de développer le concept de « *devoir d'histoire* » en contrepoint du devoir de mémoire. Mais ce dernier méritait-il d'être soumis à cette entreprise d'isolement ? En effet, on peut détecter une chronologie de ce malaise conduisant à vouloir distinguer *travail* et *devoir* de mémoire, un malaise qui n'était pourtant pas inscrit au cœur de la question du devoir de mémoire, et qui se développe et s'amplifie non pas plus particulièrement dans les années '90⁴, mais surtout à partir des années 2000. On lira avec profit, pour comprendre cette évolution et aussi le fait que le devoir de mémoire n'est pas une invention récente,

¹ Dominique Natanson est le concepteur du site *Mémoire juive et éducation* (<http://pagesperso-orange.fr/d-d.natanson/>). Il est l'auteur de *J'enseigne avec l'internet, la Shoah et les crimes nazis*, Rennes, Editions du Centre régional de documentation pédagogique de Bretagne, 2002. Sur l'enseignement de l'histoire de la Shoah, voir le récent livre de Jean-François BOSSY, *Enseigner la Shoah à l'âge démocratique. Quels enjeux ?*, Paris, Armand Colin, 2007. Il est également l'auteur de *La philosophie à l'épreuve d'Auschwitz. Les camps nazis entre mémoire et histoire*, Paris, Ellipses, 2004.

² Voir *Travail de mémoire 1914-1998. Une nécessité dans un siècle de violence*, dans *Autrement, collection Mémoires*, janvier 1999, n° 54. Ce volume rassemble 44 contributions, fruits de 8 séminaires qui ont eu lieu au Parc de la Vilette entre avril et juin 1998, dans le contexte du colloque « *mémoire et histoire* » déjà évoqué plus haut.

³ Paul Ricoeur, *Op. cit.*, p. 106.

⁴ Même si des auteurs avaient pris les devants dans la formulation de critiques, comme Alfred GROSSER, *Le crime et la mémoire*, Paris, Flammarion, 1989 (et 1991 pour la 2^e édition). Voir aussi Georges BENSOUSSAN, *Auschwitz en héritage ? D'un bon usage de la mémoire*, Paris, Ed. Mille et une nuits, 1998.

contrairement à ce qu'en disent ses détracteurs, l'article pointu d'Olivier Laliou sur le sujet¹. L'auteur, historien au Mémorial de la Shoah (Paris), montre très bien par ailleurs que cette notion de devoir de mémoire concerne dès les origines, juste après la guerre, l'ensemble des déportés et pas seulement les Juifs.

1993 est une année clé de la problématique du devoir de mémoire, en tout cas en France. Comme nous l'avons dit, Mitterrand instaure une Journée nationale de commémoration des persécutions racistes et antisémites, et par ailleurs le devoir de mémoire devient un sujet du baccalauréat. L'Académie d'Amiens demandait cette année-là : « *Pourquoi y-a-t-il un devoir de mémoire* ». En 1995², année du cinquantième anniversaire de la défaite du nazisme, Jacques Chirac parachève la dynamique en reconnaissant que l'Etat français a une responsabilité dans la persécution des Juifs pendant la guerre. Mais le malaise, en particulier dans les milieux enseignants, est davantage lié au phénomène des concurrences mémorielles des années 2000 renforcées par les lois mémorielles, qu'à un « trop plein » de la mémoire de la Shoah qui serait répercutée, répétée à l'infini. Au demeurant, chaque professeur sait que c'est justement son métier de répercuter, de répéter à l'infini ce qu'il sait, puisque chaque nouvelle génération d'élèves ou d'étudiants est « vierge » par définition. Si la lassitude le gagne à ce propos, il vaut mieux qu'il change de métier.

Enfin, il y a un autre *effet historiographique* à relever dans ce contexte. Le devoir de mémoire a été distingué du droit au souvenir³, revendiqué par les combattants des guerres, les héros ayant droit à une reconnaissance publique compte tenu des valeurs pour lesquelles ils sont parfois allés jusqu'au sacrifice de leur vie, tandis que le devoir de mémoire ne porterait que sur les victimes innocentes d'un crime commis contre elles. Dans cette optique, biaisée si l'on tient compte du fait que le devoir de mémoire concerne aussi les résistants politiques déportés, on doit bien constater que la référence historiographique aux héros a progressivement disparu suite aux efforts des historiens pour les désacraliser, les dépiauter⁴. Les historiens n'ont-ils pas ainsi balisé le chemin pour laisser s'engouffrer un devoir de mémoire purement victimaire qu'ils se sont empressés de dénoncer par la suite ?

En revanche, des historiens ont aussi choisi de répondre à la *demande sociale*, de ne pas succomber d'ennui devant le devoir de mémoire, de relever le défi parce qu'il existe en réalité

¹ Olivier LALIEU, *L'invention du « devoir de mémoire »*, dans *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, janvier-mars 2001, n° 69, p. 83-94.

² L'année où paraît Primo LEVI, *Le devoir de mémoire*, Paris, Ed. Mille et une nuits, 1995. Il s'agit d'un entretien entre des historiens et Primo Levi en 1983.

³ Cfr Laurence VAN YPERSELE, *Les mémoires collectives*, dans *Op. cit.*, p. 199.

⁴ Voir à ce titre l'ouvrage collectif Pierre CENTLIVRES, Daniel FABRE et Françoise ZONABEND (dir.), *La fabrique des héros*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'homme, 1999.

une possibilité pour réconcilier érudition, pédagogie et disponibilité sociale méritant à elle seule la prise de risque. François Bédarida faisait partie de ceux qui pensent que c'est possible et l'a souvent exprimé avec panache et intelligence¹. Et Paul Ricoeur, si souvent appelé à siéger au tribunal dans le procès contre la mémoire, ne s'est jamais présenté coiffé du chapeau de Fouquier-Tinville, comme le rappelle François Dosse : « *La critique selon laquelle Ricoeur abandonnerait le devoir de mémoire n'est donc en aucune manière fondée, d'autant qu'il a toujours été un philosophe de la dette, dont il rappelle l'impératif dans son dernier ouvrage* »². Et Dosse de citer Ricoeur : « *Le devoir de mémoire est le devoir de rendre justice, par le souvenir, à un autre que soi* »³.

En fin de compte, il faut peut-être prendre un peu de recul : à l'origine, le devoir de mémoire⁴ n'est pas l'*obligation* de se souvenir de quelque chose, mais l'invitation à une fidélité, c'est précisément ce qu'il signifie chez les rescapés des camps. Le devoir de mémoire étreint les poitrines osseuses des déportés qui expriment leur serment à Buchenwald ou Mauthausen dès la libération des camps. Pour illustrer la chose, on peut par exemple solliciter ce documentaire télévisé diffusé le 27 janvier 2008 sur ARTE, « *Il faudra raconter* »⁵, où un ancien déporté témoignant auprès de jeunes disait qu'il avait assisté à l'agonie d'un ami qui lui avait demandé de raconter après la guerre, de témoigner : C'est le fameux « *tu leur diras !* ». Ce rescapé s'était fait un devoir moral de le faire, de faire récit. Il n'y avait aucune notion d'injonction dans cet impératif d'un mourrant. Ce n'était pas un ordre, mais une supplique. Et c'est finalement un manque -au mieux- de perspicacité, que de vouloir entendre autre chose.

Face aux interrogations sur le devoir/travail de mémoire, l'historienne allemande Utz Jeggle, professeur à l'Université de Tübingen, publia un intéressant article sur les comportements à

¹ Voir François BEDARIDA, *Histoire, critique et responsabilité*, Bruxelles, Editions Complexe-IHTP, 2003. Il s'agit d'un recueil de textes réunis par Gabrielle Muc et Michel Trebitsch. Par ailleurs, une bibliographie complète des travaux de Bédarida y est présentée.

² François DOSSE, *Travail et devoir de mémoire chez Paul Ricoeur*, dans Alain HOUZIAUX (dir.), *La mémoire pour quoi faire ?*, Paris, Les Editions de l'Atelier, 2006, p. 81.

³ Paul RICOEUR, *La mémoire, l'histoire, l'oubli...*, p. 108.

⁴ Les publications sur le sujet sont maintenant innombrables. Citons Marc AUGE, *Les formes de l'oubli*, Paris, Manuels Payot, 1998 ; Serge BARCELLINI, *Du droit au souvenir au devoir de mémoire*, dans *La Documentation française. Cahiers français*, juillet-août 2001, n° 303. Il s'agit d'un numéro spécial *La mémoire, entre histoire et politique*, sous la dir. de Yves LEONARD. Pour Antoine Spire, dans le cas qui nous occupe, le devoir de mémoire complète le travail de l'historien : Christian DEROUESNE (neurologue) et Antoine SPIRE (journaliste), *La mémoire*, Les Ulis, EDP sciences, 2002. Ils déplorent cette tendance des intellectuels à remettre en question le devoir de mémoire.

⁵ Réalisé en 2004 par Daniel et Pascal Cling. Le synopsis précise : « *Ils s'appellent Maurice, Ida, Henri et André, et ont été déportés à Auschwitz. Tous s'appliquent à relater ce qu'ils ont vécu avec le même sens du devoir. Ils témoignent dans les écoles, en France et en Allemagne, accompagnent des groupes scolaires à Auschwitz. Tant qu'ils le pourront, ils parleront, non pas à la place mais en mémoire des 97?% de déportés qui ne sont pas revenus, et qui disaient : "Il faudra raconter." Quand ils disparaîtront à leur tour, qu'advient-il de cette mémoire des camps?* ».

adopter envers le passé nazi¹. Jeggle évoque d'abord la volonté nazie de faire disparaître les traditions juives et les traces de leurs crimes à la fin de la guerre. Elle constate aussi que dans l'immédiat après-guerre, une volonté d'oubli de ce passé immédiat est perceptible dans la société allemande, une capitulation, un acte de déni dont les exemples abondent, comme la destruction des synagogues endommagées plutôt que d'en faire des lieux de mémoire.

Le devoir de mémoire est aussi une réponse à cette attitude, et aujourd'hui, le rejet de la mémoire de la Shoah validerait une nouvelle capitulation, plus grave encore que celle évoquée par Jeggle, car irrémédiable, puisque plus éloignée des faits dans le temps. Elle validerait en somme une *démobilisation culturelle*, un concept déjà utilisé pour d'autres séquences historiques². Dans cette perspective, comment ne pas entendre Jean-François Bossy, chercheur de l'Institut national de recherche pédagogique (INRP) : « *la critique du devoir de mémoire semble être le nouveau passage obligé de la conscience lucide et de la vigilance intellectuelle, la pose nouvelle de l'intellectuel averti, comme il n'y a pas si longtemps, le devoir de mémoire fut le fer de lance d'un nouveau civisme, recomposé autour de la figure de la victime (victime de la guerre, victime des camps, victimes de l'extermination) »*³

L'estompement de cette mémoire dans notre culture ne peut que s'accompagner de l'estompement des normes qui la fondent depuis 1945, les droits de l'homme et la démocratie. Croire en l'autonomie de ces normes qui seraient libérées d'un passé enfin dépassé, nier l'enracinement de ces normes dans le passé, c'est croire en leur intemporalité, et c'est une illusion.

Rester *fidèle* à la mémoire de la Shoah, c'est s'intégrer dans une entreprise de *vérité* historique dont les enjeux dépassent la connaissance historique pour elle-même, puisqu'elle concerne le socle de la civilisation, de la culture et des valeurs qui sont encore les nôtres aujourd'hui. Avec la Shoah, l'articulation entre histoire et mémoire décelée par Ricoeur⁴ s'apparente à un pari qui peut réussir, parce qu'il ne peut pas échouer.

Guerres mondiales

¹ Utz JEGGLE, *Oubli et mémoire : quels comportements adopter envers le passé nazi ?*, dans *Revue des sciences sociales*, 2003, n°30, p. 100-108.

² Cfr John HORNE, *Démobilisations culturelles après la Grande Guerre*, dans *14-18, Aujourd'hui, Today, Heute*, Paris, Editions Noésis, mai 2002, p. 45-53.

³ Jean-François BOSSY, *Travail de mémoire, politique mémorielle : enjeux des interdits et des refoulés de l'histoire contemporaine*, conférences-débats INRP, 11 avril 2002, sur le site http://www.fr/phil/mem_hist/conference/cont_avril/bossy.htm.

⁴ Paul Ricoeur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli...*, p. 648 : « *La compétition entre la mémoire et l'histoire, entre la fidélité de l'une et la vérité de l'autre, ne peut être tranchée au plan épistémologique* ».

La Shoah qui condensait les réactivités mémorielles les plus vives va laisser s'ouvrir le champs à une déclinaison des foyers mémoriels liés à la deuxième guerre mondiale mais aussi à la première, lampes-témoins de proximité historique illustrant la *brutalisation* des conflits humains¹. La commémoration du 50^e anniversaire de la Seconde guerre mondiale à partir de 1990, puis le 75^e anniversaire de la Grande Guerre dans un deuxième temps, vont calibrer cette perspective, avec des spécificités nationales dont le cas français est emblématique. Mais ici encore, plutôt que de surgir, l'élaboration et la crise de la mémoire suivent en réalité un processus lent.

L'abolition de la République au profit de l'*Etat français* entre 1940 et 1944, la collaboration avec l'occupant, et donc la participation à la déportation, qui constitue une excision dans le *continuum* républicain depuis la Troisième République n'en demeurent pas moins une réalité historique dont le retour au temps présent sera douloureux, dans un contexte de procès avec vue sur l'histoire, nouvelles sources d'énervements et d'inquiétudes pour les historiens.

Le président François Mitterrand hué par la foule, ce fut possible lors de la commémoration de la rafle du Vel' d'hiv le 16 juillet 1992. Il faut dire que le non-lieu accordé à l'ancien milicien vichyste Paul Touvier est antérieur de quelques mois² seulement à cette commémoration qui concernait le cinquantenaire de la rafle du Vel' d'hiv les 16 et 17 juillet 1942 où 13.152 Juifs furent arrêtés par la police française, selon un accord passé entre la police allemande et René Bousquet, au service du gouvernement de Vichy. Cette rafle est devenue emblématique de la complicité de Vichy dans le processus conduisant à la Solution finale. Le rôle de Vichy et sa mémoire a été particulièrement exploré par l'historiographie française. Mais jusqu'aux années 1970, ce n'était pas le sujet de prédilection de cette dernière, et c'est l'historien américain Robert Paxton, professeur à l'Université de Columbia (New York) qui restaura en 1973 la présence de cette période dans la mémoire française³, en soulignant, après consultation d'archives allemandes, que le régime de Vichy avait collaboré volontairement avec l'occupant allemand, levant ainsi le lourd couvercle du silence. Depuis lors, une historiographie abondante a été produite⁴.

¹ Avec une extension vers 1870-71, comme en témoigne le site officiel sur l'histoire et l'actualité des Lieux de mémoire français : www.cheminsdememoire.gouv.fr.

² Le non-lieu fut cassé le 27 novembre 1992 par la Cour de Cassation, et Touvier fut condamné à la perpétuité en 1994.

³ Robert PAXTON, *La France de Vichy*, Paris, Le Seuil, 1973. Notons que le cinéaste Max Ophüls livra au public son film *Le chagrin et la pitié* en 1971.

⁴ Serge KLARSFIELD, *Vichy-Auschwitz. Le rôle de Vichy dans la solution finale de la question juive en France*, Paris, Fayard, 1983 et 1985 ; Jean-Pierre AZEMA et François BEDARIDA, *Vichy et les Français*, Paris, Fayard, 1992 ; Eric CONAN et Henry ROUSSO, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Paris, Fayard, 1994. Plus récemment, le recueil d'articles signé Henry ROUSSO, *Vichy, l'événement, la mémoire, l'histoire*, Paris, Gallimard, 2001.

En 1987, comme nous l'avons dit plus haut, Henry Rouso, actuellement professeur à l'université de Paris 10 (Nanterre), -qui mettrait plus tard l'accent sur les effets pervers du devoir de mémoire, instrumentalisé au profit de revendications identitaires multiples et variées- publiait son ouvrage sur le *Syndrome de Vichy*¹ où il analyse le parcours de la mémoire collective des Français sur ce sujet. Cette œuvre était parfaitement en adéquation avec les activités d'une équipe scientifique dont il se retrouverait être le patron plus tard. Il s'agit de l'Institut d'Histoire du Temps Présent², laboratoire du CNRS, fondé par François Bédarida en 1978 et dont il sera le directeur jusqu'en 1991. L' IHTP, qui sera dirigé par Henry Rouso entre 1994 et 2005, fut créé dans ce contexte de l' « effet post-Paxton »³. Il aurait un rôle pivot dans les grandes interrogations françaises sur le passé, et ses survivances dans la mémoire collective. Fruit de l'émergence de la mémoire, il en serait l'instrument d'étude, occupant ainsi un position paradoxale dans le paysage scientifique français, inédite et inégalée à ce point dans d'autres pays. Il s'inscrit donc dans cette tradition fortement ancrée qui lie l'histoire et la République, alors qu'il est aussi un examinateur attentif de plus de cette tradition. Que ses projets de recherche ou d'études épousent les aléas des questions mémorielles, au fur et à mesure de leur surgissement dans l'actualité (Vichy, la Résistance, l'Algérie, la décolonisation, et demain ?) n'est donc pas un hasard, et qu'il devienne en même temps un acteur de ces questions mémorielles étudiées non plus. L'ambiguïté -mais en est-ce vraiment une ?- ne fut guère relevée par les historiens français peu ou prou conviés à un moment ou à un autre à sa table, qu'elle soit ronde ou non. Cette ambiguïté, qui n'est pas une contradiction, illustre combien les historiens et la mémoire sont liés ensemble comme le sont des frères siamois.

En Belgique, la structure qui se rapproche le plus de l'Institut d'Histoire du Temps Présent est le Centre d'Etudes et de documentation Guerre et Sociétés contemporaines (Ceges)⁴ situé à Bruxelles. A la fois centre d'archives et de recherches, ses chercheurs ont acquis une notoriété méritée dans l'étude des conflits du XXe siècle et de leurs répercussions en Belgique⁵.

Pour une perspective historiographique belge, voir José GOTOVITCH et Chantal KESTELOOT, *Collaboration, répression. Un passé qui résiste*, Bruxelles, Labor, 2002.

¹ Henry ROUSSO, *Le Syndrome de Vichy, de 1944 à nos jours*, Paris, Le Seuil, 1987 (2 éd. En 1990 revue et remise à jour).

² *Ecrire l'histoire du temps présent*, Paris, CNRS Editions, 1993 (dernière édition en 2003).

³ Il succède au Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale qui existait depuis 1951.

⁴ En 1967 avait été créé le Centre de Recherches et d'Etudes historiques de la Seconde Guerre mondiale. Il devint le Ceges-Soma en 1997.

⁵ On lui doit le récent rapport d'expertise : Rudi VAN DOORSLAER (dir.), Emmanuel DEBRUYNE, Frank SEBERECHTS, Nico WOUTERS, *La Belgique docile. Les autorités belges et la persécution des Juifs en Belgique durant la Seconde Guerre mondiale*, Bruxelles, Ed. Luc Pire, 2007.

Pas de mémoire sans histoire, et pas d'histoire sans archives. Une découverte dans ce domaine allait bientôt faire les effets d'une bombe.

Ce n'est qu'en 1981 que furent mis à jour aux archives départementales de la Gironde des documents importants datant de la deuxième guerre mondiale impliquant Maurice Papon, alors secrétaire général de la préfecture de Gironde, dans les rafles de juifs dans la région de Bordeaux, illustrant le lien entre recherche historique pure et rebondissements de la mémoire. Ces sources remontées du passé conduiront Papon devant la cour d'assises. Après la guerre, Papon occupa de multiples fonctions dans l'administration de la République, notamment préfet de police de Paris. Il fut ministre dans les gouvernements de Raymond Barre entre 1978 et 1981. C'était une bombe, mais à retardement, car il faut attendre 1997 pour voir s'ouvrir le procès Papon qui sera l'occasion de nourrir la réflexion sur la question de l'historien et la justice, l'un des enjeux aujourd'hui du rôle social de l'historien. Entre-temps, en 1994, allait paraître sous la plume de l'historien Henry Rousso et du journaliste Eric Conan, *Vichy, un Passé qui ne passe pas*¹.

De nombreux travaux seront publiés, et tout ouvrage collectif qui traite de la mémoire se doit maintenant d'y inclure cette problématique de l'historien face à la justice. En premier lieu, il est utile de se mettre d'accord sur la notion de jugement. Le juge tranche au présent, l'historien recolle les morceaux du passé qu'il peut trouver. Au niveau de l'interprétation, le travail du premier doit se conclure, celui du second offre ce confort de n'être jamais qu'en voie d'achèvement. Leurs activités sont aux antipodes l'une de l'autre, mais l'éloignement de leur posture respective est aussi une source d'attraction mutuelle, qui peut dès lors devenir une source de confusion, mais aussi d'enrichissement. Que se passe-t-il quand le juge et l'historien se rencontrent ? Que devrait-il se passer ? Qui fait quoi ? Le débat sur la mémoire apporterait des réponses à ces questions.

C'est la procédure suivie par l'historien qui va différencier le jugement de l'historien de celui du juge, et être utile aux deux, perspective qui ne fut pas évidente à mettre en relief, comme en témoigne l'historiographie française au cœur de procès médiatisés, qu'il est utile d'évoquer ici brièvement. Ainsi, le 2 avril 1998, le tribunal de Bordeaux rendit son verdict dans l'affaire Maurice Papon. Il est reconnu coupable de complicité de crimes contre l'humanité par la cour d'assises, une frénésie médiatique et judiciaire de plusieurs semaines s'achève, qui a mis en relief le rôle d'acteurs français sous le gouvernement de Vichy impliqués dans la solution finale. Ce procès a vu se présenter des historiens à la barre. Cette situation suscitera un grand

¹ Paris, chez Fayard.

débat dans la profession : la place d'un historien est-elle d'intervenir dans un tribunal ? Pour Henry Rouso, la procédure est biaisée : « *Supposés informer les jurés d'événements que ceux-ci n'avaient pas connus, les historiens étaient en fait dans la même situation que leurs élèves d'un jour : non seulement ils n'avaient pas non plus connu cette époque pour la grande majorité d'entre eux, mais de surcroît, comme les jurés, ils étaient les seuls à ne pas connaître le dossier puisque celui-ci n'est accessible qu'aux seuls magistrats, aux avocats, aux parties civiles et à l'accusé* »¹. Le fait que l'historien dépose pose-t-il question ? Oui, puisqu'il ne connaît pas l'inculpé et n'a assisté personnellement à rien ni à aucun fait qui puisse apporter promptement du grain à moudre au jury, assure le juriste français et historien du droit Yan Thomas², directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales. Ce dilemme va diviser la communauté historienne³ et ébranler parmi elle ceux qui tenteront une approche historiographique de la question⁴.

C'est le statut de l'historien qui est posé lorsqu'il parle en qualité d'expert dans un tribunal pour rendre un contexte historique fluide aux oreilles des auditeurs. Est-ce le lieu *ad hoc* ? Sa responsabilité, comme le confiait Rouso dans ses confessions au président du tribunal⁵, n'est-elle pas écrasante ? L'historien n'est pas un témoin, selon Rouso et les avocats de Papon, il ne peut que l'être, selon d'autres⁶. En vérité, n'y a-t-il pas méprise sur la notion de témoin et même de jugement ? Le 8 juillet 1981, le négationniste Robert Faurisson fut condamné par le tribunal de grande instance de Paris, qui prit soin de se déclarer incompétent en matière d'interprétation historique, mais pas en matière de manipulation de sources conduisant à promouvoir de fausses informations -même ayant trait à des faits du passé- susceptibles de blesser les plaignants. Il ne s'agissait pas de condamner la négation d'un génocide, mais la négation de l'existence des chambres à gaz, soit la négation d'un fait, or un fait n'est pas interprétable. C'est un point que nous soulevons maintenant, mais qui prendra tout son sens à l'heure où sera posée la question des lois mémorielles. En somme, le message du tribunal de grande instance, qui fut aussi celui de la cour d'appel de Paris le 26 avril 1983, fut justement de porter le débat sur la différence entre jugement et vérité judiciaire et jugement et vérité de

¹ Henry ROUSSO, *La hantise du passé...*, p. 103. Voir aussi Serge BERSTEIN, *Histoire et justice. Le procès Papon*, dans *Universalia*, 1999, p. 322-324.

² Yan THOMAS, *La vérité, le temps, le juge et l'historien*, dans *Le Débat*, n° 102, novembre-décembre 1998, p. 17-36. Voir aussi Jean-Noël JEANNENEY, *Le passé dans le prétoire. L'historien, le juge et le journaliste*, Paris, Le Seuil, 1998.

³ Nicolas WEIL, *Le dilemme des historiens à comparaître*, dans *Le Monde*, 16 octobre 1997, p. 8.

⁴ Cfr Olivier DUMOULIN, *Le rôle social de l'historien...op. cit.*

⁵ *Ibid.*, p. 13.

⁶ Sorj CHALANDON, *L'histoire pour témoin*, dans *Libération*, 5 novembre 1997, p. 15 : « *L'historien est un témoin. L'évidence le disait, la justice le répète* ». Notons que ce journaliste avait reçu le Prix Albert-Londres en 1988 pour sa couverture du procès Barbie.

l'historien. Cette différence assimilée par le juge et l'historien doit permettre une gestion des compétences respectives qui ne met à mal aucune des approches.

Il en est de même avec la notion de témoin. L'historien à la barre ne peut pas apparaître comme un témoin proprement dit, mais comme un spécialiste de l'analyse des témoignages par la critique historique. C'est à ce titre qu'il peut être légitimement sollicité et répondre favorablement à une demande d'expertise judiciaire, quand les documents d'un dossier remontent à une époque déjà intégrée par l'historiographie. Par ailleurs, comme le dit avec bon sens et simplicité le politologue belge Xavier Mabille, directeur du CRISP¹ : « *l'historien n'a pas à assumer le rôle du juge. Mais si l'histoire n'a pas la fonction de porter un jugement sur les actes de ceux qui l'ont faite, elle ne peut davantage éluder le problème de la responsabilité de ces actes* »².

Marc-Olivier Baruch, directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales, fait partie des historiens qui ont accepté de témoigner au procès Papon, sans considérer que son rôle d'historien s'efforçant d'expliquer les événements d'une époque, se confonde avec celui de juge, qui doit mener le procès d'un homme : « *Le juge et l'historien poursuivent autour de la notion commune de recherche de la vérité, des objectifs différents* »³. Par ailleurs, « *je pouvais difficilement publier au début de septembre 1997, un livre sur l'administration sous Vichy pour refuser, deux mois plus tard, d'en exposer les grandes lignes devant les douze personnes -dont neuf jurés populaires, pour qui la tâche était loin d'être simple- chargées de juger M. Papon* »⁴.

D'autres affaires judiciaires replongèrent l'opinion publique dans la France de Vichy, caisse de résonances de cette problématique du rôle de l'historien. Avant Papon, il y eut Klaus Barbie, Paul Touvier. Et il faudrait aussi évoquer l'instruction du cas Bousquet. Dans le contexte du procès de Paul Touvier, on relèvera une sollicitation un peu distincte de celle exprimée par l'institution judiciaire, mais qui s'inscrit aussi dans la confiance en l'expertise historique. En effet, à l'initiative du cardinal Decourtray, une commission d'historiens⁵ fut mise en place le 29 juin 1989 pour déterminer si l'Eglise de France avait joué un rôle dans

¹ Centre de Recherche et d'Information socio-politiques (Bruxelles).

² Xavier MABILLE, *Mémoire et histoire*, dans *Dossier du Crisp*, 2002, n° 55, p. 17.

³ Entretien accordé par Marc-Olivier Baruch à Martha Zuber, paru dans *Sciences humaines*, août-septembre 1999, n° 97, et réédité dans *L'histoire aujourd'hui...*, p. 146.

⁴ *Id.*, p. 145. Le livre en question est *Servir l'Etat français. L'administration en France de 1940 à 1944*, Paris, Fayard, 1997. Voir aussi Marc-Olivier BARUCH, *Procès Papon : impressions d'audience*, dans *Le Débat*, novembre-déc. 1998, n° 102, p. 11-16.

⁵ A savoir Jean-Pierre Azéma, François Bédarida, Bernard Comte et Yves Durand. Elle fut présidée par René Rémond. Voir le fruit de ses travaux : *Paul Touvier et l'Eglise. Rapport de la commission historique instituée par le cardinal Decourtray*, Paris, Fayard, 1992.

une aide apportée à Paul Touvier. « *Entreprise sans précédent* » selon Bédarida, elle permettait à l'historien d'intervenir dans un champ d'actions dont les conséquences ne seraient pas exclusivement historiennes, assumant une responsabilité civique. Pour Gérard Noiriel, directeur d'Études à l'École des Hautes Études en Sciences sociales, il s'agit plutôt d'une dérive irresponsable : « *L' idée qu'un historien est avant tout un expert ou un juge tend à se répandre. Une partie des historiens du temps présent s'emploie d'ailleurs à conforter cette image [...]. Cette dérive, qui n'est pas propre à la France, provoque un sentiment de malaise qui rend urgente l'ouverture d'un débat sur la fonction sociale de l'historien* »¹. S'agirait-il quand on est historien de « *ne plus se proposer de fins du tout sauf celle de savoir pour savoir* »² si l'on veut rester impartial ?

Au tribunal aussi, la pratique de l'expertise historique implique l'existence d'une relation entre le passé objet d'étude et l'historien et le présent dans lequel évolue l'historien. Et c'est la proximité d'un passé avec le présent qui rend plus aigu le questionnement sur cette pratique³.

Mais pourquoi y aurait-il une confusion systématique entre compétence scientifique, érudition et capacité d'expertise ? Pourquoi serait-il honteux à l'historien de faire savoir qu'il a du savoir-faire ? Les propos de Bédarida sont éclairants : « *Devant les attentes de la société et devant l'attention du public, voilà l'historien sommé de démêler l'écheveau et de fournir un fil conducteur, le plus souvent en alliant sa fonction critique avec une fonction civique et une fonction éthique. Même s'il ne s'agit point par cet appel à l'expertise savante d'ériger l'historien en augure patenté de la cité, on doit souligner qu'une telle prise de parole en réponse aux questionnements du temps, à condition de s'exercer dans l'observance stricte des règles du métier, est d'une parfaite légitimité en donnant à l'histoire son épaisseur signifiante* »⁴. François Bédarida qui a non pas témoigné, mais fait sa déposition, comme il le précise lui-même au procès, met ainsi en exergue la triple fonction de l'historien qui a une responsabilité sociale : critique, civique, éthique.

¹ Gérard NOIRIEL, *Les origines républicaines de Vichy*, Paris, Hachette, 1999, p. 10.

² Paul VEYNE, *Comment on écrit l'histoire. Essai d'épistémologie*, Paris, Le Seuil, 1978, p. 51 (1^{ère} édition en 1971).

³ Comme le fait François BEDARIDA, *La dialectique passé/présent et la pratique historique*, dans François BEDARIDA (dir.), *L'histoire et le métier d'historien en France 1945-1995*, Paris, MSH, 1995, p. 75-85.

⁴ François BEDARIDA, *La dialectique passé/présent...*, p. 3. Voir aussi, du même auteur, *Les responsabilités de l'historien « expert »*, dans *Passés recomposés. Champs et chantiers de l'histoire* (dir. J. BOUTIER et D. JULIA), n° spécial de *Autrement. Série mutations*, janvier 1995, n° 150-151, p. 136-144.

Mais alors que des anciens collaborateurs des Nazis passaient à la moulinette de la justice¹, un phénomène décelé ailleurs et déjà évoqué dans notre première partie continuait lui aussi à produire ses effets, en s'adaptant à l'air historiographique du temps. Le mouvement de relativisation du passé républicain s'accéléra à la fin des années '90, avec la remise en question de grandes figures de la Résistance contre le nazisme sous l'occupation. C'est une frappe au cœur de la mémoire nationale française dans ce qu'elle contenait encore comme figures héroïsées. Des publications, qualifiées de révisionnistes par certains, de recadrages historiques par d'autres, ont pris pour cibles d'anciens acteurs emblématiques de la Résistance, comme Jean Moulin ou le couple Aubrac. L'affaire Aubrac éclate en 1997². Le journaliste Gérard Chauvy publie son livre consacré à Lucie et Raymond Aubrac, suggérant que le couple de résistants a eu une part de responsabilité dans l'arrestation de Jean Moulin le 21 juin 1943. En définitive, après une polémique dans les médias et chez les historiens, les Aubrac furent innocentés, mais des figures de la Résistance avaient été écornées.

La procédure historique s'était transformée en procès médiatique, ce que regrette Antoine Prost³, alors que Jean-Noël Jeanneney⁴, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris, estime qu'il s'agit d'une polémique de nature à nourrir la connaissance du passé.

Du coup, la mémoire de la Résistance est apparue comme une nouvelle problématique, notamment à l'occasion d'un colloque tenu à l'Université de Toulouse-Le Mirail en décembre 1993⁵. La mémoire de la Résistance avait connu une intégration plus rapide que la mémoire de la Shoah, en terme de reconnaissance nationale et patriotique, et de prestige civique. La Journée nationale de la Déportation fut instituée en 1954. Il est vrai que par exemple en France, 40.000 résistants rentrent des camps pour 2.500 juifs, dont beaucoup sont des petites gens anonymes. Le *Mémorial de la Résistance et de la Déportation* est l'un des jalons de cette mémoire de la Résistance, que d'aucuns ont voulu opposer, en terme de concurrence, à la mémoire de la Shoah, alors que les deux expériences tragiques relevaient du même drame historique. Il faut pourtant attendre le début des années '90 pour voir s'accélérer le processus

¹ Comme Klaus Barbie, dont le procès se déroula en 1987 (cf. *supra*), Paul Touvier (condamné en 1994), Maurice Papon (condamné en 1998), ou encore René Bousquet, abattu en 1993 avant son procès.

² Gérard CHAUVY, *Aubrac-Lyon*, Paris, Albin Michel, 1997.

³ Antoine PROST, *Les historiens et les Aubrac : une question de trop*, dans *Le Monde*, 12 juillet 1997.

⁴ Jean-Noël JEANNENEY, *Le passé dans le prétoire. L'historien, le juge et le journaliste*, Paris, Seuil, 1998.

⁵ Voir les Actes : Jean-Marie GUILLON et Pierre LABORIE (dir.), *Mémoire et Histoire : la Résistance*, Toulouse, Ed. Privat, 1995. Dans la foulée, avec un élargissement géographique de la problématique eut lieu un colloque à Bruxelles en novembre 1994, dont les actes sont également parus : Robert FRANK et José GOTOVITCH (dir.), *La Résistance et les Européens du Nord*, Bruxelles-Paris, Centre d'Etudes historiques de la Seconde Guerre mondiale et Institut du Temps présent, 2 vol., 1994 et 1996. Sur cet élan historiographique, voir Robert FRANK, *La résistance et les Français, un cycle de six colloques, 1993-1996*, dans *Clio* n°1-1995, *Résistances et Libération France 1940-1945*, mis en ligne le 26 mars 2003. URL : <http://clio.revues.org/index/526.html>.

d'entérinement de cette mémoire. La Fondation pour la Mémoire de la déportation est créée le 17 octobre 1990, la Fondation de la Résistance date de mars 1993, et Jacques Chirac crée par décret en janvier 1997 le Haut Conseil de la mémoire combattante, qui concerne la mémoire des guerres et conflits contemporains, les anciens combattants et les victimes de guerre. L'historiographie sur le sujet va en parallèle connaître une réévaluation¹, dont le processus au niveau international fit l'objet de l'étude de l'historien belge Pieter Lagrou², professeur à l'Université libre de Bruxelles, pour citer un exemple. Ce souci mémoriel en faveur des déportés politiques sera perçu par le pouvoir politique et l'opinion comme un rééquilibrage nécessaire par rapport à la mémoire de Shoah qui avait connu son amplification à partir des années '90 elle aussi.

Sans connaître les mêmes flots de polémiques, la Première Guerre mondiale ne serait pas en reste d'enjeux mémoriels, et ceci dans le même contexte chronologique, la fin des années '90. Le 5 novembre 1998, sur le plateau de Craonne, Lionel Jospin s'adressa à la France pour « *que les soldats, fusillés pour l'exemple, réintègrent aujourd'hui pleinement notre mémoire collective nationale* ». L'avaient-ils vraiment quittée ? Cette manie politique et médiatique de rendre justice en levant le voile sur un événement prétendument occulté est assez courante. Alors que dès la guerre elle-même et les années qui suivent, les fusillés, leur image, les procédures des condamnations, leur place dans la mémoire après 1918, leur récupération par les pacifistes, sont mis en débat dans la société française. Les combattants eux-mêmes s'étaient parfois chargés de les réhabiliter en estimant qu'ils étaient au fond des braves garçons. Ce regard du poilu est déjà évoqué dans les classiques que sont *Les Croix de bois* de Roland Dorgelès ou *Le Feu* de Henri Barbusse. C'est pourtant cet épiphénomène bien connu qui va susciter toute une littérature au parfum de nouveauté, aux accents pacifistes à peine voilés. Nicolas Offenstadt, maître de conférences à l'Université de Paris-I, publia en 1999 un ouvrage sur la question³.

¹ L'historiographie se renouvelle à travers des études pointues, par exemple, Claudine CARDON-HAMET, *Triangles rouges à Auschwitz. Le convoi politique du 6 juillet 1942*, Paris, Autrement, coll. « Mémoires », 2005 ; Olivier LALIEU, *La zone grise ? La Résistance française à Buchenwald*, Paris, Taillandier, 2005. Voir le récent ouvrage collectif et volumineux : Bruno LEROUX, Christine LEVISSE-TOUZE et François MARCOT, *Dictionnaire historique de la Résistance*, Paris, Laffont, 2006.

² Pieter LAGROU, *Mémoires patriotiques et occupation nazie : résistants, requis et déportés en Europe occidentale, 1945-1965*, Bruxelles-Paris, Editions Complexe-IHTP-CNRS, 2003. Voir aussi du même auteur *Historiographie de guerre et historiographie du temps présent : cadres institutionnels en Europe occidentale, 1945-2000*, dans *Bulletin du Comité international d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, 1999-2000, vol. 30-31, p. 191-215.

³ Nicolas OFFENSTADT, *Les fusillés de la grande guerre et la mémoire collective (1914-1999)*, Paris, Odile Jacob, 1999.

Mais le renouveau historiographique était pourtant enclenché depuis plus de dix ans, avec un important colloque tenu à Nanterre en 1988, « Les Sociétés européennes et la guerre de 1914-1918 »¹ organisé par Jean-Jacques Becker, professeur émérite de l'Université de Paris X-Nanterre, qui serait la cheville-ouvrière de l'Historial de la Grande Guerre de Péronne créé en 1992, à la fois musée novateur et centre de recherches performant, soutenu par le Conseil général de la Somme, région-mémoire s'il en fut, et dynamisé par une pépinière d'historiens français et internationaux. L'accent mis sur les cultures de guerre, sur les questions des militaires mais aussi des civils, celles des mobilisations et des démobilisations, allait renouveler la vision de la Grande Guerre. Des ouvrages devenus des classiques virent le jour comme celui en 2001 de John Horne et Alan Kramer², tous deux professeurs à Trinity Collège (Dublin). La Grande Guerre devint une étape fondamentale de la *brutalisation* du XXe siècle, et ne pouvait que s'inscrire dans une filiation la reliant à la deuxième guerre mondiale.

Dès lors, induire une mémoire de la première guerre mondiale reposant sur une manipulation des foules par les propagandistes des belligérants avides de vider le sang des Européens horrifiés apparut comme une réduction pacifiste de l'événement, et une rectification fut apportée en 2000 avec *14-18, retrouver la guerre*³, par Stéphane Audoin-Rouzeau, directeur d'études à l'École des Hautes Études en Sciences sociales, et Annette Becker, professeur à l'Université de Paris X-Nanterre, deux des piliers de l'Historial de Péronne, qui proposèrent une relecture fine sur la mémoire collective du sujet, montrant le consentement des populations de l'époque au conflit, qui n'étaient pas ces troupeaux de victimes manipulées par les dirigeants des États en guerre. Comme le dit Annette Becker, la mémoire de la Grande Guerre dans les années '80 avait été bâtie sur une vision pacifiste qui apparaît dès l'entre-deux-guerres. Ces dérives mémorielles suscitèrent des réactions savantes dans les milieux historiens, comme celles de l'école de Péronne, n'empêchant pourtant pas un grand nombre de commémorations, ou de productions médiatiques, de faire l'impasse sur ce renouveau historiographique.

Ceci dit, notre intrusion dans ce foyer mémoriel peut s'interrompre ici, car il existe des travaux aboutis, sources de nombreuses pistes historiographiques, auxquels il suffit de

¹ Les actes sont parus sous le titre Jean-Jacques BECKER et Stéphane AUDOIN-ROUZEAU (dir.), *Les Sociétés européennes et la guerre de 1914-1918*, Paris, Presse de l'Université de Paris X-Nanterre, 1990.

² John HORNE et Alan KRAMER, *German atrocities, 1914. A History of Denial*, New Haven et Londres, Yale University Press, 2001; et sa version française, *1914. Les atrocités allemandes*, Paris, Tallandier, 2005.

³ Paris, Gallimard.

renvoyer le lecteur, comme ceux d'Antoine Prost et Jay Winter¹, professeur à l'Université de Yale, ou de Laurence van Ypersele pour un bilan historiographique².

Les totalitarismes ou la mémoire comparative en action.

La Shoah, les guerres mondiales sont des *événements* emblématiques qui confortent la démocratie dans ses certitudes. Dès lors, des *systèmes* seront des foyers mémoriels en tant que tels, et la chute du communisme au début des années '90 y est évidemment pour quelque chose. L'un des débats historiographiques les plus vifs va s'orchestrer autour de la comparaison entre nazisme et stalinisme, de la mise en concurrence entre les crimes du nazisme et ceux du communisme.

Le plus célèbre dissident russe, Alexandre Soljénitsyne, publiait en 1974 *L'Archipel du goulag*, dont le succès en Occident sera considérable. La réalité du régime soviétique est mise à nue, et s'engage un processus de désolidarisation intellectuelle vis-à-vis du marxisme dans l'*intelligentsia* de gauche en France, qui s'accompagne d'un rejet du totalitarisme, fut-il socialiste, au profit de l'idéologie des Droits de l'Homme, qui pouvait apparaître autrefois dans ces mêmes milieux de gauche comme une mascarade du parlementarisme bourgeois. Ce phénomène complétait le processus désaffection du concept de *patrie* entamé depuis plus longtemps. Le passage au premier plan de la thématique des Droits de l'Homme coiffant au poteau la *patrie* de droite et la *Révolution* de gauche, envahirait progressivement le champ de la contestation politique et sociale, comme issue possible à ce qui fut perçu comme la mort des idéologies ou la fin de l'histoire, à l'approche du nouveau millénaire, à moins que ce soit d'un nouveau millénarisme. Les processus mémoriels ne seraient évidemment pas insensibles à ce nouvel horizon référentiel des Droits de l'Homme, ou plutôt des Droits humains maintenant, des droits naturels d'une humanité appréciés comme foncièrement bafoués au fil de l'histoire, parfois avant même d'avoir une existence conceptuelle, mais les mémoires n'ont que faire des contextes. La dénonciation du mépris des droits humains perpétuellement malmenés dans le passé viendrait remplacer l'appel désormais archaïque à la conclusion, par la Révolution, de l'éternelle lutte des classes dans le credo des aspirations aux lendemains qui chantent. Le couple esclavage-colonisation deviendrait à son tour emblématique de ces

¹ Antoine PROST et Jay WINTER, *Penser l'histoire de la Grande Guerre. Un essai d'historiographie*, Paris, Le Seuil, 2004. Jay WINTER est l'auteur de *Sites of memory, sites of mourning. The Great War in European cultural history*, Cambridge, University Press, 1995, qui vient de paraître en français: *Entre deuil et mémoire. La Grande Guerre dans l'histoire culturelle de l'Europe*, Paris, A. Colin, 2008.

² Laurence VAN YPERSELE, *Bilan historiographique de la guerre 14-18*, dans *Cahiers du Centre de recherches en histoire du Droit et des Institutions* (Facultés universitaires Saint-Louis Bruxelles), 2005, n° 23-24, p. 1-29, qui fait le point sur la mémoire de la Première Guerre mondiale.

nouveaux enjeux, bénéficiant de la faculté d'auto-flagellation des Européens, anciens colonisateurs, une auto-flagellation sous les yeux du monde, par précaution plutôt que par conviction.

Mais avant d'aborder ce thème, il faut donc revenir à l'une des conséquences de la critique du totalitarisme soviétique, c'est l'enclenchement d'une lecture comparative, historique et mémorielle, entre lui et le totalitarisme nazi. Une démarche éclairante et instructive pour certains, mais périlleuse pour ceux attachés à la nature particulière de ce dernier, et son incarnation dans la Shoah. La question fut posée : peut-on comparer le nazisme et le stalinisme ? C'est l'analyse du totalitarisme, un mot né dans les années '20, qui serait la clé possible de cette comparaison. Mais c'est dans les années '50 que le terme trouve ses théoriciens, avec l'historien Carl Friedrich et la philosophe Hanna Arendt. Si la réflexion était déjà enclenchée dans le monde anglo-saxon et chez les intellectuels allemands, la chute du communisme allait enrichir les perspectives, dès 1995 en France, avec François Furet et son livre *Le Passé d'une illusion*¹. Mais il faut attendre 1997 et la parution du *Livre noir du communisme* pour que le débat prenne toute son ampleur². Phénomène de librairie, ce livre parut exactement le 7 novembre, exactement 80 ans après la prise de pouvoir par les Bolcheviks. Il connaîtra plus de trente éditions en langues étrangères. Dans la préface, Stéphane Courtois, directeur de recherche au CNRS (Université de Paris X), tranche en faveur d'une équivalence des crimes staliniens et nazis, avec *de facto* une remise au second plan chronologique, compte tenu de l'antériorité du bolchevisme, de la Shoah, manœuvre habile dont les effets sont de rendre *anachronique* une singularité du génocide juif. Henry Rousso va se pencher sur ce phénomène, et dirigé en 1999 un ouvrage très important, *Stalinisme et nazisme. Histoire et mémoire comparées*³. Il faut reconnaître ici le mérite de Rousso d'avoir su conduire une entreprise particulièrement périlleuse avec bon sens et esprit critique. Dans la préface, l'historien du temps présent donne une définition pointilleuse des termes du débat, et rend légitime le principe d'une « *comparaison empirique* », mais c'est pour mieux

¹ François FURET, *Le passé d'une illusion. Essai sur l'idée communiste au XXe siècle*, Paris, Robert Laffont/Calman-Lévy, 1995, qui dénonce ce qu'il considère comme une manipulation de l'antifascisme par les communistes français pour nier les excès du stalinisme. Voir Marc LAZAR, *Après 1989, cet étrange communisme*, dans *Passés recomposés. Autrement*, janvier 1995, n° 150-151, p. 145-151.

² Stéphane COURTOIS (dir.), *Le Livre noir du communisme. Crimes, terreur, répression*, Paris, Robert Laffont, 1997. Sur les combats historiographiques autour de ce livre, voir Jean-Jacques BECKER, *Le Livre noir du communisme. De la polémique à la compréhension*, dans *Vingtième Siècle*, 1998, n°59, p. 177-179 ; et Daniel LINDENBERG, *Remous autour du Livre noir du communisme*, dans *Esprit*, janvier 1998, p. 190-194. Voir encore *Le Livre noir du communisme en débat*, dans *Communisme*, 1999, n° 59-60. Pour une mise en perspective historiographique synthétique, voir Martine FOURNIER, *Les fractures du XXe siècle. Débats historiens*, dans *L'histoire aujourd'hui...*, p. 83-90.

³ Henry ROUSSO (dir.), *Stalinisme et nazisme. Histoire et mémoire comparées*, Complexe, 1999. Voir aussi la même année, Marc FERRO (éd.), *Nazisme et communisme, deux régimes dans le siècle*, Paris, Hachette, 1999.

désamorcer les pièges de l'analogie. La première partie du livre est un regard croisé de la part de deux spécialistes, Philippe Burrin, professeur à l'Université de Genève, pour le nazisme et Nicolas Werth¹, directeur de recherche au CNRS, pour le stalinisme, sur des questions comme le rôle du dictateur, la nature des systèmes, la place de la violence. En fin de compte, ce sont les caractères singuliers propres à chaque totalitarisme qui émergent et qui neutralisent ainsi la confusion ou l'amalgame entre les deux régimes. La deuxième partie du livre est menée par Henry Rousso qui aborde le thème de la mémoire et de son instrumentalisation de nos jours dans les anciens pays de l'Est.

Notons que, d'une manière générale, les évolutions démocratiques dans le monde ont conduit à un regain d'intérêt pour la mémoire des victimes des Etats soumis à des dictatures ou des régimes inégalitaires. Il est impossible d'en faire le tracé ici, même sommaire, car il nous faudrait naviguer de l'Afrique du sud au Cambodge en passant par le Chili. Soulignons néanmoins le cas de l'Amérique latine, un chantier mémoriel très vivace aujourd'hui. A ce propos, Jean-François Bossy, professeur agrégé de philosophie, est le coordinateur du projet mémoire/histoire dans lequel s'inscrit le thème *Les disparus d'Amérique latine : enjeux mémoriels et politiques d'un « passé qui ne passe pas »*².

Mais bientôt, la colonisation/décolonisation et l'esclavage, fort mal distingués, vont former un nouveaux corpus de foyers mémoriels, en inévitable interaction avec les précédents, nourris par les problématiques qu'ils soulevèrent en leur temps.

Décoloniser les passés coloniaux

Dans le contexte d'un nouveau rapport au monde globalisé et de crise d'identité européenne, de nouveaux foyers mémoriels allaient se multiplier, concernant cette fois les passés coloniaux, bouillon d'une culture analogique. La France, une fois encore, serait une terre de conflits privilégiée dans ce registre, d'autant qu'il interfère avec la problématique des lois mémorielles, et il existe un bilan historiographique récent sur la question fait par Sophie Dulucq et Colette Zytnicki³, toutes deux enseignantes à l'Université de Toulouse-le Mirail. Les auteurs constatent que l'histoire de la colonisation en France ne fut pas occultée, comme les médias aiment le dire, mais autrefois négligée et marginalisée par l'historiographie en

¹ Nicolas Werth, qui collabora pour la partie soviétique à l'ouvrage de Courtois, se désolidarisa de ce dernier, tout comme Jean-Louis Margolin qui s'occupa de l'Asie dans le *Livre noir*. Voir Jean-Louis MARGOLIN et Nicolas WERTH, *Communisme, retour à l'histoire*, dans *Le Monde*, 14 novembre 1997.

² Voir par exemple Antonio Garcia CASTRO, *La mort lente des disparus au Chili*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2002. Citons aussi, pour un autre cas national, Diana QUATTROCHI-WOISSON, *Un nationalisme de déracinés : l'Argentine, pays malade de sa mémoire*, Paris, CNRS, 1992.

³ Sophie DULUCQ et Colette ZYTNIKI, *Penser le passé colonial français. Entre perspectives historiographiques et résurgence des mémoires*, dans *Vingtième Siècle*, 2005, n°86, p. 59-69.

général. Sans doute aussi que ceux qui assèment dans les interviews que l'histoire de la colonisation/décolonisation fut dissimulée ne sont pas des lecteurs de livres d'histoire, car depuis les années '80, l'historiographie n'a cessé de s'enrichir progressivement dans ce domaine, et nous en sommes réduits, faute de place, à ne citer que quelques exemples en note¹. C'est également vrai pour le cas belge, comme le précise l'article éclairant de Jean-Pierre Nandrin, professeur aux Facultés universitaires Saint-Louis (Bruxelles) et Valérie Piette, professeur à l'Université Libre de Bruxelles, qui fait le point sur ce sujet et nous allège singulièrement la tâche². D'autres historiens, comme par exemple Guy Vanthemsche³, professeur à la Vrij Universiteit Brussel, ou encore Nathalie Tousignant, professeur aux Facultés universitaires Saint-Louis (Bruxelles) dans une contribution très riche⁴, s'y sont attelés avec soin, mais on comprendra aisément que nous ne puissions les énumérer tous ici⁵. Notons qu'en Belgique, avec des échos à l'étranger, il est aussi des abcès de fixation particuliers qui plombent des relations qui pourraient être plus harmonieuses entre histoire et mémoire. Il y a une spécificité belge dans la dénonciation de la colonisation qui sert d'écran au rejet pur et simple de la monarchie, du système monarchique, ceci pour des raisons identitaires régionales ou pour des raisons idéologiques. La polémique sur la question de Léopold II « génocidaire »⁶ contribue à l'entretien de ce rejet⁷. Dans le cas belge, il faut mentionner un tournant important qui avait été pris avec l'impressionnante exposition *La mémoire du Congo. Le temps colonial*, qui s'est tenue de février à octobre 2005 au Musée

¹ Henri GRIMAL, *La décolonisation : de 1919 à nos jours*, Bruxelles-Paris, Complexe-PUF, 1985 ; Paul-Marie DE LA GORCE, *L'empire écartelé : 1936-1946*, Paris, Denoël, 1988 ; Jean MARTIN, *L'empire triomphant. 2, Maghreb, Indochine, Madagascar, îles et comptoirs*, Paris, Denoël, 1990 ; Jean PLANCHAIS, *L'Empire embrasé : 1946-1962*, Paris, Denoël, 1990 ; Charles-Robert AGERON, *La décolonisation française*, Paris, A. Colin, 1991 ; Pierre PLUCHON et Denise BOUCHE, *Histoire de la colonisation française*, Paris, Fayard, 1991 ; Pierre GUILLAUME, *Le monde colonial : XIXe-XXe siècle*, Paris, A. Colin, 1994.

² Jean-Pierre NANDRIN et Valérie PIETTE, *La difficile histoire du temps colonial*, dans *Esprit libre*, Université libre de Bruxelles, octobre 2006, n° 43.

³ Guy VANTHEMSCHE, *The historiography of Belgian Colonialism in the Congo*, dans LEVAI C. (éd.), *Europe and the world in European historiography*, Pise, Pisa University Press, 2006, p. 89-119. Guy Vanthemsche est l'auteur du volume 4, *La Belgique et le Congo : empreintes d'une colonie 1885-1980*, de la *Nouvelle histoire de Belgique*, Bruxelles, Ed. Complexe, 2005-2007.

⁴ Nathalie TOUSIGNANT, *Imaginaires coloniaux dans la Belgique « nouvelle » (1999-2004) : Enjeux mémoriels*, communication présentée au colloque « Expériences et mémoires : partager en français la diversité du monde », à Bucarest en septembre 2006.

⁵ Un récent colloque organisé à Bruxelles par le Ceges en janvier 2008 en a réuni plusieurs, dont les actes sont à paraître : *Belgique-Congo. Enjeux d'histoire-Enjeux de mémoire*. Citons encore Florence GILLET, *L'histoire coloniale en débat : examen d'une Belgique en repentir*, dans *Qui a peur du post-colonial ?*, Paris, La Découverte, revue *Mouvements*, 2007, 3, n° 51, p. 70-77 ; ou encore le dossier spécial *Le Congo, miroir des Belges*, dans *Revue Nouvelle*, janvier-février 2005, n° 1-2.

⁶ Voir le bel exercice de critique historique du professeur à l'Université catholique de Louvain Michel DUMOULIN, *Léopold II. Un roi génocidaire ?*, Bruxelles, Académie Royale de Belgique, 2006.

⁷ En Belgique, des polémiques « à la française » existent aussi, comme en témoigne, dans le contexte du centenaire de la reprise du Congo par la Belgique, la création du collectif « Mémoires coloniales », fondé en mars 2008, dont le but est de dénoncer le patrimoine public en liaison avec la colonisation (statuaire, noms de rue...).

royal d'Afrique centrale (Tervueren), dont le commissaire scientifique fut le professeur émérite de l'Université catholique de Louvain Jean-Luc Vellut, grand spécialiste de l'histoire de la colonisation¹.

En France, l'un des acteurs compétents de ce vaste débat est Benjamin Stora², professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Paris VII et directeur de l'Institut Maghreb-Europe (Paris VIII)³. Il a étudié la mémoire de la guerre d'indépendance en Algérie même, et en quoi cette guerre occupait une place centrale dans l'imaginaire politique algérien aujourd'hui, instrumentalisée par l'Etat algérien pour légitimer son pouvoir. Dès les années '70, une structure comme le Centre national des études historiques (CNEH) reçut pour mission d'écrire l'histoire officielle algérienne de ces événements tragiques, en veillant à écarter de ses éclairages tous les acteurs de l'indépendance qui furent mis sur la touche par le pouvoir après 1962. La mémoire de la guerre en Algérie fut d'emblée biaisée par les intérêts politiques de l'Etat algérien. On peut ajouter qu'il s'agissait d'un prélude à une nouvelle instrumentalisation de la question par les islamistes qui, sous couvert de dénonciation des ambitions coloniales françaises et des injustices de la colonisation, cherchaient avant tout à justifier l'intégrisme et ses errements, sa violence et son projet totalitaire explicite, exportable dans l'immigration, piégeant ainsi une opinion européenne familiarisée avec l'anticolonialisme, et goûteuse de culpabilité. Les temps seraient bientôt mûrs pour la repentance, une notion qui a éreinté bon nombre d'historiens, et qui a néanmoins trouvé aujourd'hui au moins un auteur dynamique pour lui faire mordre la poussière, Daniel Lefeuvre⁴, professeur à l'Université de Paris VII.

Dès 1991, Benjamin Stora publia, parmi d'autres études sur le sujet⁵, son ouvrage fameux *La Gangrène et l'Oubli. La mémoire de la guerre d'Algérie*⁶ qui se penche sur les contradictions des mémoires et leurs impacts sur différents milieux : immigration, Front national, intégristes islamistes... Les débuts de la décennie '90 verront la parution de nombreux livres⁷ sur

¹ Jean-Luc VELLUT (éd.), *La mémoire du Congo : le temps colonial*, Gand, Snoeck/Tervueren, Musée royal de l'Afrique centrale, 2005.

² Voir son récent ouvrage, sous la forme d'entretiens avec Thierry Leclère, *La guerre des mémoires. La France face à son passé colonial*, Editions de l'aube, 2007, réédité en 2008.

³ Il est notamment l'auteur de *Histoire de l'Algérie coloniale, 1830-1954*, Paris, La Découverte, 1991 ; et *Histoire de l'Algérie depuis l'indépendance*, Paris, La Découverte, 1994.

⁴ Daniel LEFEUVRE, *Pour en finir avec la repentance coloniale*, Paris, Flammarion, 2006.

⁵ Notamment un essai intitulé *L'Algérie en 1995 : la guerre, l'histoire, la politique*, Paris, Michalon, 1995.

⁶ Paris, La Découverte. Réédité en 1998.

⁷ Et des thèses de doctorat, comme celle de Joëlle ARTIGUAU-HUREAU, *Du devenir au souvenir : la mémoire collective des Français d'Algérie : 1830-1987*, Paris, IEP, 1990, dirigée par Raoul Girardet.

l'histoire et la mémoire de la guerre d'Algérie, ou de l'Afrique en général¹. Fruit d'un colloque tenu à Paris en décembre 1988, sous l'égide de l'Institut d'Histoire du Temps présent, *La guerre d'Algérie et les Français*, sous la direction de Jean-Pierre Rioux, parut à Paris chez Fayard en 1990². En mars 1992³, l'Institut du monde arabe et la Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente unirent leurs forces à l'occasion d'un colloque sur la mémoire et l'enseignement de la guerre d'Algérie⁴. Outre des livres, des articles importants, notamment ceux de Thierry Fabre⁵, rédacteur en chef de la revue *La Pensée de midi*, ou de Guy Pervillé⁶, professeur à l'Université de Toulouse-le Mirail, traiteront du sujet de l'histoire et de la mémoire de la guerre d'Algérie bien avant le pic de crise sur-médiatisé des années 2000. Ceci dit, il fallut attendre la loi du 18 octobre 1999 pour que l'expression « guerre d'Algérie » soit désormais officielle en France, ce qui déclencha une série de réflexions sur un processus commémoratif, et une volée de querelles sur le choix d'une date emblématique, les descendants des différentes parties en présence, à travers des mouvements associatifs, pesant de tout leur poids dans la course à la reconnaissance.

Mais un important ouvrage parut en 1997 qui aurait déjà dû contribuer à apaiser les esprits sur la question de la guerre d'Algérie et sa mémoire, et dépasser les polémiques mémorielles⁷. Il était dirigé par l'immense historien du Maghreb que fut Charles-Robert Ageron⁸, qui termina

¹ Bernard MOURALIS, *République et colonies : entre histoire et mémoires : la République française et l'Afrique*, Paris, Présence africaine, 1999 ; Jean CHRETIEN et Jean Louis TRIAUD (dir.), *Histoire d'Afrique : les enjeux de mémoire*, Paris, Ed. Karthala, 1999.

² On peut citer aussi Gilles MANCERON et Hassan REMAOUN, *D'une rive à l'autre : la guerre d'Algérie de la mémoire à l'histoire*, Paris, Syros, 1993 ; Serge WOLIKOW (dir.), *Traces de la guerre d'Algérie : 40 ans de turbulence dans la vie politique française*, Dijon, Ed. universitaires de Dijon, 1995. Enfin, citons des études plus spécifiques avec Guy HENNEBELLE (dir.), *La guerre d'Algérie à l'écran*, Condé-sur-Noireau, Corlet, 1997 ; et dans cette perspective Béatrice FLEURY-VILATTE, *La mémoire télévisuelle de la guerre d'Algérie : 1962-1992*, Paris, L' Harmattan, 2001.

³ Rappelons qu'en 1992, l'Algérie sombra dans la violence à la suite de la victoire électorale du Front Islamique du Salut.

⁴ *Mémoire et enseignement de la guerre d'Algérie. Actes du colloque*, Paris, Ligue française de l'enseignement/Institut du monde arabe, 1993. Le thème sera repris en 2001 lorsque le groupe histoire/géographie de l'inspection générale en France mit sur pied une université d'été pour les enseignants sur le thème : « Apprendre et enseigner la guerre d'Algérie et le Maghreb contemporain ». Citons aussi Valérie ESCLANGON-MORIN, auteur notamment de *Les rapatriés d'Afrique du Nord de 1956 à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 2007, qui se penche sur les recherches actuelles en matière de mémoire coloniale et de son enseignement.

⁵ Thierry FABRE, *France-Algérie : questions de mémoire*, dans *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1990, 28, p. 353-360.

⁶ Guy PERVILLE, *Mémoire et histoire de la guerre d'Algérie, de part et d'autre de la Méditerranée*, dans *Confluences en Méditerranée*, 1996, n° 19, p. 157-168. Il est aussi l'auteur notamment de *La guerre d'Algérie*, Paris, PUF, coll. Que sais-je, 2007.

⁷ On notera qu'en 1997, le procès Papon jeta aussi un éclairage sur son rôle comme préfet de police en 1961 dans la répression sanglante à Paris de la manifestation du 17 octobre.

⁸ En 2000, un colloque eut lieu à la Sorbonne en son honneur. Stora fut l'élève d'Ageron, rejeté par les idéologues tiers-mondistes et les durs de l'Algérie française. Les Editions Bouchere ont publié les œuvres complètes d'Ageron en 2005. Abderrahmane Bouchere est un éditeur algérien dès 1987, qui a dû s'exiler en France en 1994.

sa carrière à l'Université de Paris XII, et qui est décédé en septembre 2008. Ce volume intitulé *La Guerre d'Algérie et les Algériens 1954-1962*¹ est le fruit d'une table ronde tenue en mars 1996 et rassemblant des historiens français et algériens, à l'Institut d'Histoire du temps présent qui organisait la rencontre. Dans le cadre d'une démarche convaincante, les différentes contributions apportèrent un point de vue novateur, à la fois sur les événements de la guerre, avec un retour aux sources, en veillant à s'émanciper du poids idéologiques des versions officielles française ou algérienne, en particulier celle du FLN et de sa lecture révolutionnaire nationaliste et socialiste. Parmi les études présentées, celles sur les propagandes des camps en présence, ou la « fabrication de la mémoire » à travers les médias algériens (1963-1995), ainsi que les manuels scolaires ouvrent des perspectives de compréhension des enjeux au présent de cette guerre, qui à la fin des années '90 faisaient échos aux effusions de sang provoquées par le Front Islamique du Salut, justifiant ses crimes comme la poursuite de l'œuvre du FLN contre la domination française et plus largement contre l'Occident considéré comme un envahisseur culturel, alors que, dans le même temps, le pouvoir militaire associait des militants du FIS aux descendants des Harkis.

Cet *opus* faisait suite à une première entreprise datant de 1988 déjà, sous la forme d'un colloque sur *La Guerre d'Algérie et les Français*², s'inscrivant dans la même démarche de dépassement des rancœurs, des refoulements ou des polémiques.

Et ces deux initiatives historiographiques furent prolongées et couronnées par la publication des Actes d'un colloque international organisé à l'Université de Montpellier III et le Centre d'études d'histoire de la défense (CEDH), *Des hommes et des femmes en guerre d'Algérie*, parus en 2003³. Le volume fort de 573 pages regroupant pas moins de 34 auteurs traitent du conflit sous tous les angles, intégrant dans un premier temps les questions liées à la société civile dans ses composantes françaises et algériennes, et dans un deuxième temps les aspects militaires.

Dans la foulée, en 2004, dans le contexte de la commémoration du cinquantième anniversaire de l'insurrection algérienne du 1^{er} novembre 1954, paraissait l'ouvrage monumental de plus de 700 pages dirigé par Mohammed Harbi, professeur à l'Université de Paris VII et Benjamin Stora, *Guerre d'Algérie 1954-2004. La fin de l'amnésie*⁴. Ici encore, 25 auteurs, historiens

¹ Charles-Robert AGERON (dir.), *La Guerre d'Algérie et les Algériens 1954-1962*, Paris, Armand Colin, 1997.

² Jean-Pierre RIOUX (dir.), *La Guerre d'Algérie et les Français*, Paris, Fayard, 1990.

³ Jean-Charles JAUFFRET et Charles-Robert AGERON (dir.), *Des hommes et des femmes en guerre d'Algérie*, Paris, Editions Autrement, 2003 (coll. « Mémoires, n° 97). On lira le compte rendu de François ROUQUET, dans *Armées*, 2004, n° 20.

⁴ Paris, Robert Laffont, 2004. Sur la jaquette promotionnelle du livre était subtilement indiqué : « de la mémoire à l'histoire ».

algériens et français prenaient le taureau par les cornes dans des regards croisés sur la question longtemps taboue ou tronquée de part et d'autre de la Méditerranée, au fil de contributions qu'il est impossible de détailler ici. L'un des nombreux mérites du livre, outre de marquer la transition vers une histoire toujours plus approfondie du sujet dépassant les polémiques mémorielles, montre que l'ouverture des archives -comme l'illustre en fin de livre le précieux panorama sur la question réalisé par l'archiviste algérien Abdelkrim Badjadja, consultant en archivistique au Centre de documentation et de recherche d'Abu Dhabi (Emirats Arabes Unis)- couplée à une volonté critique de chercheurs algériens et français, permet de faire de la bonne ouvrage. On notera au passage que Stora est né à Constantine, et que Harbi est un ancien du FLN, emprisonné lors du coup d'Etat de 1965.

Ce livre était également l'occasion de faire le point sur les processus mémoriels engagés depuis les années '90, en tenant compte de la situation en Algérie, et, comme le précise Stora, sur un nécessaire « *retour critique sur les mythes fondateurs du nationalisme algérien* » de la part des Algériens eux-mêmes. Il reste aussi à approfondir comment le FLN en Algérie a construit une mémoire unique, une véritable culture de guerre, basée sur la frénésie commémorative et les manuels scolaires, pour justifier son pouvoir omniprésent.

Concernant le cas français, pourquoi la mémoire s'est-elle ainsi réveillée ? se demande Stora. Près de quarante ans furent nécessaires pour lever le voile et porter un regard historien sur la question, une durée proche du temps qu'il a fallu pour affronter le tabou de Vichy, comme l'avait montré Rousso. Il y a donc bien une question de générations qui intervient. Du coup, on a assisté à une officialisation de la reconnaissance de ce long silence par les autorités françaises, à l'occasion de différentes initiatives publiques, entre autres : indemnisation des rapatriés, vote à l'unanimité par l'Assemblée nationale en juin 1999, comme nous l'évoquons plus haut, de la qualification de « guerre d'Algérie » pour nommer les « événements », condamnation de la torture par Lionel Jospin¹, pose d'une plaque commémorative par Bertrand Delanoë en 2001, en souvenir des Algériens jetés dans la Seine le 17 octobre 1961, inauguration en 2002 par Jacques Chirac d'un mémorial dédié aux soldats français morts au Maghreb. Dans la foulée, en octobre 2007 fut inauguré à Paris le musée consacré à l'histoire et à la mémoire de l'immigration à Paris, la Cité nationale de l'histoire de l'immigration².

¹ La question de la torture avait été le foyer de focalisation de la polémique mémorielle. Voir Raphaëlle BRANCHE, *La Torture et l'Armée pendant la guerre d'Algérie (1954-1962)* Paris, Gallimard, 2001. Il s'agit de sa thèse défendue le 5 décembre 2000 à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris sur base d'archives qu'elle a pu consulter sans difficulté.

² www.histoire-immigration.fr.

Pourtant, des historiens avaient depuis longtemps affronter la réalité de la guerre d'Algérie. Dès 1964, le maître d'Ageron, Charles-André Julien, titulaire de la chaire d'histoire de la colonisation à la Sorbonne, publiait son *Histoire de l'Algérie contemporaine*¹ qui jetait déjà une lumière crue sur les réalités du processus de colonisation de l'Algérie. En 1992, Daniel Rivet, professeur à l'Université de Paris-I, pouvait même dire : « *On est enfin sorti de la dialectique de la célébration et de la condamnation du fait colonial qui a si longtemps et si profondément biaisé l'écriture de son histoire* »². Depuis le début des années '80 en France, la guerre d'Algérie est au programme scolaire en troisième et en terminale (système français), y compris la torture et le massacre du 17 octobre 1961 qui sont bien présents dans les manuels scolaires. Par ailleurs, films, colloques, émissions télévisées, livres, n'ont eu de cesse de se succéder.

Or, plus la reconnaissance officielle de la France se manifeste, auto-justifiée par une correction mémorielle attendue, et plus il y a instrumentalisation du silence passé, maintenant dépassé, par des minorités parfois prêtes à l'émeute, justifiant par exemple la violence des banlieues par un déni de mémoire qui n'a pourtant plus lieu d'être. Là où certains perçoivent encore la réaction de descendants d'immigrés passionnés par le désir de fidélité à la mémoire ignorée ou bafouée de leurs pères, d'autres aimeraient une étude sérieuse et pragmatique des véritables motivations des casseurs.

Concernant la guerre d'Algérie, on assiste donc en France, en dépit des provocations communautaristes instrumentalisées par les extrémistes musulmans, des initiatives malheureuses des parlementaires, et des larmes des pleureuses de la repentance, à une reprise en main de ce sujet d'histoire par les historiens³, dont une nouvelle génération, avec des jeunes auteurs comme par exemple la très prometteuse Raphaëlle Branche, maître de conférence à l'Université de Paris-I⁴. Cette reprise en main, qui a eu ses pionniers, des historiens de qualité comme par exemple Stora, Harbi, Pervillé ou Ageron, et les participants de leurs entreprises, n'est pas soutenue par les médias, mais ses effets font néanmoins leur chemin, et ce chantier s'étoffera dans les prochaines années pour d'autres questions de décolonisations. Un récent colloque particulièrement stimulant à l'Université de Metz, et

¹ Charles-André JULIEN, *Histoire de l'Algérie contemporaine : la conquête et les débuts de la colonisation (1827-1871)*, Paris, PUF, 1964, réédité à Alger par Casbah Editions en 2005.

² Daniel RIVET, *Le fait colonial et nous. Histoire d'un éloignement*, dans *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, janvier-mars 1992, n° 33, p. 130.

³ Dans le fouillis d'internet, il faut absolument consulter un site remarquable sur le sujet, qui compensera les nombreuses lacunes de notre article. Il s'agit du site de l'association Etudes coloniales et sa revue en ligne, consacrée aux recherches portant sur l'histoire coloniale et post-coloniale, sur l'histoire des constructions mémorielles et sur les immigrations d'origines coloniales : <http://etudescoloniales.canalblog.com>.

⁴ Elle est l'auteur d'un très riche ouvrage intitulé *La guerre d'Algérie : une histoire apaisée*, Paris, Seuil, 2005.

rassemblant près de 30 intervenants, est venu faire le point sur l'histoire, la mémoire et les débats publics contemporains¹. Dépassionner ce débat n'est désormais plus tabou².

La domination de l'homme par l'homme

La problématique mémorielle de la colonisation/décolonisation va aisément ouvrir la porte à celle de l'esclavage, selon une dynamique d'amplification du champ de la mémoire, appliquée non plus à des *lieux*, mais à l'*espace* tout entier. Les distinctions entre les phénomènes de colonisation, les passés coloniaux et l'esclavage vont s'estomper au sein d'un même foyer mémoriel. En somme, le lieu de mémoire de la domination de l'homme par l'homme devient la planète entière, à toutes les époques confondues. C'est la globalisation de la mémoire, qui devient intemporelle, et elle est celle, universalisée, d'une humanité souffrante face à ceux qui la font souffrir. C'est un phénomène à la fois puissant et inquiétant. La distorsion entre l'histoire et la mémoire devient déchirure, avec l'abandon des contextes et des singularités des situations historiques. Et est-ce vraiment contribuer à l'émancipation des hommes, en particulier les plus misérables d'entre eux, que de les mettre face à l'énormité d'une mémoire de la totalité des atrocités du passé à assumer ou à corriger? C'est plutôt leur proposer un défi écrasant, insurmontable, source de frustrations qui les poussera vers un refuge, le repli sur une simplification de la vision du passé caractéristique des idéologies totalitaires, même pour une bonne cause.

Christian Delacampagne, professeur de philosophie à John Hopkins University (Baltimore) publia en 2002 *Une histoire de l'esclavage de l'antiquité à nos jours*³. Il s'agit d'un vaste panorama historique et géographique de la question. Delacampagne entend dénoncer ce crime contre l'humanité après en avoir fait l'historique avec précision, et estime qu'un travail de repentance, de mémoire, n'a pas été réalisé. Cette mise en perspective va nourrir un courant d'opinion qui cherchera à traduire un bilan mémoriel extrêmement vaste et diversifié en facture substantielle.

Le thème d'une réparation des crimes de l'esclavage fut plongé au cœur des débats contemporains, à la suite d'un catalyseur que fut la conférence de Durban en septembre

¹ *L'Europe face à son passé colonial*. Colloque international des 25-27 avril 2007, organisé par Olivier Dard (Université de Metz) et Daniel Lefeuvre (Université de Paris VIII). On attend la prochaine publication des actes.

² Voir le tout récent ouvrage : Eric SAVARESE (dir.), *L'Algérie dépassionnée. Au-delà du tumulte des mémoires*, Paris, Editions Syllepse, 2008.

³ Paris, Le Livre de Poche. Il avait également publié *Une histoire du racisme*, chez le même éditeur, en 2000. Sa perspective trans-historique le conduisit à publier *Islam et Occident. Les raisons d'un conflit*, Paris, PUF, 2003, entretenant ainsi une connexion de thèmes historiographiques variés.

2001¹, troisième conférence patronnée par l'ONU contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance, où les représentants de plusieurs dizaines d'ONG et de différents pays d'Afrique et d'Amérique, dans une cacophonie rarement égalée, exigèrent que les trois siècles durant l'époque moderne de traite des noirs vers les Amériques soient un événement qualifié de crime contre l'humanité et que les Occidentaux d'aujourd'hui payent pour le réparer. En quelque sorte, le colonialisme occidental serait coupable de tous les vices et de toutes les misères du monde actuel, un constat qui a permis d'injecter de l'énergie à cette coutume de la repentance par rapport au passé colonial et à sa mémoire. A Durban, aucune intervention ne fut dirigée contre les pays arabes qui avaient participé à la déportation et à l'extermination de millions d'esclaves noirs, mais aussi de blancs, parce que l'attaque en règle visait en réalité l'Etat d'Israël honni par des participants exaltés². Comme inauguration d'une lecture sereine et renouvelée du passé, on a vu beaucoup mieux, et les choses auraient pu en rester là si les médias, en particulier occidentaux, n'avaient pas relancé le débat sur le terrain mémoriel, sans jamais souligner la vaste manipulation que constituait cet événement, par peur de passer pour des amis d'Israël, des pro-yankees, et des adversaires du tiers-mondisme bon teint, et de heurter ainsi indirectement les sensibilités immigrées. Bref, le règne de la confusion s'installait durablement.

Ceci dit, il y a plus de trente ans déjà, un mouvement similaire avait été déclenché aux Etats-Unis, appelé RNA (République nouvelle d'Afrique) réclamant la cession au profit de la communauté noire américaine d'un territoire vaste comme cinq Etats du sud en guise de réparation de l'esclavage noir en Amérique. Notons au passage que cette perspective recoupe le phénomène anglo-saxon de la public history et du multiculturalisme au USA, où Noirs et Indiens revendiquent une mémoire particulière, comme riposte à une mémoire nationale et officielle.

Par effet de contagion, le *focus* historiographique s'orientera sur le thème des civilisations et de leur responsabilité historique en matière de domination de l'homme par l'homme. Sous cet angle, le thème de la mission civilisatrice du colonisateur, en France, en Belgique, en Occident, est désavoué bruyamment, parce tronqué pendant trop longtemps, et ayant abusé les

¹ Encore faudrait-il en déceler les prémices dans le contexte de la commémoration du 500^e anniversaire de la découverte de l'Amérique par Colomb en 1492. En outre, 1994 en France fut l'année du bicentenaire de l'abolition de l'esclavage par la Convention. A propos de ces deux repères chronologiques, il est à noter que de décembre 1992 à février 1994 à Nantes, port pivot de la traite négrière, se tint une grande exposition sur le sujet intitulée Les Anneaux de la Mémoire.

² Voir Nicolas ZOMERSZTAJN, *L'antisionisme relève-t-il de l'antisémitisme ?*, dans *L'antisémitisme après la Shoah*, dossier spécial de *La Pensée et les Hommes*, 2003, n° 53, p. 46-48. Ce volume d'études à lire absolument est remarquable à tout point de vue et concerne plusieurs sujets abordés dans ce bilan historiographique de la mémoire.

opinions publiques de ces mêmes pays. C'est ainsi que s'est forgé un imaginaire de la colonisation qui a perduré après les décolonisations, partagé par une majorité de Français ou plus largement d'Européens, une culture coloniale en somme, et les manuels scolaires ont répercutés cet imaginaire. Cette notion de culture coloniale dominante a trouvé au fil du temps d'autres supports, littéraires, théâtraux, scientifiques, mais aussi à l'occasion des expositions coloniales, comme par exemple l'Exposition coloniale internationale de Vincennes en 1931 qui concentrait tous les stéréotypes de la colonisation dans un voyage factice destiné aux visiteurs, traduisant l'infériorité des colonisés devant la grandeur des colonisateurs, une vision largement partagée par les Français de l'époque¹. Cette vision d'une œuvre exclusivement positive de la colonisation a rendu difficile une lecture plus critique, que des historiens entendaient bien mettre au goût du jour. C'était au départ l'ambition d'une grande synthèse, le *Livre noir du colonialisme*, vaste entreprise sous la forme de bilan, mais négatif, de la colonisation, et publié en 2003². Le maître d'œuvre de cette somme était Marc Ferro, directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales, codirecteur des *Annales*, auteur d'un ouvrage intitulé *Histoire des colonisations* parue en 1994³. Les auteurs retracent l'histoire des blessures faites autrefois et laissées en souffrance aujourd'hui, de la colonisation (croisée avec l'esclavage), principalement européenne. Et la mauvaise conscience post-coloniale aurait jusqu'ici délaissé de vastes chantiers historiographiques encore en friche sur le thème, situation fruit d'un refoulement, vide qu'il faut comblé maintenant. Selon les auteurs, il faut rétablir la balance de la connaissance historique qui a penché jusqu'ici sur des sujets tragiques concernant les européens, comme le fascisme ou le communisme, et ceci malgré le mépris des Occidentaux qui ne parviennent pas à se détacher du *credo* civilisateur dans le non-examen de leur passé colonial. L'opération historiographique devrait avoir des vertus politiques : éclairer l'attitude des Occidentaux face au monde, en particulier avec les peuples du sud aujourd'hui, compte tenu de ce passé colonial qui n'est pas passé. L'une des parties du livre aborde les représentations et les discours sur la supériorité blanche et l'infériorité noire, le cinéma ou la chanson comme supports de ce thème. Il y a pourtant de grands absents dans l'entreprise de dénonciation, comme notamment l'Empire ottoman, ou

¹ Pour un bilan récent de cette construction imaginaire dont l'étude s'inscrit dans la démarche des *post-colonial studies* anglo-saxonnes: Nicolas BANCEL, Pascal BLANCHARD et Sandrine LEMAIRE (dir.), *Culture post-coloniale. 1961-2006, traces et mémoires coloniales en France*, dans *Autrement-Mémoires*, janvier 2008, n° 86 ; et des mêmes auteurs *Culture coloniale en France de la Révolution française à nos jours*, Paris, CNRS Editions/Autrement, 2008.

² Marc FERRO (dir.), *Le livre noir du colonialisme: XVIe-XXe siècle, de l'extermination à la repentance*, Paris, Robert Laffont, 2003. Il est également l'auteur de *Les tabous de l'histoire*, Paris, Nil, 2002.

³ Marc FERRO, *Histoire des colonisations : des conquêtes aux indépendances, XIIIe-XXe siècle*, Paris, Seuil, 1994.

des questions laissées en suspens, comme le retour des Européens lors des décolonisations. Le livre ne néglige pas pourtant autant d'aborder des exemples extra-européens, comme les Japonais en Corée, les Russes dans le Caucase; ou des exemples plus éloignés dans le temps, comme bien sûr la *Conquista*, ou celui de l'Angleterre au XIXe siècle. On ne peut ici détailler davantage la table des matières. Bref, c'est un bilan horrifié qui est dressé, un concentré de tragédies multi-spatiales et multi-temporelles en près de 900 pages, de quoi donner du grain à moudre au plaidoyers pour des réparations en espèces sonnantes et trébuchantes. C'est d'ailleurs sur cette question que s'achève le livre qui a donné tant d'arguments pour la motiver. Nadja Vuckovic, chercheuse à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales, s'en charge, en liaison avec un climat intellectuel qui renvoie à la question des réparations concernant les victimes du nazisme. Le remboursement de la dette née de la colonisation serait un exercice difficile mais nécessaire pour restaurer la confiance et le dialogue entre le Nord et le Sud, les Chrétiens et les Musulmans, les Occidentaux et le Monde.

Une nouvelle œuvre collective va paraître en 2005¹, qui se penche sur cette « *fracture coloniale* » à la source d'enjeux mémoriels qui traversent la société d'aujourd'hui². L'idée sous-jacente est une fois encore que pendant trop longtemps le sujet fut évité et maintenant il est torrentueux. Le livre s'inscrit dans cette dynamique et veut éclairer le public. La France serait coupée en deux, ceux qui insistent sur les aspects positifs de la colonisation et ceux qui prétendent que ses ténèbres sont à la racine des frustrations des immigrés. Une telle vision n'est-elle pas justement de nature à entretenir le conflit que l'on prétend dépasser ? Il est vrai qu'en 2005, année de tous les dangers pour l'historiographie coloniale en France, se focalisait le débat, d'une part sur la loi française du 23 février 2005 dont l'article 4 précise : « *Les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer* » ; et d'autre part, sur les appels médiatiques des *Indigènes de la République* se présentant comme des victimes post-coloniales. Dans ce livre, 23 contributeurs mettent en

¹ Pascal BLANCHARD, Nicolas BANCEL et Sandrine LEMAIRE (dir.), *La fracture coloniale : la société française au prisme de l'héritage colonial*. Paris, La Découverte, 2005. Blanchard est historien et chercheur associé au CNRS de Marseille, Bancel est professeur à l'université de Strasbourg II-Marc Bloch, et Sandrine Lemaire est enseignante en histoire. Voir aussi, dirigés par les mêmes auteurs, *Culture coloniale*, Autrement, 2003 ; et *Culture impériale*, Autrement, 2004. Avec Pascal Verges, Bancel et Blanchard ont également publié *La République coloniale : essai sur une utopie*, Paris, A. Michel, 2003.

² Les publications se sont multipliées. Voir notamment Bernard DROZ, *Histoire de la décolonisation au XXe siècle*, Paris, Seuil, 2006 ; Romain BERTRAND, *Mémoires d'Empire : la controverse autour du fait colonial*, Bellecombe-en-Bauges, Editions du Croquant, 2006. Voir aussi le n° spécial *Pour comprendre la pensée postcoloniale*, dans *Esprit*, déc. 2006, n° 330, p. 76-158. On trouvera des analyses fines et nuancées chez Pierre CHRETIENS, *Certitudes et quiproquos du débat colonial*, dans *Esprit*, février 2006, n° 322, p. 174-186 ; et dans un n° spécial intitulé *Passés coloniaux recomposés. Mémoires grises en Europe et en Afrique*, dans *Politique africaine*, juin 2006, n° 102. Voir aussi Christine CHIVALLON, *L'émergence récente de la mémoire de l'esclavage dans l'espace public : enjeux et significations*, dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2005, vol. 52, n° 4, p. 64-81.

exergue l'ampleur de cette fracture qu'ils cherchent à réduire -au sens presque médical du terme- après l'avoir constatée. Selon eux la France est en retard par rapport au monde anglo-saxon et les *postcolonial studies*, ce courant anglo-saxon qui remet en question non seulement l'historiographie occidentale sur la colonisation, mais encore les sources sur lesquelles se base cette historiographie.

Selon Nicolas Bancel, professeur à l'Université de Strasbourg II-Marc Bloch, qui expose un bilan historiographique sur l'histoire coloniale, ce retard français est dû à la crainte pour la République d'affronter un passé en contradiction avec ses valeurs fondatrices. En quelque sorte, la mémoire nationale aurait été trop longtemps frileuse à l'égard de son passé colonial parce que justement elle était nationale. Mais les temps ont changé, signale Marc Ferro, à l'heure où « *l'idéologie des droits de l'homme a supplanté l'idéologie de l'Etat-nation* ». Le fil conducteur du livre est une approche de l'immigration à travers le filtre de l'héritage de la colonisation, compte tenu du fait que la plupart des populations immigrées sont originaires d'anciennes colonies françaises. Parmi les auteurs, citons Ahmed Boubeker, maître de conférences à l'Université de Metz, Michel Wieviorka, ou Benjamin Stora déjà évoqués plus haut. C'est le versant français de la fracture qui est épinglé en particulier, sous la forme d'une énumération de critiques -sinon d'autocritiques, puisque ce projet est mené par des universitaires français- de la France d'hier mais aussi d'aujourd'hui, tel que le souligne François Gèze, directeur des Editions La Découverte, qui examine l'héritage colonial de la politique étrangère de la France, avec parfois des raccourcis qui posent question, comme les attentats islamistes à Paris en 1995, conséquence d'une *ingérence* française dans le drame algérien du début des années '90.

En somme, au fil des années 2000, un triptyque voit ses contours se préciser de jour en jour : colonisation-esclavage-immigration, et un modèle se précise, celui de l'Occident malveillant autrefois et malvoyant aujourd'hui. Ce triptyque et ce modèle sont déclinés et articulés par les Occidentaux eux-mêmes, comme preuve de prise de conscience, de dépassement historique nécessaire, comme réponse à une prétendue *demande sociale*, face à une histoire *occultée*, face, selon l'expression consacrée, -et utilisée à tout bout de champ- « *au retour du refoulé* », et au nom de l'idéologie des Droits de l'Homme¹.

Mais l'historien va se retrouver pris au piège. Après les publications historiques révélatrices comme par exemple le *Livre noir du colonialisme*, ou *Fracture coloniale* déjà cités, ou

¹ Le spectre de l'historiographie est large, des auteurs ont pris le contre-pied de cette perspective, comme par exemple Bernard LUGAN, maître de conférences à l'Université de Lyon III, et auteur de *Pour en finir avec la colonisation*, Paris, Editions du Rocher, 2006.

d'autres encore comme par exemple *coloniser, exterminer. Sur la guerre et l'Etat colonial* de Olivier le Cour Grandmaison¹, professeur à l'Université d'Evry-Val-d'Essonne, le chemin était balisé pour que le pouvoir législatif, au nom de cette nouvelle clairvoyance historique, se taille une part du gâteau de la repentance, mais en s'étant déchargé également sur le pouvoir judiciaire, d'abord par la loi Taubira de mai 2001² qui consacrait comme crime contre l'humanité l'esclavage et les traites négrières, imposant d'accorder une place à ces questions dans les programmes scolaires et de recherches.

Le paradoxe fut que des études historiques de qualité ont alors été instrumentalisées pour poursuivre une lecture simplificatrice de l'histoire dans le cadre des usages partisans de celle-ci. Des historiens français ne sachant plus où donner de la tête, ont décidé de réagir et d'ériger une digue sous la forme d'un *comité de vigilance face aux usages de l'histoire*³, initiative originale dans le paysage historiographique, se donnant une visibilité publique face aux usages du passé. Ceci dit, c'est moins la loi Taubira de 2001 que la loi de février 2005 réaffirmant le rôle positif de la colonisation française, qui cristallisa cette initiative, orchestrée par Gérard Noiriel, directeur d'études à l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Michèle Riot-Sarcey, professeur à l'Université de Paris VIII, et Nicolas Offenstadt, maître de conférences à l'Université de Paris I. C'est un véritable appel : « *Nous en avons assez d'être constamment sommés de dresser des bilans [souligné par nous] sur les aspects « positifs » ou « négatifs » de l'histoire. Nous refusons d'être utilisé afin d'arbitrer les polémiques sur les « vraies » victimes des atrocités du passé. Ces discours ne tiennent compte ni de la complexité des processus historique, ni du rôle réel qu'ont joué les acteurs, ni des enjeux de pouvoir du moment. Au bout du compte, les citoyens qui s'interrogent sur des problèmes qui les ont parfois (eux ou leur famille) directement affectés, sont privés des outils qui leur permettraient de les comprendre* ». La mission des historiens est d' « *élaborer et (...) transmettre des connaissances rigoureuses sur le passé* », et ensuite les citoyens se forgeront une opinion. Une pétition d'historiens du 13 décembre 2005 « *Liberté pour l'histoire* » demandait la révision des lois mémorielles, car « *ni le Parlement, ni l'autorité judiciaire n'ont à définir la vérité historique* ». Aussi nouveau que la multiplication des lois mémorielles, le recours à la pétition collective par des historiens renvoie à un désarroi, et à l'adoption inéluctable par une

¹ Paris, Fayard, 2005. Dans *Esprit*, de décembre 2005, Pierre Vidal-Naquet et Gilbert Meynier ont fait une critique vigoureuse de ce livre.

² En janvier de la même année avait été reconnu officiellement le génocide arménien.

³ <http://cvuh.free.fr>

corporation des règles du jeu médiatique, car les pétitions s'adressent autant au législateur qu'aux médias¹.

N'y a-t-il pas là une variante de l'arroseur arrosé ? En effet, dans quelle mesure l'écriture de *livres noirs*, sur la colonisation, comme il y en avait eu un sur le communisme², n'étaient-ils pas déjà des *bilans*, de nature à en stimuler la quête dans des cercles non initiés à la pratique historique ? L'effacement de la construction d'une mémoire nationale qui était du ressort de l'Etat, au profit de la construction de valeurs qui oscillent entre l'individualisme et l'universalisme, abandonnée à la société civile, et à ses multiples composantes, généra une dynamique de nature à attiser les mémoires en compétition au profit de constructions identitaires particulières, qui sont peu soucieuses d'intégrer les progrès de la connaissance historique, et beaucoup plus motivées à s'insérer dans les processus de reconnaissance politique et médiatique. Or les premiers à avoir remis en question la construction d'une mémoire nationale furent les historiens eux-mêmes, comme ils furent les premiers à dresser des bilans négatifs du passé et à se cabrer lorsqu'il leur fut demandé de présenter des bilans positifs.

Le 10 mai 2006, cinq ans après la loi Taubira, et près de 150 ans après l'abolition de l'esclavage en France en 1848, une journée de commémoration est dédiée au souvenir de ce dernier³. Les éléments constitutifs de l'élaboration d'une mémoire de l'esclavage se consolidaient, selon une dynamique que des questions comme la Shoah, Vichy, la guerre d'Algérie et la décolonisation avait pu connaître, avec le pardon comme réponse à la revendication identitaire de la victime. C'est ce contexte qu'analyse l'historienne Françoise Vergès, membre du Comité pour la Mémoire de l'esclavage⁴, dans *La mémoire enchaînée. Questions sur l'esclavage*⁵, en plaidant pour une histoire véritable d'un passé occulté par l'inhibition des anciens esclaves et l'arrogance des anciens maîtres, en particulier en France, patrie des Droits de l'Homme. Vergès explore l'actualité sur le sujet qui fait débat, en particulier les quatre lois dites *mémorielles* françaises : la loi Gayssot contre le négationnisme (1990), la loi sur le génocide arménien (2001), la loi Taubira (2001) et la loi sur les aspects

¹ La polémique a rebondi en Belgique. Pour les détails de l'affaire et les documents disponibles, le plus simple est de se référer au *Bulletin de l'Association belge d'histoire contemporaine*, 2006-1, vol. XXVIII qui publie les différentes pièces du débat.

² Et la source n'est pas tarie, voilà maintenant que vient de paraître l'ouvrage collectif sous la direction du Père dominicain Renaud ESCANDE, *Le Livre noir de la Révolution française*, Paris, Editions du Cerf, 2008.

³ La journée des « Mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions ». Notons au passage que l'Angleterre a aboli l'esclavage en 1807, et pour le bicentenaire de cet événement fut inauguré le 23 août 2007 à Liverpool un Musée international de l'esclavage.

⁴ Le Comité pour la Mémoire de l'esclavage fut institué par décret en janvier 2004, en application de la loi Taubira adoptée le 10 mai 2001 qualifiant la traite négrière de crime contre l'humanité.

⁵ Paris, Albin Michel, 2006.

positifs de la colonisation (2005). L'assignation en justice de l'historien compétent Pétré-Grenouilleau¹, professeur à l'Institut d'Etudes politiques de Paris, pour ne pas avoir à juste titre assimilé l'esclavage à un génocide illustre les effets pervers de la loi Taubira. Le sort de Pétré-Grenouilleau est emblématique du piège dans lequel sont tombés les historiens à la suite de leur insistance à déceler des mémoires occultées dans le passé pour des raisons idéologiques. Dans cette guerre des mémoires, les historiens veulent malgré tout rester des chevaliers, car ils se réunissent autour de tables rondes, comme celle organisée en 2006 dans le cadre du colloque « *Les sciences sociales en mutation* », autour de laquelle étaient présent notamment Pétré-Grenouilleau. L'anthropologue africaniste Jean-Pierre Dozon, directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales, y expliqua que la relation à la temporalité avait changé dans notre société, et qu'elle était soumise au « *présentisme* », concept développé par ailleurs par François Dosse, le passé ne servant que d'instrument au profit de communautés religieuses ou ethniques qui se doivent d'être victimes pour être identifiables.

Les historiens, en déboulonnant les statues de bronze des héros du positivisme national, se doutaient-ils qu'ils ouvraient la voie aux tigres de papier des victimes héroïsées par la médiatisation internationale, et à des saillies d'hédonisme mémoriel au niveau local ? Dans nos démocraties vieillissantes et confortables, notre perception démocratique nous joue parfois des tours : le ressenti identitaire complexe des majorités, couplé à la fascination des médias pour les minorités, qui n'ont plus de complexes dans leurs revendications identitaires, ont des conséquences considérables sur les usages du passé.

Les propos de l'anthropologue et professeur à l'Université d'Aix-Marseille-III Jean-Luc Bonniol, dans la revue *Cités*², sont très pertinents. Décrivant la mémoire de l'esclavage dans les Antilles françaises et dans la métropole, il souligne que ce passé terrible a longtemps été évacué de l'imaginaire français, jusqu'aux années 1930, où il revient déjà à la surface grâce à des œuvres comme celle d'Aimé Césaire. A partir des années '90, et le temps des commémorations, les Antillais en métropole se retrouvent grâce à la loi dans la possibilité de traîner la France, comme si c'était une personne, devant les tribunaux. A défaut d'amener une

¹ Pour rappel, il est l'auteur notamment de *Les traites négrières. Essai d'histoire globale*, Paris, Gallimard, 2004.

² Jean-Luc BONNIOL, *Comment transmettre le souvenir de l'esclavage ? Excès de mémoire, exigence d'histoire...*, dans *Cités*, 2006, n° 25, p. 181-185. Voir aussi Michel GIRAUD, *Les enjeux présents de la mémoire de l'esclavage*, dans Patrick WEIL et Stéphane DUFOIX (dir.), *L'esclavage, la colonisation, et après...*, Paris, PUF, 2005, p. 533-538. ; ainsi que un dossier spécial coordonné par Francis DUPUY et Raphaël LUCAS, *Les enjeux de la mémoire. Esclavage, marronnage, commémorations*, dans *Cahiers d'histoire*, 2002, n° 89.

nation à la barre, c'est l'un de ses citoyens qui va trinquer, comme si c'était toujours ça de pris : l'historien Pétré-Grenouilleau.

Bonniol se demande si le fait de se revendiquer descendant d'esclaves pour adopter une posture victimaire revendicative n'est pas de nature à renforcer au sein d'une communauté de couleur les critères de distinction qui sont tout simplement du racisme. Comme le disait le psychiatre et écrivain antillais Frantz Fanon, ils deviennent « *esclaves de l'esclavage* ».

Mais les choses ne vont pas en rester là, et la dérive va se poursuivre, et prendre un tour nouveau, car s'insinue peu à peu l'idée que la colonisation européenne fut la matrice des grands crimes totalitaires du XXe siècle reposant sur le mépris absolu de l'humain. Se tisse ainsi progressivement une trame déterministe du malheur historique depuis une faute originelle dont la révélation serait prioritaire pour comprendre le passé, entraînant un inévitable estompement de la singularité des événements, en particulier de la Shoah, qui ne serait donc plus *emblématique* des génocides, puisque elle ne serait plus *originelle*.

Or la Shoah est l'un des fondements de la culture européenne d'après-guerre. La singularité de la Shoah a façonné dans la douleur l'identité des Européens dans leur relation à l'histoire et la mémoire. C'est le sens même des débuts de la *construction* européenne, une construction institutionnelle certes, mais qui repose aussi sur la construction d'un imaginaire hérité de la deuxième guerre mondiale où la Shoah occupe une place centrale.

Phénomène de repli : Le 29 novembre 2005, la Chambre française revisite la loi votée le 23 février de la même année qui portait sur la nécessité de souligner le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, qui avait entraîné la pétition des historiens, des marches immigrées et des protestations du président algérien Abdelaziz Bouteflika, dont peu soulignèrent qu'il jetait encore de l'huile sur le feu en prétendant en avril 2006 à Constantine que la France avait provoqué un *génocide* culturel en Algérie. Ici, pas de pétition contre un abus de concept.

Actuellement, la moindre dénonciation des effets combinés de la colonisation européenne et de l'esclavage dans l'histoire et la mémoire a les honneurs des médias. Il est faux de dire que ce débat est occulté¹, il n'a jamais autant occupé l'espace public, du politicien en quête de reconnaissance humanitariste au présentateur de télévision. Il offre le confort intellectuel absolu pour qui veut se montrer et prendre les apparences du contestataire. Les non-dits sont ailleurs, ce n'est plus la traite des noirs par les blancs qui est un objet historique tabou, mais la

¹ Coïncidence : le jour même où nous écrivons ces lignes, l'hebdomadaire belge de grande diffusion *Télemoustique*, 15-21 novembre 2008, fait sa *une* avec une statue de Léopold II, « *roi criminel* » déboulonnée, et annonce son dossier de la semaine : « *Congo 1908-2008. La Belgique doit-elle demander pardon ?* ».

traite des blancs, ou l'esclavage des noirs par les musulmans arabes¹, et des ouvrages comme celui de l'anthropologue et économiste sénégalais, directeur de recherches à l'INSEE (Gaudeloupe) Tidiane N'Diaye sur le *génocide voilé*², ou ceux de l'éminent historien Ibrahima Thioub³, professeur à l'Université Cheik Anta Diop de Dakar, dérangent, et perturbent ce confort intellectuel qui offre un boulevard médiatique à celui qui s'y complaît. Et on pourrait encore citer d'autres belles figures d'historiens, comme Salah Trabelsi⁴, maître de conférences à l'Université Lumière de Lyon 2, ou Mohammed Ennaji⁵, professeur à l'Université Mohammed-V de Rabbat, qui luttent avec talent contre cette inertie⁶. Tandis que la problématique des lieux de mémoire traitée avec talent par Pierre Nora produit ses effets salutaires dans d'autres parties du monde⁷.

En guise de conclusion: la mémoire est-elle ce grand corps malade de l'histoire?

Dans la Grèce antique, la mémoire était une déesse, Mnémosyne, manifestement au tempérament de feu, qui passionna Zeus au point de lui donner neuf filles : l'éloquence, la musique, le chant, l'art des festivités, la géométrie, la comédie, l'astronomie, la danse et bien sûr l'histoire, soit des fêtes de l'esprit et du cœur. Il y a 25 siècles, Hérodote ne concevait pas l'enquête sans la *célébration*, en l'occurrence celle des *admirables actions des Grecs et des Barbares*. Et nous voilà ce soir, où la discipline historique participe à l'élaboration d'une mémoire collective, que les historiens le veuillent ou non. Ceci dit, ces derniers vont insister pour distinguer à juste titre histoire et mémoire. Comme le disait Paul Veyne, ce n'est pas parce qu'un peuple célèbre son passé qu'il en possède une connaissance historique.

Mais avec un tel appétit, Mnémosyne ne pouvait manquer d'occuper continuellement l'esprit des hommes. Dans cette contribution, nous avons tenté plus modestement de nous interroger sur un champs chronologique d'un quart de siècle, période durant laquelle la mémoire est

¹ Il existe aussi un courant historiographique, l'*African Agency*, qui se penche sur le rôle des Africains dans l'histoire de l'esclavage. La complexité de l'esclavage des Africains ne se limitant pas qu'au commerce triangulaire a fait l'objet il y a près d'un quart de siècle du livre de Serge DAGUET et François RENAULT, *Les traites négrières en Afrique*, Paris, Karthala, 1985.

² Tidiane N'DIAYE, *Le génocide voilé*, Paris, Gallimard, 2008.

³ Voir notamment Ibrahima THIOUB, *Regard critique sur les lectures africaines de l'esclavage et de la traite atlantique*, dans Issiaka MANDE et Blandine STEFANSON (dir.), *Les historiens africains et la mondialisation*, Paris, Karthala,

⁴ Salah TRABELSI, *Memory and slavery: the issue of historiography*, dans *International Social Science Journal*, déc. 2006, n° 188, p. 237-243.

⁵ Mohammed ENNAJI, *Soldats, domestiques et concubines*, Paris, Balland, 1994.

⁶ Voir aussi Roger BOTTE, *Traite et esclavage, du passé au présent*, dans *Esprit*, n° spécial *Vues d'Afrique*, août-septembre 2005, p. 188-208.

⁷ Voir notamment, du professeur à l'Université de Bamako, Doulaye KONATE, *Une relecture des Lieux de mémoire au regard du vécu africain*, dans *Notre Libraire. Revue des Littératures du Sud*, n° spécial *Histoire, vues littéraires*, mars-mai 2006, n° 161.

devenue une référence historiographique particulière, qui a connu bien des soubresauts, avec un phénomène de transition perceptible conduisant à de sérieuses difficultés relationnelles entre les historiens et la mémoire, en particulier à partir des années 2000, dans un contexte de crises identitaires de différentes natures, à la source d'interrogations multiples¹. En vérité, si dans un premier temps, la mémoire était perçue comme un objet d'histoire pour comprendre le passé depuis le présent, elle est devenue un enjeu politique pour comprendre le présent depuis le passé, et la crise entre l'histoire et la mémoire s'est installée. Et sans doute, la thématique de la mémoire a encore de beaux jours devant elle, car elle autorise une esthétique qui plaît aujourd'hui au public et aux médias dans l'expression de la chose historique. C'est comme un remède à l'aridité du travail quotidien de l'historien. Et la tentation est forte de céder aux chants de ce concept apparemment souple, car il donne du corps, du chien, à l'historien qui l'utilise, lui permettant d'évoluer avec grâce, euphorique dans la forêt des jeux métaphoriques de l'écriture.

Ceci dit, la crise de l'histoire et de la mémoire, décelée comme aiguë par l'historiographie à partir des années 2000, est aussi une crise d'identité historienne, une de plus, une crise des historiens avec eux-mêmes dans un monde en mutation, et par conséquent cette double crise ne pouvait avoir que des effets démultiplicateurs. Dans cette perspective, la crise de l'histoire et de la mémoire serait finalement un prolongement -une métastase- de la crise des années '80 avec le *Linguistic turn*. Après une réflexion critique sur l'écriture de l'histoire s'est naturellement imposée une réflexion de même nature sur le statut de l'historien dans la cité, donc au contact des mémoires qui la composent.

L'interrogation des historiens, non plus sur le contenu de leur discipline -opération traditionnelle de la réflexion historiographique- puis sur la nature des récits qu'ils produisent, et ensuite sur la nature de leur fonction sociale, ne peut pourtant pas conduire à une impasse. Inscrite dans un lieu -et un temps- social, comme le disait Michel de Certeau, la recherche historique se poursuit sans cesse en vue d'accumuler, de préciser et de diffuser les connaissances que nous avons des hommes du passé, et l'historien reste dans son atelier, mais sans pouvoir en réalité renier son rôle social, et son identité citoyenne. Il doit sans aucun doute arrêter d'en faire une source de conflit avec lui-même, et cesser de croire en cette transparence que lui conférerait le simple fait d'être historien. L'épaisseur du réel n'a que faire du mythe de la transparence. Il demeure impliqué dans les affaires de la cité, comme il l'a toujours été, et l'histoire de l'historiographie le démontre sans aucune difficulté. Nicola

¹ Le thème choisi par le XIXe Congrès international des Sciences historiques, à Oslo en août 2000 est révélateur : « *Mémoire et identité collective. Comment les sociétés construisent et gèrent leur passé* ».

Gallerano disait avec lucidité : « *histoire et usage public de l'histoire ne peuvent pas être littéralement distingués jusqu'à une époque récente : il s'agit de la même chose* »¹. Cette distinction ne doit pas conduire à une rupture, mais à une adhésion à un principe de réalité qui n'est pas un signe de corruption de l'historien. Or la subjectivité assumée de l'historien qui en a conscience l'emprisonne alors qu'elle devrait le libérer. L'historien lui aussi est *né quelque part*, mais il en fait souvent non pas le drame d'une vie, mais d'un statut. En fait, en opérant cette distinction entre histoire et mémoire, l'historien s'efforce de conserver son statut d'homme de sciences, il renvoie à la société une image qualifiante de lui-même pour éviter une posture *disqualifiante*. Il y a un raidissement historien face à la mémoire qui repose sur la problématique de l'identité sociale de l'historien d'aujourd'hui, donc à ce moment-ci de l'histoire. Dès lors, cette virulence du rejet de la mémoire par les historiens est moins liée à un rappel épistémologique fondamental, qu'à un effort sociologique susceptible d'être historicisé par les historiens de demain.

C'est pourquoi, et nous le redisons, nous pensons que la crise de l'histoire et de la mémoire est en réalité aussi une crise *interne*, un prolongement de la crise de l'histoire liée au *linguistic turn* des années '80.

C'est un acquis : la connaissance de l'histoire est distincte de sa commémoration, expression mémorielle par excellence. Mais quitte à célébrer le passé, autant que l'historien en profite pour diffuser de la connaissance historique. Or les commémorations officielles sont du ressort des parlements, des assemblées représentatives, elles dépendent donc de la consistance des institutions, et de la solidité de l'Etat. La démission de ce dernier ne peut déboucher que sur deux situations : l'anarchie mémorielle, choux gras des médias, ou l'imposition d'un passé par un chef ou un leader, qu'il entretient par la propagande. Dans les deux situations les historiens sont perdants, rejetés, brimés, et leur travail rendu dérisoire, à moins que de jouir du plaisir solitaire d'une connaissance confidentielle.

La crise de l'histoire et de la mémoire a connu des développements particuliers en France, avec la question des lois mémorielles, et leurs enjeux politiques² que nous aurions pu traiter, sous l'angle de la production historiographique. Mais le sujet aurait été disproportionné par rapport à la perspective que nous avons délibérément choisie ici. Dès lors, Nous ne faisons que livrer maintenant quelques réflexions en fin de parcours à un lecteur dont nous avons déjà

¹ Nicola GALLERANO, *Histoire et usage public de l'histoire*, dans *Diogène*, 1994, n° 168, p. 93. Ce numéro est entièrement consacré à la question de la responsabilité sociale de l'historien.

² Voir Jean-Pierre NANDRIN, *Politique, mémoire et histoire : trio infernal*, dans *Politique*, n° spécial, *L'injonction faite à l'histoire. La loi doit-elle sanctionner les vérités historiques ?*, déc. 2006, n° 47, p. 12-14.

beaucoup abusé, et en sachant qu'il existe déjà des études sur le sujet¹. De même qu'il aurait fallu traiter des historiens sollicités comme experts dans les commissions parlementaires et autres, un aspect périphérique de la problématique de la mémoire proprement dite, mais néanmoins important².

Plutôt que de vouloir envoyer les historiens devant les tribunaux, ou de soutenir des « *collectifs* » briseurs de statues ou de plaques commémoratives, ne faudrait-il pas renvoyer le législateur à la table de lecture d'une bonne bibliothèque et l'histoire à l'école, en brisant un tabou? En effet, une pédagogie de la singularité conduite par l'historien est nécessaire pour déjouer les pièges du raisonnement analogique et donc de la confusion. Mais il y a du travail pour redresser la barre. En effet, de mauvaises traductions pédagogiques dans l'enseignement secondaire des acquis de la *Nouvelle Histoire*, dénoncées par les historiens de cette école historiographique eux-mêmes, comme le grand historien français Jacques Le Goff, sont perceptibles à partir des années 1970. Le Goff, qui n'est pas le dernier né dans l'historiographie contemporaine, dans la préface de l'ouvrage placé sous sa direction, *La Nouvelle Histoire*³, constatait : « *Je voudrais rappeler la grave erreur de compréhension qui a conduit certains fonctionnaires animés des meilleures intentions du monde, principalement en France et en Belgique, dans les années 1970 et au début des années 1980, à vouloir faire passer dans les programmes scolaires ce qu'ils croyaient être la nouvelle histoire* ».

Sans cadre chronologique, sans repère événementiel, sans identification des acteurs et des contextes, des fournées de jeunes gens sortaient -et sortent encore- des préaux pour entrer dans les auditoriums en croyant que Luther était un moine noir protestant contre les inégalités raciales au siècle des Lumières, et que *Le Capital* est le film le plus important des Marx Brothers. La correction de cette situation ne serait pas une démarche réactionnaire, mais révolutionnaire, novatrice, car les toiles d'araignées ont changé de placards.

L'arrière-pensée du législateur en matière mémorielle fut tragiquement paternaliste, une reconnaissance mémorielle ayant pour effet à ses yeux de désamorcer la montée de

¹ Voir notamment Kenneth BETRAMS et Pierre-Olivier DE BROUX, *Du négationnisme au devoir de mémoire : l'histoire est-elle prisonnière ou gardienne de la liberté d'expression ?*, dans *Revue de l'Université Libre de Bruxelles*, 2007, n° 35.

² Pour notre part nous avons déjà évoqué le sujet dans notre livre *Le débat Lumumba. Histoire d'une expertise*, Bruxelles, Labor-Espace de libertés, 2002 ; et aussi dans la conclusion intitulée *Tacite est bien dans l'empire*, dans Laurence VAN YPERSELE (dir.), *Questions d'histoire contemporaine. Conflits, mémoires et identités*, Paris, PUF, 2006, p. 223-245. Voir aussi Guy ZELIS (dir.), *L'historien dans l'espace public. L'histoire face à la mémoire, à la justice et au politique*, Bruxelles, Labor, 2005. Il s'agit des actes d'un colloque qui s'est tenu à l'Université catholique de Louvain en décembre 2002 et qui a abordé différentes questions et notamment des cas nationaux (Chili, Afrique du sud, ex-Yougoslavie). Une bibliographie étoffée sur l'histoire et la mémoire vient en conclusion du livre.

³ Bruxelles, Complexe, 1988, p. 16.

frustrations communautaristes, explicitement et maladroitement associée à l'expression d'une misère post-coloniale et entretenue par la culpabilité de l'Occident. Et le sommet de cette complaisance, qui est le visage éclatant de la faiblesse, fut atteint dans l'insistance à dénoncer implicitement ce qui serait une sur-évaluation de la mémoire de la Shoah, démarche s'apparentant à une sorte de compensation pour les décrets *oubliés* de l'histoire.

Cette arrière-pensée fut également tragiquement électoraliste, car l'accès aux élections, fussent-elles locales, pour les étrangers non européens, a fait de ceux-ci des réservoirs de voix dont il fallait tenir compte, même en matière de revendications mémorielles. Si la mémoire est un problème politique, c'est aussi devenu un problème arithmétique.

Pourtant, le véritable enjeu des lois mémorielles n'est peut-être pas l'histoire, et les historiens s'en sortent toujours, mais la place du parlementarisme dans notre société démocratique. En effet, les lois mémorielles sont la traduction pour le secteur historien de l'abandon des responsabilités des parlementaires qui se déchargent sur la justice de l'autorité qui lui incomberait pourtant d'incarner. Puisqu'il n'y aurait plus de mémoire officielle, nationale, n'y aurait-il pas la place pour une mémoire judiciaire ? C'est la marque de cette transition du politique vers le judiciaire qui touche d'autres domaines, et qui oriente notre modèle de société vers une conduite des affaires par les juges et non par les élus. Plutôt que d'incarner, comme puissance publique, son rôle emblématique en tranchant dans le vif de la mémoire, en donnant les grandes orientations identitaires par le choix ou le refus des commémorations ou des reconnaissances simplement politiques, le Parlement dépose au pied du tribunal et ses vertus supérieures de neutralité, le fardeau de sa tâche de proposer ces grandes orientations à une opinion publique désorientée.

Il est intéressant de constater que les premières reconnaissances du génocide arménien furent d'abord et seulement parlementaires, assumées comme telles, par exemple en Uruguay dès 1965, où le Parlement fit du 24 avril le « jour du souvenir des martyrs arméniens ». Ensuite, lorsque le génocide arménien est devenu une question électorale, comme par exemple en Belgique aujourd'hui, où cette question -et même l'usage ou le non-usage du mot de *génocide*- est un baromètre assez précis d'un souci électoraliste, le Parlement serait tenté de voter une loi mémorielle condamnant sa négation, mais se révèle incapable d'assumer un simple acte de reconnaissance et d'hommage en séance plénière de la Chambre, posture de sa part qui serait suffisamment éloquente, sans que la justice intervienne pour autant dans le débat historien.

Mais il y a une autre chose importante, nous semble-t-il, dans la problématique historiographique des lois mémorielles, c'est que ces lois regroupées par l'historiographie

sous un même intitulé de référence, en réalité ne se valent pas, et peuvent être même très différentes les unes des autres, et méritent d'être remises en contexte, de telle manière que l'on constate qu'il a été fait autour d'elles beaucoup de bruit pour rien. Il faut aussi laisser la parole aux juristes dans ce dossier. La loi Gayssot du 13 juillet 1990 a augmenté d'un article 24 bis une loi française qui existe depuis 1881, celle qui concerne la liberté de la presse. Que dit l'article 24 bis ? Que seront punis ceux qui auront contesté « *l'existence d'un ou plusieurs crimes contre l'humanité tels qu'ils sont définis par l'article 6 du statut du tribunal militaire international annexé à l'accord de Londres du 8 août 1945 et qui ont été commis soit par des membres d'une organisation déclarée criminelle en application de l'article 9 dudit statut, soit par une personne reconnue coupable de tels crimes par une juridiction française ou internationale* ». L'article 6 en question définit les crimes contre l'humanité commis avant et pendant la deuxième guerre mondiale¹. Bref, la question est très circonscrite dans son orbite juridique et énoncée avec précision. En somme, la loi Gayssot entend faire *respecter l'autorité de la chose jugée*, et non juguler la liberté d'expression. La législation allemande s'est dotée d'une loi analogue, et la Cour européenne des Droits de l'Homme n'a jamais estimé que cette loi entravait la liberté d'expression, même lorsque la question s'est posée à elle.

Par ailleurs, bien avant la loi Gayssot², les juges du Tribunal de Grande Instance de Paris qui condamnèrent Faurisson en 1981 n'ont pas condamné une interprétation du passé, ni même le mésusage d'un concept qui serait celui de génocide, mais l'hypercritique par la manipulation ou la falsification des sources. Les chambres à gaz sont un fait, ce fait n'est pas sujet à interprétation. Faurisson fut condamné parce qu'il faisait mentir les documents pour nier un fait matériel, alors que Pétré-Grenouilleau s'est contenté d'interpréter des faits en toute bonne foi. Il faut comprendre une fois pour toutes que Pétré-Grenouilleau n'est pas Faurisson. La différence est le rapport aux sources dans la quête de certitudes du passé. Pétré-Grenouilleau n'a pas maltraité les sources, il les a respectées. La loi qui a condamné Faurisson était une avancée, et celle qui aurait pu conduire à la condamnation de Pétré-Grenouilleau un recul. C'est pourquoi la loi Gayssot de 1990, pour revenir à elle, n'est tout simplement pas une loi mémorielle, elle ne mérite sûrement pas d'être perçue comme la matrice des autres lois

¹ « *Les crimes contre l'Humanité : c'est-à-dire l'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation, et tout autre acte inhumain commis contre toutes populations civiles, avant ou pendant la guerre, ou bien les persécutions pour des motifs politiques, raciaux ou religieux, lorsque ces actes ou persécutions, qu'ils aient constitué ou non une violation du droit interne du pays où ils ont été perpétrés, ont été commis à la suite de tout crime rentrant dans la compétence du Tribunal, ou en liaison avec ce crime* ».

² Depuis sa parution, cette loi a suscité une production extraordinaire d'écrits et de commentaires de toutes sortes, et des débats passionnés, mais aussi argumentés. Voir, pour citer une référence parmi d'autres, Madeleine REBERIOUX, *Le génocide, le juge et l'historien*, dans *L'Histoire*, nov. 1990, n° 138, p. 92-94.

mémorielles parce que celles-ci lui seraient postérieures. C'est manifestement une illusion rétrospective.

Il y maintenant trois lois mémorielles françaises qui sont identifiées comme telles. La loi du 23 février 2005 imposait aux enseignants de souligner « *le rôle positif* » de la colonisation dans son article 4, qui n'existe plus aujourd'hui, grâce aux réactions des historiens. Les deux autres lois sont curieuses, elles sont floues, ce qui rend leur application problématique. La loi du 29 juillet 2001 dit dans son article premier : « *La France reconnaît publiquement le génocide arménien* ». Fallait-il une loi qui porte le numéro 2001-70 pour dire cela ? Et que faire de cette loi ensuite ? Comment la faire exister ? Sur base de quoi ? Et comment lui donner une portée juridique ? C'est en effet une loi en pointillé qui sema le trouble et l'inquiétude chez les historiens déjà convaincus qu'il y a bel et bien eu un génocide arménien. Cette loi a donc fait les dégâts d'un « tir ami » sur un champ de bataille. Quant à la loi Taubira du 21 mai 2001, la première en date, elle est une sorte d'antithèse de la loi de 2005 citée plus haut, mais les enseignants ne doivent plus souligner le rôle positif de quelque chose, mais le rôle négatif de quelque chose. L'esclavage, en particulier la traite transatlantique et la traite dans l'océan indien -rien n'est dit sur la traite orientale et sur la traite interne à l'Afrique- sont reconnus crimes contre l'humanité, et la loi invite à une refonte des programmes scolaires, mais aussi, et c'est important, des programmes de recherches en histoire et en sciences humaines, pour qu'ils accordent « *à la traite négrière et à l'esclavage la place conséquente qu'ils méritent* ». Comment mesurer en nombre de pages, en « caractères espaces compris », cette « *place conséquente* » et méritée ? Il est clair qu'il s'agit d'une injonction faite à l'historien à qui l'on pourra toujours reprocher, de manière vague, qu'il « n'en fait pas assez » pour la mémoire de l'esclavage.

Mais les historiens ont leur part de responsabilité dans l'agitation autour des conflits mémoriels et des lois qualifiées comme telles. En produisant des bilans-sanctions, en associant processus mémoriels et manipulation, histoire nationale et propagande nationaliste, en s'enivrant sur la révélation d'occultations, en n'étant parfois pas assez précis et sereins dans l'examen de la portée des lois évoquées plus haut, un peu trop rapidement confondues, ils ont tressés les cordes pour être suspendus dans le vide. En outre, les historiens sont trop modestes et pas assez lus. Dans tous les foyers mémoriels que nous avons examinés, que ce soient la Shoah, les guerres mondiales, les totalitarismes, la colonisation ou l'esclavage, des ouvrages sérieux, nuancés, accessibles avec un peu d'effort, existaient en amont, avant même que n'éclatent les conflits mémoriels, et une historiographie de qualité a continué à être produite en aval de ces conflits, de nature à les désamorcer, à les pacifier.

Il y a donc eu des distorsions *a posteriori* de cette production historiographique en amont, entretenues par des sphères politiques et surtout médiatiques, pour des raisons qui n'avaient rien d'historiques. Or ces distorsions ont trop souvent tétanisés les historiens, qui se sont sentis obligés de dire qu'ils existaient eux aussi, jusqu'au point parfois de laisser monter le doute sur les connaissances qu'ils avaient pourtant déjà acquises, et pire, jusqu'au point de les pousser à se recadrer dans les polémiques du jour, comme les caméléons épousant les couleurs des idées en vogue, dans un contexte où, à défaut de lendemains qui chantent, il vaut mieux présenter des passés qui déchantent.

Ce n'est pas le passé qui ne passe pas, c'est le présent, et en ce qui concerne ceux qui le consomment, c'est-à-dire les médias, un fossé s'est creusé entre eux et l'historiographie. Pour des raisons qui leur sont propres, en particulier de survie économique et de concurrence entre eux, et donc d'attraction et de fidélisation du lecteur, de l'auditeur et du spectateur, les médias ont nourri les polémiques mémoriels haletantes en offrant trop souvent, et volontairement, une vision binaire du passé, en consommant de *l'occulté*, du *rentré*, de *l'oublié*. C'est peut-être aussi simplement par manque de connaissance du passé et des productions historiennes. Mais si on admet pas qu'un journaliste économique soit incompetent en mathématique, pour beaucoup de ceux qui traitent de l'histoire dans les rédactions, leur suffit-il de flotter sur l'air du temps ?

Les débats sur la mémoire sont inachevés aujourd'hui, même si la production d'ouvrages qui analysent ce phénomène sont de plus en plus précis¹, témoignant d'une certaine prise de distance critique, qui est une étape nécessaire à toute forme d'apaisement intellectuel. Une certain recul commence à être pris pour envisager les différents phénomènes mémoriels spécifiques dans une appréciation plus globale². Chez les historiens, la tendance est aujourd'hui à la réflexion non plus tant sur les ressorts cachés de la mémoire que sur la transmission de la mémoire en tant que telle, comment elle se transmet, ou comment la transmettre. C'est une approche plus positive pour sortir de la crise entre histoire et mémoire.

¹ Voir notamment Pascal BLANCHARD et Isabelle VEYRAT-MASSON, *Les guerres de mémoires : La France face à son histoire*, Paris, La Découverte, 2008 ; Jean-Pierre RIOUX, *La France perd la mémoire. Comment un pays démissionne de son histoire*, Paris, Perrin, 2006.

² Voir le colloque *Présences du passé, mémoires et sociétés du monde contemporain*, organisé par les Instituts français de recherche à l'étranger, les 30 novembre et 1^{er} décembre 2007 au Musée du Quai Branly (Paris). Des initiatives avaient déjà été prises en amont, voir Marie-Claire HOOCK-DEMARLE et Claude LIAUZU (dir.), *Transmettre les passés. Nazisme, Vichy, conflits coloniaux. Les responsabilités de l'Université*, Paris, Syllepse, 2001. Il s'agit des actes d'un colloque organisé à l'Université de Paris 7 Denis Diderot. Voir aussi Serge JAUMAIN et Eric REMACLE (dir.), *Mémoire de guerre et construction de la paix. Mentalités et choix politiques. Belgique-Europe-Canada*, Bruxelles-Berne, PIE-Peter Lang, 2006. Il s'agit du fruit d'un colloque qui s'est tenu à l'ULB en 2003 et qui abordaient plusieurs problématiques mémorielles différentes.

Les initiatives se multiplient dans ce sens¹. La question de la transmission de la mémoire est une élégante porte de sortie de crise dans la mesure où elle autorise la possibilité de renouer avec un concept moins lourdement chargé que celui de mémoire, le concept de *patrimoine*². Il y a un petit exercice simple et édifiant à faire : partout où c'est possible, de remplacer le mot *mémoire* par celui de *patrimoine*, afin d'alléger le poids de ce concept malmené, et ainsi retrouver le chemin de la richesse et de la complexité du passé, en particulier dans la relation entre les nations, les hommes, les classes sociales, les sociétés. La mémoire, par nature revendicative, peut laisser aussi une place au patrimoine, par nature partagé. Une fois pour toute, la construction d'une identité est moins un phénomène factice que nécessaire, indispensable, elle passe aussi par la valorisation d'un patrimoine, c'est-à-dire la production d'un *apport* au monde, dont les processus mémoriels font en réalité partie, perspective qui ne peut que favoriser l'historicisation de ces processus mémoriels, leur réintégration comme objet d'histoire, sans qu'ils soient conçus comme aberrants ou sectaires.

La recherche historiographique sur le thème de la mémoire s'apparente à la quête des origines d'une confusion, celle justement entre histoire et mémoire, et entre mémoire objet d'étude et mémoire sujet de polémiques. La véritable sortie de crise aura lieu lorsque les polémiques autour de la mémoire seront elles-mêmes un objet d'histoire et analysées comme tel, en tenant compte du contexte et des acteurs de ces polémiques et de ces questionnements, avec le recul nécessaire.

Dans ces conditions, il est nécessaire d'encourager rapidement des études approfondies sur la question des relations des historiens avec les médias dans les débats sur la mémoire. Le rôle des médias dans les distorsions entre histoire et mémoire est considérable, d'autant que le quatrième pouvoir est le seul qui ne possède pas de contre-pouvoir, et il est peu enclin à l'autocritique. Si des avancées historiographiques sont perceptibles³, le temps de grandes enquêtes est à venir. Il manque des études prosopographiques sur les milieux historiens, éditoriaux et médiatiques pour mettre en relief filières et réseaux dans la problématique de la

¹ Vraiment à titre d'exemples : « *Mémoire, histoire, écriture et transmission* », séminaire organisé par Jean-Clément Martin à l'Institut d'Histoire de la Révolution française, à l'automne 2007 ; « *Histoire, mémoires et transmission de la guerre d'Espagne* », colloque organisé en décembre 2007 à Lyon par l'Institut National de Recherche Pédagogique, la Ligue de l'Enseignement et l'Université Autonome de Barcelone.

² Par exemple Jean-Pierre BABELON et André CHASTEL, *La notion de patrimoine*, Paris, Liana Levi, 1994 ; ou, pour une perspective séculaire depuis la Renaissance, Françoise CHOAY, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Editions du Seuil, 1992 ; ou encore Françoise BERCE, *Des monuments historiques au patrimoine, du XVIIIe siècle à nos jours*, Paris, Flammarion, 2005.

³ Rémy RIEFFEL, *L'historien, l'édition, les médias*, dans François BEDARIDA (dir.), *L'histoire et le métier d'historien en France 1945-1995*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1995.

crise entre histoire et mémoire. Jusqu'ici nous connaissons mieux les discours des acteurs¹ de cette crise que les acteurs eux-mêmes. Dans ce registre, la diffusion de l'historiographie par les mouvements associatifs, et l'histoire au main des « collectifs », mériteraient d'être étudiés. Il faut que la mémoire redevienne un objet d'histoire, un objet d'historien, et que l'historien assume son métier comme son identité et ses enracinements.

¹ Voir notamment Marc FERRO et Jean PLANCHAIS, *Les médias et l'histoire. Le poids du passé dans le chaos de l'actualité*, Paris, CFPJ Editions, 1997 ; Carolyn L. KITCH, *Pages from the past : History and Memory in American Magazines*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2005.